Manuel d'utilisation du logiciel

ARCAnH RTC

Applicatif d'Aide à la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière Dans le cadre du RTC

Version 2014

Table des matières

Table des matières

Copyright© 4
Préambule 4
Configuration requise 4
Présentation générale du logiciel 5
1. Paramétrage du répertoire de données 6
2. Etape de paramétrage 7
2.1. Identification et gestion des établissements 8
2.2. Paramétrage des sections 12
2.2.1. Sections d'hospitalisation MCO 13
2.2.2. Activités spécifiques MCO 14
2.2.3. Sections d'hospitalisation SSR 15
2.2.4. Activités spécifiques SSR 16
2.2.5. Sections d'hospitalisation PSY 18
2.2.6. Activités spécifiques PSY 19
2.2.7. Consultations et soins externes 20
2.2.8. Sections médico-techniques 21
2.2.9. Logistique médicale 22
2.2.10. Logistique et gestion générale 23
2.2.11. Activités subsidiaires 24
2.2.12. Budgets annexes 25
2.2.13. Récapitulatif du nombre de colonnes pouvant être créees 25
3. Traitements RTC « Générer le classeur RTC » : la réalisation des phases comptables dans le classeur 27
3.1 La génération du classeur et les éléments généraux 27
3.1.1 La génération du classeur 27
3.1.2 Les éléments généraux du classeur 28
3.1.3 Comment remplir le classeur ? Saisie et import 29
3.2 Les onglets du classeur 30
3.2.1 Onglet « Identification » 31
3.2.2 Onglet « Recueil des UO » (!!!Nouveauté 2014 !!!) 31
3.2.3 Onglet « Charges et produits du CRP » 36
3.2.4 Onglets de saisie CN 38
3.2.4.1 Onglet « CNmaj Act.Subs.&RBA » 38
3.2.4.2 Onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin » 41
3.2.4.3 Onglet « CN Act. Spé » 42
3.2.5 Onglets cpte_CN 44
3.2.6 Onglets de contrôle « Verif CRP & CN » 45
3.2.6.1 Tableau de vérification N°1 : Comparaison des montants du CF 2014 et ceux déclarés dans l'onglet CRP du RTC 45
3.2.6.2 Tableau de vérification N°2 : Contrôle du bouclage entre les données des onglets CN et les données du CRP 45
3.2.6.3 Tableau de vérification N°3 : Vérification des montants des charges nettes des SA auxiliaires à ventiler sur les SA définitives (ils ne doivent pas être négatifs) 49
3.2.6.4Tableau de vérification N°4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière 49
3.2.6.5 Tableau de vérification N°5 : Validation charges et produits des activités subsidiaires et du remboursement des frais des comptes de résultat annexes 51
3.2.7 Onglets de contrôle « cpte_Verif CRP & CN » 53
3.2.7.1 Tableau de vérification N°1 : Comparaison des montants du CF 2014 et ceux déclarés dans l'onglet CRP du RTC 53
3.2.7.2Tableau de vérification N°2 : Contrôle du bouclage entre les données des onglets CN et les données du CRP (!!!nouveauté 2014 !!!) 53
3.2.7.3Tableau de vérification N°3 : Vérification des montants des charges nettes des SA auxiliaires à ventiler sur les SA définitives (ils ne doivent pas être négatifs) 56

3.2.7.4 Tableau de vérification N°4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière 56
3.2.7.5 Tableau de vérification N°5 : Validation charges et produits des activités subsidiaires et du remboursement des frais des comptes de résultat annexes 58
3.2.8 Onglets ETPR 60
3.2.8.1 Onglet «ETPR Act. Subs & RBA » 61
3.2.8.2 Onglet «ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » 61
3.2.8.3 Onglet «ETPR Act. Spé. » 64
3.2.9 Saisie des clés de répartition des SA auxiliaires sur les SA définitives 64
3.2.9.1 Onglet «Clé MT » 64
3.2.9.2 Onglet «Clé Cli » 65
3.2.9.3 Onglet «Clé Act. Spé » 68
3.2.10 Informations complémentaires 69
3.2.10.1 Onglet «Produits par SA » 69
3.2.10.2 Onglet «ID_urgences » 70
3.2.10.3 Onglet «SAU_SMUR_ATU » 72
3.2.10.4 Onglet «LGG sur SAMT» 73
3.2.11 Onglet «Contrôles » 75
3.2.11.1 Tableau de contrôle N°1 : Validation de l'affectation de l'intégralité des produits par SA 75
3.2.11.2 Tableau de contrôle N°2.1 : Validation de la cohérence entre les ETP et les montants déclarés 76
3.2.11.3 Tableau de contrôle N°2.2 : Validation de la cohérence entre les ETP et les montants déclarés 77
3.2.11.4 Tableau de contrôle N°3 : Total des clés de répartition pour les SA auxiliaires (!!!nouveauté 2014 !!!) 78
3.2.11.5 Tableau de contrôle N°4 : Validation des déclarations de l'onglet SAU_SMUR_ATU 79
3.2.11.6 Tableau de contrôle N°5 : Validation des déclarations de l'onglet SAU_SMUR_ATU 80
3.2.12 Aide à la lecture des onglets de restitutions 81
3.2.12.1 Onglet «Synth. SA auxiliaires» 81
3.2.12.2 Onglet «CNmaj Cli » 84
3.2.12.3 Onglet «CNmaj Act. Spé.» 90
3.2.12.4 Onglet «Synth. CNmaj.» 91
4. Traitements RTC : exporter les données 93
5. Support 94
6. Problème connu 94
Annexe 1 : guide de lecture des rapports d'erreurs 95
Annexe 2 : Consignes de comptages des ETPR 96

Copyright©

Les droits d'auteur afférents au logiciel ARCAnH appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.

Préambule

A partir des données 2014, le recueil du RTC est réalisé à partir du logiciel ARCAnH RTC (Applicatif d'Aide à la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière).

Le passage à un logiciel de recueil est bénéfique pour :

- s'affranchir des versions EXCEL,
- la mise en place d'import des données dans le logiciel,
- paramétrer un découpage analytique proche de celui interne,
- favoriser les passerelles entre l'ENC et le RTC.

Ce logiciel s'inspire largement du logiciel ARCAnH relatif aux Etudes Nationales des Coûts (ENC). De ce fait, les terminologies de la phase paramétrage ont fait l'objet d'un rapprochement entre les outils de l'ENC et du RTC. L'harmonisation entre les 2 études se poursuivra sur les prochaines campagnes.

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide.

L'utilisation du logiciel se compose de deux principales étapes :

- L'étape de paramétrage : l'établissement fournira son identification, ainsi que son découpage analytique en sections : l'établissement définit les colonnes du classeur RTC en donnant les numéros de sections le concernant. Ce découpage doit être réalisé conformément au guide méthodologique du RTC. Cette première phase doit être menée avec le plus grand soin afin de limiter les corrections ultérieures.
- La seconde étape consiste à réaliser, dans un tableur configuré selon les éléments du paramétrage, l'ensemble des phases comptables de la méthodologie RTC.

Configuration requise

Contactez votre administrateur si vous n'avez pas les droits d'installer un nouveau logiciel sur votre poste. De plus, avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec la configuration minimale requise décrit ci-dessous :

Systèmes d'exploitation pris en charge :
Windows XP, Windows Vista, Windows Seven,
Windows Server 2003, Windows Server 2008.

Pour que le logiciel fonctionne, le composant Microsoft suivant est nécessaire :
- Microsoft .NET Framework 4.0 :
http://www.microsoft.com/fr-fr/download/details.aspx?id=17718

ATTENTION : l'installation du logiciel ARCAnH doit être réalisée en local et non en réseau. Par contre, l'établissement peut stocker la base de données en réseau. Pour cela, se référer au paragraphe page 6 « Paramétrage du répertoire de données ».

Présentation générale du logiciel

Le logiciel s'ouvre sur la fenêtre suivante :

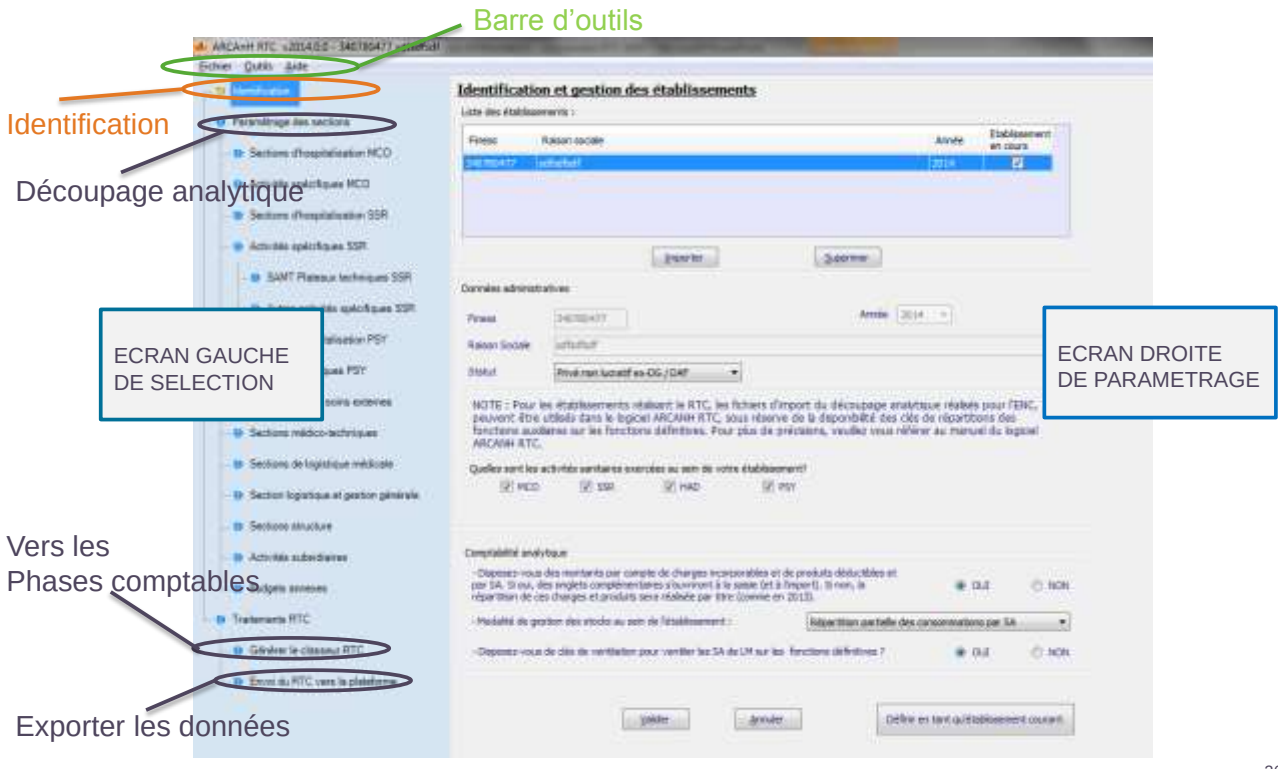

La selection d'un chapitre dans la partie gauche modifie l'écran de droite.

La **barre d'outil** permet de :

- Modifier le répertoire de stockage des données (Outils)
- Accéder à l'aide (Aide)
- Fermer le logiciel (Fichier)

Une fois l'**identification** et le **découpage analytique** (Etape de Paramétrage, §2) réalisés, c'est en cliquant sur « **Générer le classeur RTC** » (Cf. §3) que le classeur RTC s'ouvrira avec les onglets suivants :

- Les onglets de saisie (13)
  - Recueil d'UO (1) (!!! nouveauté 2014 !!!)
  - Onglets charges nettes (3)
  - Onglets ETPR (3)
  - Onglets saisies des clés de répartition (3)
  - Onglets complémentaires (4)
- Les onglets de contrôle (2)
- Les onglets de restitutions (4)

Pour transmettre les données à son ARS, il faut **exporter les données** (Cf. §4) et aller les déposer sur la plateforme eRTC en se connectant avec son compte PLAGE (Cf. Notice d'utilisation de la plateforme e-RTC).

1. Paramétrage du répertoire de données

Si une seule personne de l'établissement travaille sur le classeur RTC, ce paragraphe ne la concerne pas.

Si plusieurs personnes doivent travailler sur le classeur RTC, il est possible de définir un répertoire unique de travail. Ainsi, les modifications du classeur des différents utilisateurs seront prises en compte. A noter que 2 utilisateurs ne peuvent pas travailler en même temps : le logiciel le notifiera au deuxième utilisateur lors de l'ouverture d'ARCAnH.

Pour définir le répertoire de travail commun, l'établissement réalisera les actions suivantes :

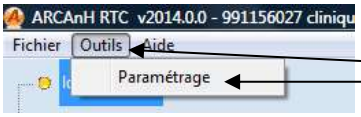

Cliquez sur « Outils » puis paramétrage

Une nouvelle fenêtre s'ouvre :

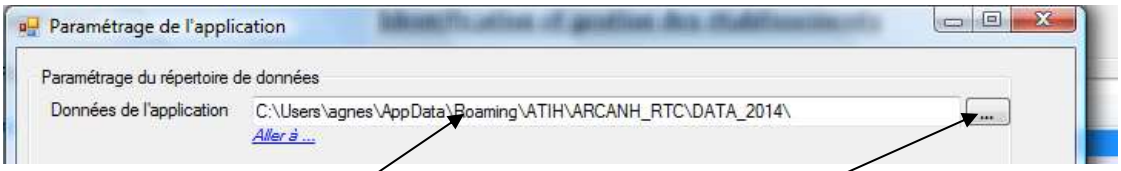

Zone d'affichage du répertoire de stockage : s'assurer que les 2 utilisateurs ont le même

Cliquez ici pour choisir le répertoire accessible aux 2 utilisateurs (demandez à votre administrateur réseau si nécessaire)

Les 2 utilisateurs d'un même établissement veilleront à avoir le même répertoire de stockage des données afin de ne pas saisir dans 2 classeurs RTC qui ne pourront pas « fusionner ».

Si un deuxième utilisateur ouvre le classeur, le message suivant apparaît :

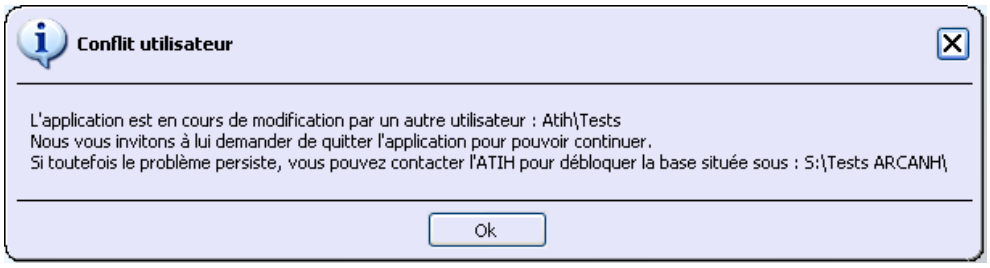
Conflit utilisateur
L'application est en cours de modification par un autre utilisateur : Atih\Tests
Nous vous invitons à lui demander de quitter l'application pour pouvoir continuer.
Si toutefois le problème persiste, vous pouvez contacter l'ATIH pour débloquer la base située sous : S:\Tests ARCANH\
Ok

Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.

2. Etape de paramétrage

Le paramétrage est l'étape préalable à la réalisation des phases comptables via le classeur du tableur. Il consiste à :

- Renseigner les données d'identification ;
- Choisir plusieurs options du classeur ;
- Créer les sections qui apparaîtront dans les onglets RTC

Les fonctionnalités disponibles lors du paramétrage sont :

: Ce bouton permet d'ajouter manuellement une ligne dans la table

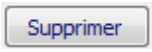

: Après avoir sélectionné une ligne dans la table, ce bouton permet de la supprimer

: Ce bouton permet d'enregistrer les données

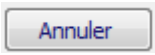

: Annule les modifications de l'établissement en cours d'ajout / modification

: Ce bouton permet

- de générer une version html et csv de la liste paramétrée en cliquant sur
- d'imprimer la liste paramétrée en cliquant sur

: Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

L'ensemble des formats d'imports sont décrit dans le **« Guide des imports »** publié sur le site de l'ATIH. Les fichiers importés dans ARCAnH doivent être au format « .txt ». Les champs doivent être séparés par un point-virgule. Le séparateur de décimale est le point.

Lors de la saisie des champs ou à l'importation, le logiciel vérifie le format des données. Si le logiciel détecte une anomalie, un rapport d'erreur s'ouvre.

Les messages d'erreur les plus courants sont décrits et expliqués en annexe 1.

Des contrôles sont notamment effectués sur :

- Le nombre de champs et/ou leur séparation par un point-virgule
- La validité des codes des sections
- L'utilisation du point comme séparateur de décimales

L'annexe 1 présente un guide de lecture des rapport d'erreur.

2.1. Identification et gestion des établissements

Selon la taille l'écran, il peut être nécessaire d'utiliser « l'ascenseur » pour accéder à « identification », comme suivant :

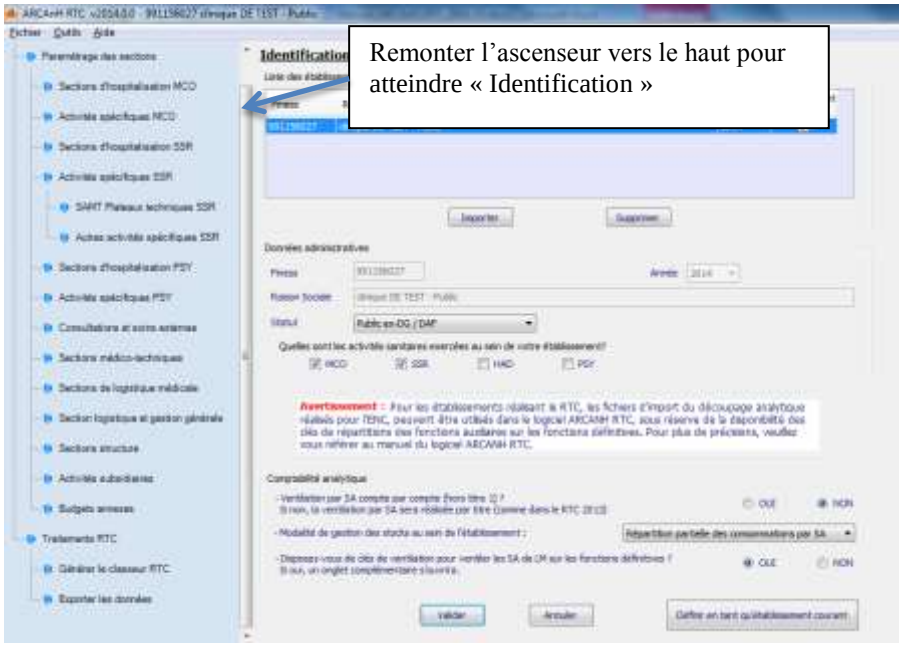

La fenêtre « **Identification** » se présente sous la forme suivante :

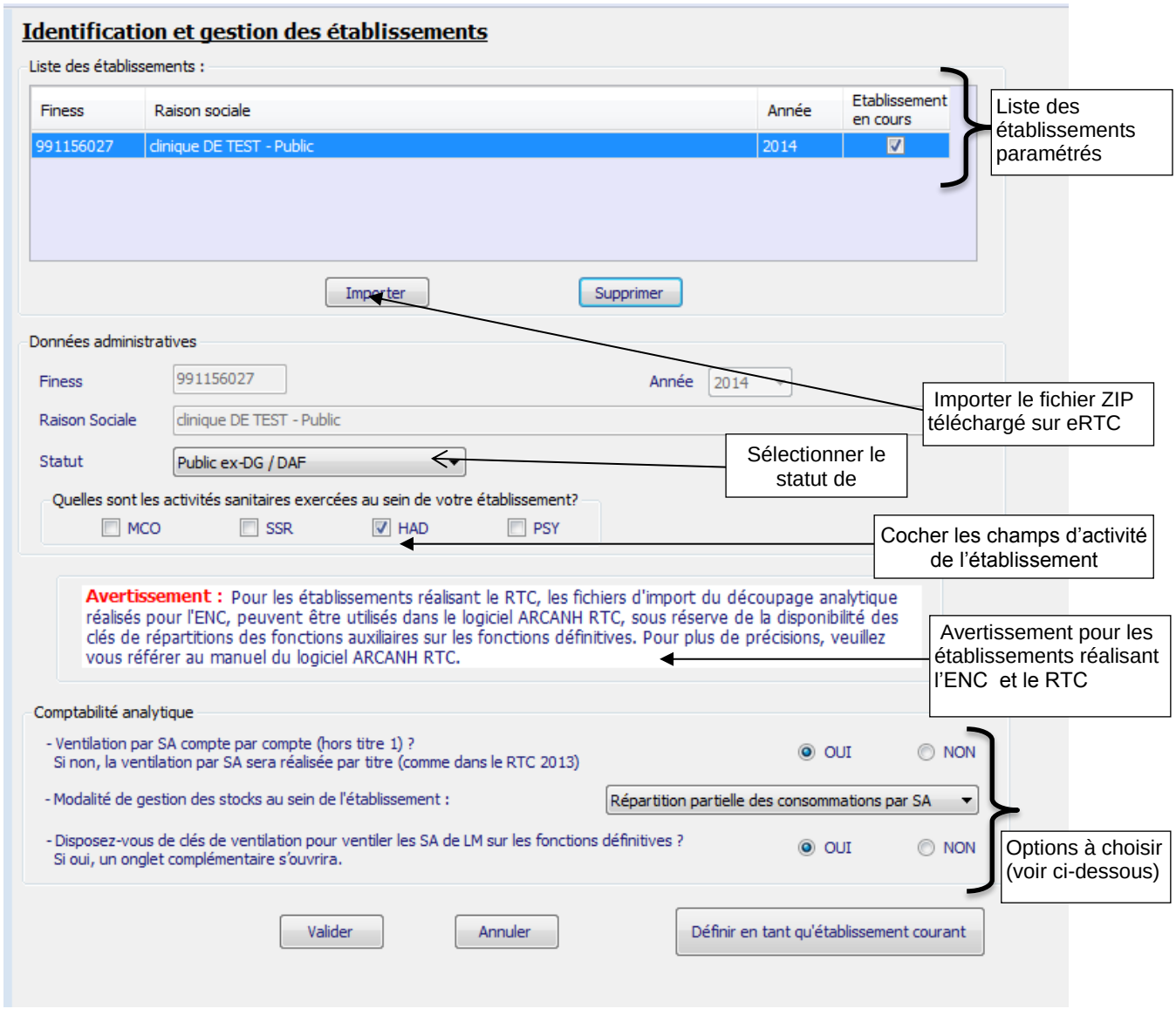
Identification et gestion des établissements
Liste des établissements :
Finess
Raison sociale
Année
Etablissement en cours
991156027
clinique DE TEST - Public
2014
Liste des établissements paramétrés
Importer
Supprimer
Importer le fichier ZIP téléchargé sur eRTC
Données administratives
Finess
991156027
Année
2014
Raison Sociale
clinique DE TEST - Public
Statut
Public ex-DG / DAF
Sélectionner le statut de
Quelles sont les activités sanitaires exercées au sein de votre établissement?
MCO
SSR
HAD
PSY
Cocher les champs d'activité de l'établissement
Avertissement : Pour les établissements réalisant le RTC, les fichiers d'import du découpage analytique réalisés pour l'ENC, peuvent être utilisés dans le logiciel ARCANH RTC, sous réserve de la disponibilité des clés de répartitions des fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives. Pour plus de précisions, veuillez vous référer au manuel du logiciel ARCANH RTC.
Avertissement pour les établissements réalisant l'ENC et le RTC
Comptabilité analytique
- Ventilation par SA compte par compte (hors titre 1) ?
Si non, la ventilation par SA sera réalisée par titre (comme dans le RTC 2013)
OUI
NON
- Modalité de gestion des stocks au sein de l'établissement :
Répartition partielle des consommations par SA
- Disposez-vous de clés de ventilation pour ventiler les SA de LM sur les fonctions définitives ?
Si oui, un onglet complémentaire s'ouvrira.
OUI
NON
Options à choisir (voir ci-dessous)
Valider
Annuler
Définir en tant qu'établissement courant

❖ Identification : cas général

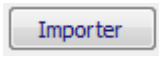

Pour paramétrer votre établissement, cliquez sur ***importer.*** *Vous devrez importer dans le logiciel le fichier d'identification préalablement téléchargé de la plateforme e-RTC.* Une ligne apparaît alors dans la liste des établissements et vous pouvez renseigner les différents éléments d'identification à partir de la partie basse de la fenêtre.

❖ Identification : cas particulier utilisation d'ARCAnH RTC pour plusieurs établissements

Certains établissements peuvent avoir la nécessité de travailler sur plusieurs FINESS. Dans un seul ARCAnH, ils pourront les définir et passer de l'un à l'autre en utilisant les 2 actions définies ci-dessous. *Seule une minorité d'établissement est concernée par cette option.*

Pour paramétrer un nouvel établissement, cliquez sur ***Ajouter.*** Une nouvelle ligne apparaît alors dans la liste des établissements et vous pouvez renseigner les différents éléments d'identification à partir de la partie basse de la fenêtre.

Vous pouvez alors sélectionner l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler en le sélectionnant dans la liste des établissements paramétrés et en cliquant sur ***Définir en tant qu'établissement courant***.

Les options à choisir dès l'identification :

❖ Ventilation détaillée compte par compte (!!! nouveauté 2014 !!!)

Cette option a un impact sur le classeur à saisir. Si l'établissement est en capacité d'effectuer la ventilation détaillée compte par compte, il choisit « Oui » à cette première option.

Les comptes du Plan Comptable du RTC seront alors ouverts à la saisie à l'ensemble des sections déclarées, à l'exception du titre 1 dont la ventilation est agrégée (comme sur le RTC 2013).

Ce choix a l'avantage de matérialiser les règles d'affectations sur les sections et donc de gagner en fiabilité sur les affectations des charges et des produits. De plus, la vérification de la ventilation est réalisée compte par compte.

Exemple illustratif ci-dessous :

RTC 2013					**RTC 2013**					
Onglet charges et produits du CRP					Onglets CN					
Saisie par compte					Ventilation sur les SA agrégée par titre					
						Blanchisserie	Autres LGG	LM	SAMT	SAC Act. Spé
606263	Linge et Habillement	1 000 €	→		Charges Titre 3	1 000 € ?	1 000 € ?	1 000 € ?	1 000 € ?	1 000 € ?
RTC 2014					**RTC 2014**					
Onglet charges et produits du CRP					Onglets cpte_CN					
Saisie par compte					Ventilation sur les SA détaillée (à l'exception du Titre 1)					
						Blanchisserie	Autres LGG	LM	SAMT	SAC Act. Spé
606263	Linge et Habillement	1 000 €	→	606263	Linge et Habillement	1 000 €				

NB : si l'établissement change d'avis en cours de saisie du RTC, les données déjà saisies sur ces onglets ne seront pas sauvegardées.

Si l'établissement choisi « Non », seule la ventilation agrégée par titre sera affichée dans le classeur.

❖ Modalité de gestion de stocks au sein de l'établissement

Il existe 2 modalités possibles, ce sont les même que le RTC 2013 :

- Répartition intégrale des consommations par SA (votre suivi extra-comptable vous permet de connaître les consommations par SA).
- Répartition partielle des consommations par SA (votre suivi extra-comptable ne vous permet par de connaître les consommations par SA en totalité)

Le choix ne modifie pas le classeur. Il sert uniquement de contrôle dans le tableau N°2 de l'onglet Verif CRP & CN.

❖ Saisie de clés de répartition pour la logistique médicale (LM)

Par défaut, les charges de LM sont ventilées au prorata du Titre 2 dans le RTC. Cette méthode présente des biais qui peuvent être importants (spécialités pharmaceutiques facturables en sus couteuses en MCO, charges de sous-traitance prise en compte,…). Ainsi, l'établissement a la possibilité de saisir d'autres clés de répartition qu'il juge plus pertinente.

Si l'établissement choisit « Oui », cela impacte le classeur de la façon suivante :

- Ajout de l'onglet Clé MT (pour la saisie des clés de répartition de LM sur les SAMT)
- Ouverture à la saisie de clés de LM dans les onglets Clé Cli et Clé Act. Spé.

Cette option était disponible dans le RTC 2013.

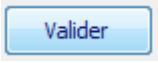

Lorsque tous les éléments sont renseignés, vous pouvez alors cliquer sur ***Valider*** pour enregistrer le paramétrage de l'établissement.

2.2. Paramétrage des sections

Chaque section créée ou cochée, créera une colonne dans le classeur de saisie. Cependant, pour les budgets annexes, plusieurs coches n'ouvriront qu'une seule colonne dans le classeur RTC (colonne Remboursement des budgets annexes).
L'établissement doit fournir les numéros de SA qu'il souhaite déclarer. Ces SA sont de 2 types :

- Soit à choisir parmi une liste fermée
- Soit à choisir parmi des racines auxquelles un suffixe peut être rajouté.

Exemple d'utilisation du suffixe :
L'établissement dispose de 2 services d'hospitalisation complète de chirurgie vasculaire, l'un du Dr Bernard et l'autre du Dr Louis. L'établissement souhaite identifier ces 2 services dans sa comptabilité analytique.
ARCAnH RTC requiert 2 numéros de SA distincts.

Si l'établissement n'a pas encore réalisé sa numérotation en SA,
il peut utiliser la préconisation suivante :
Le suffixe = Mode de prise en charge + 01/02 pour distinguer les 2 services
Les 2 numéros de SA pourront donc être :
93424420101 - chirurgie vasculaire/Dr Bernard
93424420102 - chirurgie vasculaire/Dr Louis

Certaines sections ne sont pas à cocher :

- Les sections de LGG sont automatiquement ouvertes (à l'exception de celle à paramétrer, voir plus loin)
- L'activité HAD, qui ouvre une colonne si l'établissement coche HAD à la question « Quelles sont les activités sanitaires exercées au sein de votre établissement ? »
- La section Réseaux Ville-Hôpital (RVH) est également automatiquement crée.

La **codification des SAC MCO** ne contient pas la notion de mode de prise en charge, contrairement au SSR et à la PSY. Un champ a donc été rajouté pour recueillir cette information.

La **prise en charge ambulatoire en PSY** apparaît dans les consultations et soins externes.

Les **documents de référence** pour connaître la liste des sections sont :

- La liste complète des sections de RTC
- L'arbre analytique commun à l'ENC et au RTC

Pour information, l'arbre analytique commun à l'ENC au RTC est distinct de l'arbre analytique du Tome 1. En effet, certaines évolutions dans la numérotation ont été prises en compte (les sections de psychiatrie, par exemple). Néanmoins, l'arbre analytique reste incomplet. Il ne liste pas toutes les sections, notamment les activités spécifiques. Il offre cependant 2 avantages :

- Il permet une meilleure lisibilité des sections (chapitrage complet et coloré).
- Il donne le périmètre des sections de LGG (voir les sous-items).

Les numéros de SA peuvent être importés : l'avantage de cette méthode est la réutilisation possible des fichiers pour la campagne 2015.

A noter que l'outil permet de revenir **sur le découpage à tout moment** mais les éléments saisis sur les SA supprimées seront perdus. L'ajout de SA n'altère pas les éléments déjà saisis (la ou les colonnes sont ajoutées vide à côté des SA ayant de la saisie).

2.2.1. Sections d'hospitalisation MCO

La fenêtre se présente sous la forme suivante :

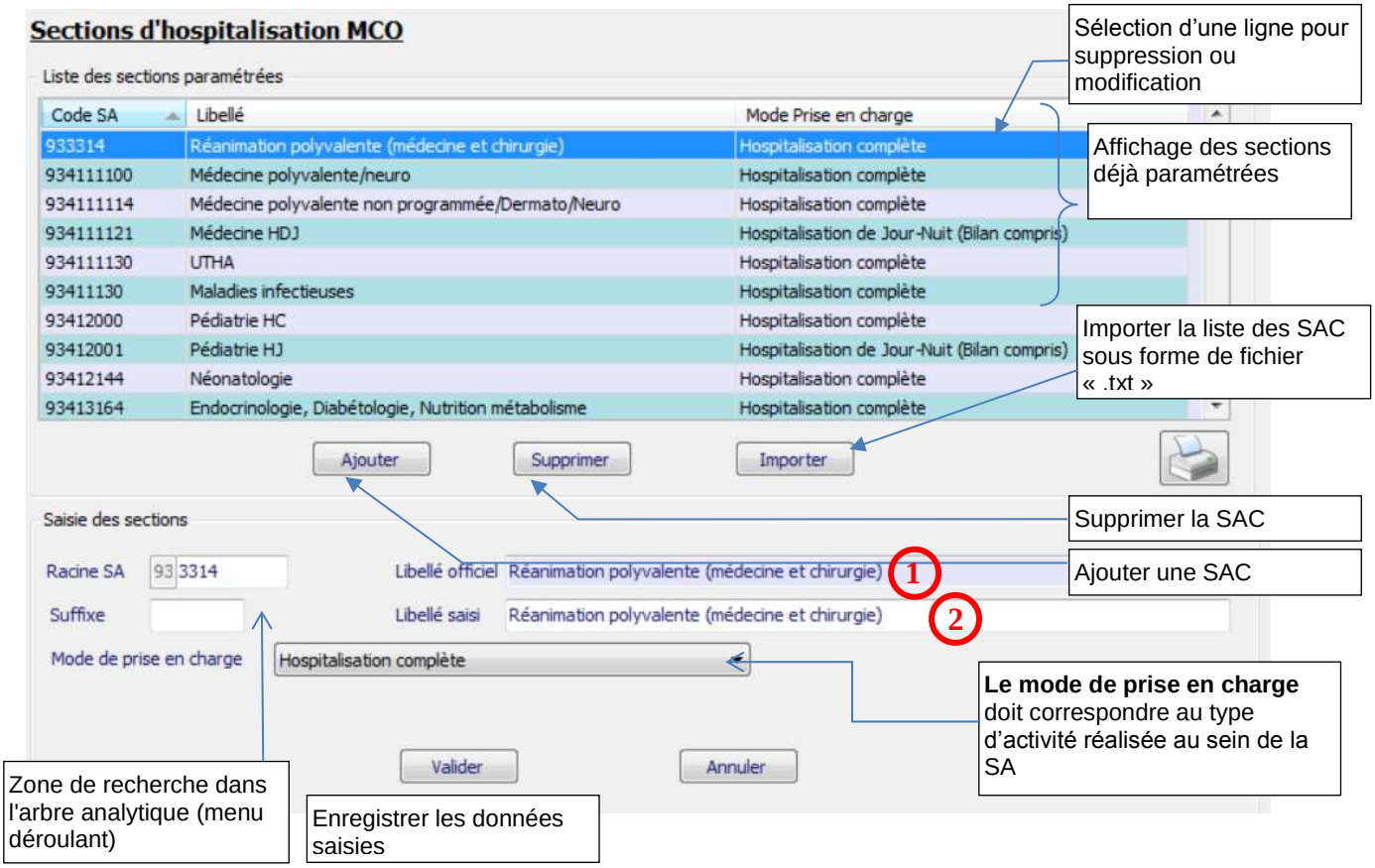
Sections d'hospitalisation MCO
Liste des sections paramétrées
Code SA
Libellé
Mode Prise en charge
933314 Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) Hospitalisation complète
934111100 Médecine polyvalente/neuro Hospitalisation complète
934111114 Médecine polyvalente non programmée/Dermato/Neuro Hospitalisation complète
934111121 Médecine HDJ Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
934111130 UTHA Hospitalisation complète
93411130 Maladies infectieuses Hospitalisation complète
93412000 Pédiatrie HC Hospitalisation complète
93412001 Pédiatrie HJ Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
93412144 Néonatologie Hospitalisation complète
93413164 Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition métabolisme Hospitalisation complète
Ajouter
Supprimer
Importer
Saisie des sections
Racine SA
93 3314
Libellé officiel
Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)
1
Suffixe
Libellé saisi
Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)
2
Mode de prise en charge
Hospitalisation complète
Valider
Annuler
Sélection d'une ligne pour suppression ou modification
Affichage des sections déjà paramétrées
Importer la liste des SAC sous forme de fichier « .txt »
Supprimer la SAC
Ajouter une SAC
Le mode de prise en charge doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA
Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)
Enregistrer les données saisies

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur Importer (cf « Guide des imports »)
- La saisie manuelle en cliquant sur ***Ajouter*** puis sur ***Valider*** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à la racine de l'arbre analytique afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse. Le **code SA** est égal à **[racine + suffixe].**

Le mode de prise en charge doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA :

- 01 : Hospitalisation complète
- 02 : Hospitalisation de semaine
- 04 : Hospitalisation de jour (ambulatoire) Hospitalisation de nuit
- 05 : Séances

L'établissement veillera à créer des sections pour les **activités à supplément** (réanimation, surveillance continue, soins intensifs), ainsi que les **UHCD**.

L'établissement doit également identifier les services d'**hospitalisation en chirurgie ambulatoire** en spécifiant le type « Hospitalisation de jour ». Si l'établissement a une UM d'hospitalisation en ambulatoire, il doit créer une SAC avec le type « Hospitalisation de jour ». S'il n'est pas en mesure d'isoler les charges afférentes, ces charges seront laissées à zéro.

Le nombre maximal de SAC pouvant être créées est de 200.

Avertissement : si l'établissement souhaite réaliser un découpage fin, il s'assura de disposer des charges, des produits, des clés de répartitions et des ETPR.

2.2.2. Activités spécifiques MCO

L'établissement choisit les Missions d'Intérêt Général pour lesquels il a des charges.

A partir de la campagne 2014, il est possible de définir à cette étape une **section recherche, uniquement liée à des financements INSERM, CNRS et Collectivités locale**. Ainsi, ces coûts de recherche sont isolés des coûts des sections d'hospitalisation permettant de ce fait d'atténuer les biais lors du calcul du coût à la journée.

L'établissement choisit parmi la liste suivante :

Activités spécifiques MCO
Contrairement aux années précédentes, il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elle dans le classeur.
Activités spécifiques MCO
Code
Libellé
Imputation dans le classeur Arcanh
D01 Act-spé-MCO: Les centres d'investigation clinique (CIC) Charges à imputer en Phase III MIG
D02 Act-spé-MCO: Les centres de recherche clinique (CRC) Charges à imputer en Phase III MIG
D03 Act-spé-MCO: Les délégations à la recherche clinique et à l'innovation (DRCI) Charges à imputer en Phase III MIG
D041 Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - CEREBROTHEQUES Charges à imputer en Phase III MIG
D042 Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - SEROTHEQUES Charges à imputer en Phase III MIG
D043 Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - CELLULOTHEQUES Charges à imputer en Phase III MIG
D044 Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUE D'ADN Charges à imputer en Phase III MIG
D045 Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUES DE SANG DE CORDON Charges à imputer en Phase III MIG
D05 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche ... Charges à imputer en Phase III MIG
D06 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche ... Charges à imputer en Phase III MIG
D07 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche ... Charges à imputer en Phase III MIG
D08 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translation... Charges à imputer en Phase III MIG
D09 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translation... Charges à imputer en Phase III MIG
D10 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translation... Charges à imputer en Phase III MIG
D11 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la perf... Charges à imputer en Phase III MIG
D12 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche i... Charges à imputer en Phase III MIG
D13 Act-spé-MCO: Les contrats hospitaliers de recherche translationnelle (CHRT) Charges à imputer en Phase III MIG
D14 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniqu... Charges à imputer en Phase III MIG
D15 Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniqu... Charges à imputer en Phase III MIG
D16 Act-spé-MCO: Les emplois de technicien et d'assistant de recherche clinique pour la réalisatio... Charges à imputer en Phase III MIG
D17 Act-spé-MCO: Les groupements interrégionaux de recherche clinique et d'innovation Charges à imputer en Phase III MIG
Tout cocher
Valider
Annuler
Importer

NB : les codes des sections correspondent aux codes figurant dans l'arrêté de financement du même nom que les activités listées dans le RTC (MIG).

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos activités, cliquez sur ***Valider*** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

L'import de la liste est possible (cf Guide des imports du RTC).

2.2.3.Sections d'hospitalisation SSR

La fenêtre « SAC SSR» se présente sous la forme suivante :

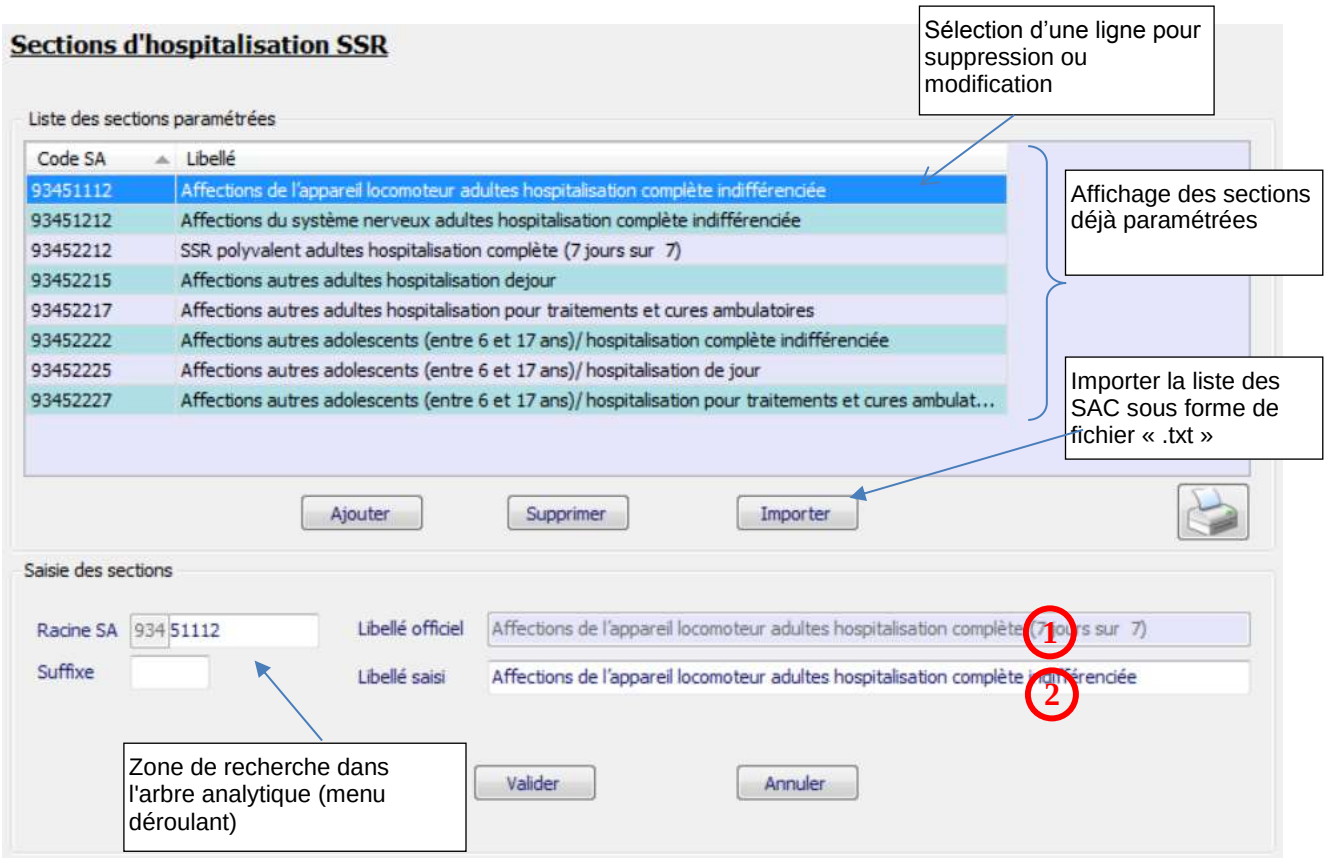
Sections d'hospitalisation SSR
Sélection d'une ligne pour suppression ou modification
Liste des sections paramétrées
Code SA
Libellé
93451112 Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète indifférenciée
93451212 Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète indifférenciée
93452212 SSR polyvalent adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)
93452215 Affections autres adultes hospitalisation dejour
93452217 Affections autres adultes hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires
93452222 Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
93452225 Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour
93452227 Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulat...
Affichage des sections déjà paramétrées
Importer la liste des SAC sous forme de fichier « .txt »
Ajouter
Supprimer
Importer
Saisie des sections
Racine SA 934 51112
Suffixe
Libellé officiel
Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)
Libellé saisi
Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète indifférenciée
1
2
Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)
Valider
Annuler

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur ***Importer*** (cf Guide des imports du RTC)
- La saisie manuelle en cliquant sur ***Ajouter*** puis sur ***Valider*** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique de l'ENC et du RTC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SAC pouvant être créées est de 100.

2.2.4.Activités spécifiques SSR

2.4.1 SAMT Plateaux SRR

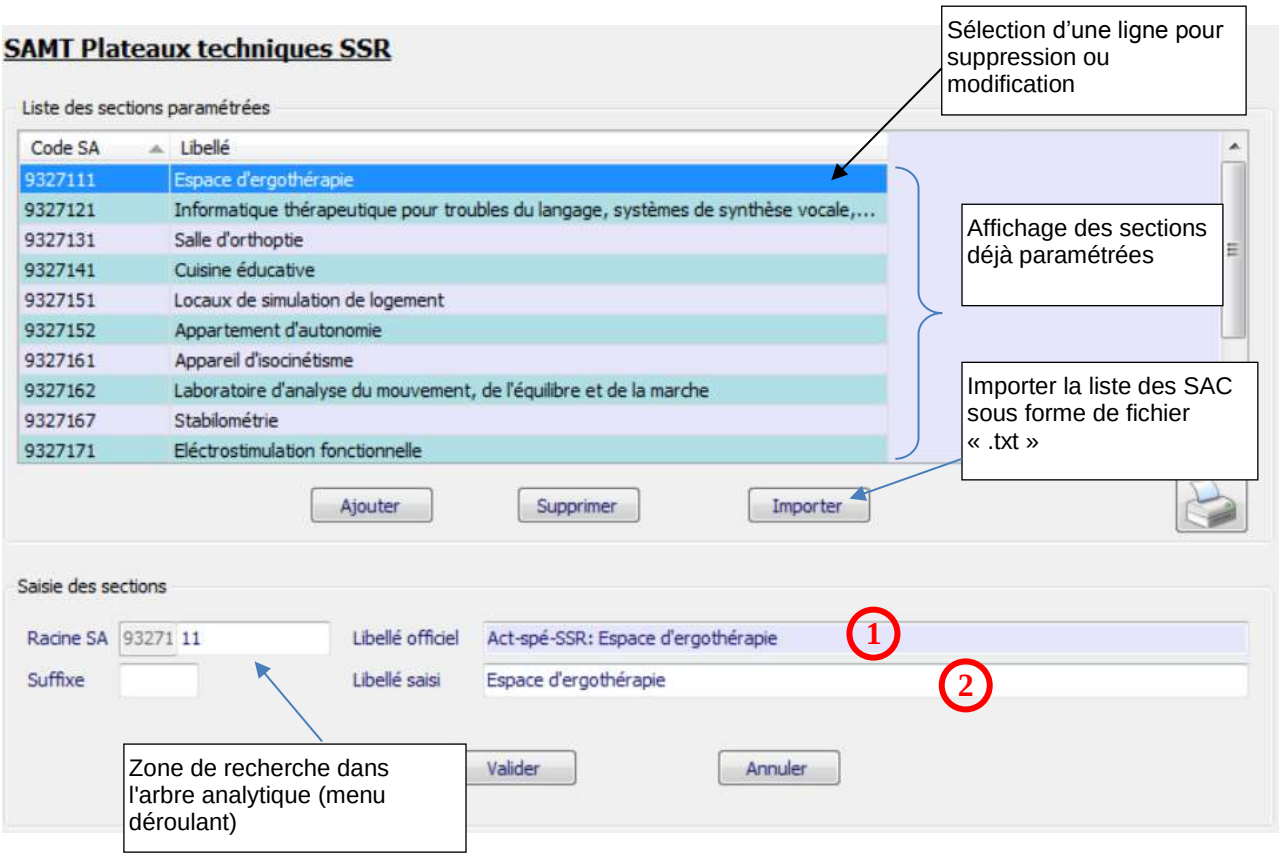

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT plateaux techniques spécialisés SSR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur ***Importer*** (cf. guide des imports du RTC)
- La saisie manuelle en cliquant sur ***Ajouter*** puis sur ***Valider*** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 40.

2.4.2 Autres activités spécifiques SSR

La fenêtre permettant la saisie des activités spécifiques SSR se présente sous la forme suivante :

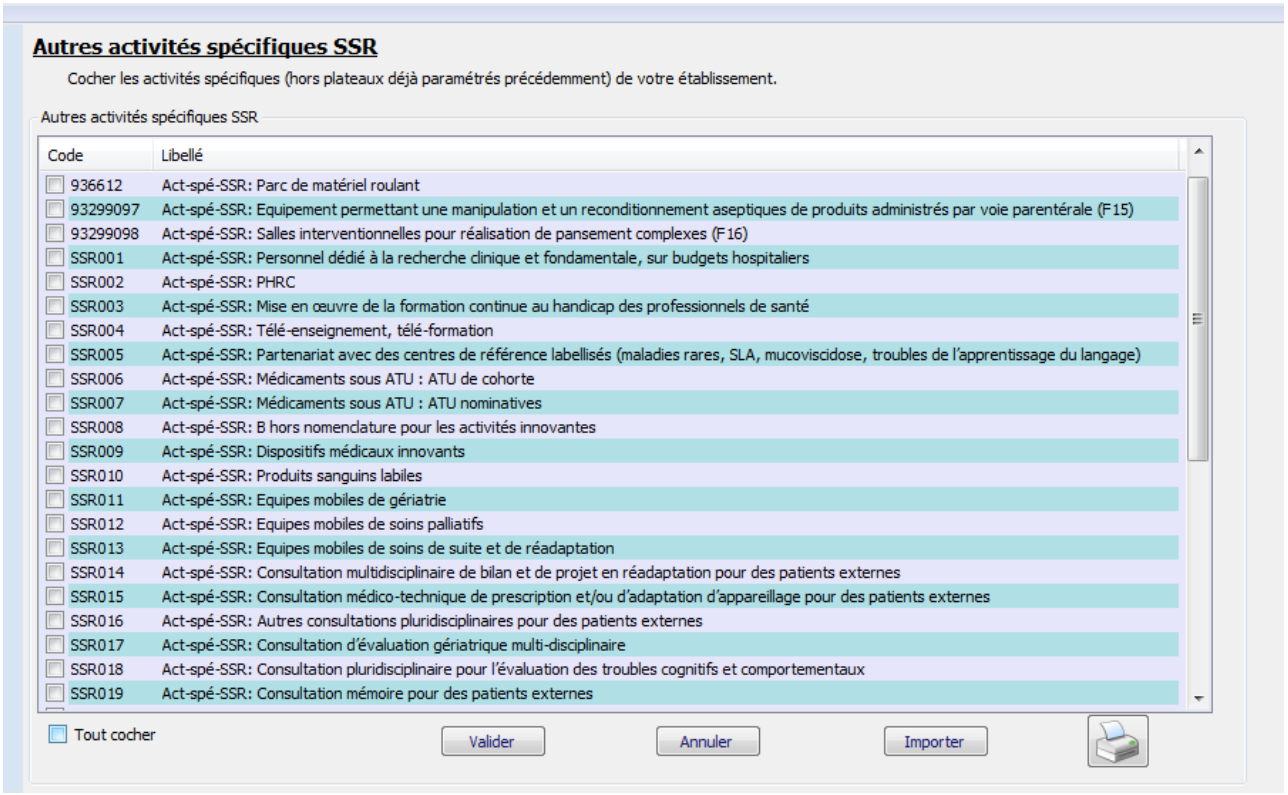
Autres activités spécifiques SSR
Cocher les activités spécifiques (hors plateaux déjà paramétrés précédemment) de votre établissement.
Autres activités spécifiques SSR
Code
Libellé
936612 Act-spé-SSR: Parc de matériel roulant
93299097 Act-spé-SSR: Equipement permettant une manipulation et un reconditionnement aseptiques de produits administrés par voie parentérale (F15)
93299098 Act-spé-SSR: Salles interventionnelles pour réalisation de pansement complexes (F16)
SSR001 Act-spé-SSR: Personnel dédié à la recherche clinique et fondamentale, sur budgets hospitaliers
SSR002 Act-spé-SSR: PHRC
SSR003 Act-spé-SSR: Mise en œuvre de la formation continue au handicap des professionnels de santé
SSR004 Act-spé-SSR: Télé-enseignement, télé-formation
SSR005 Act-spé-SSR: Partenariat avec des centres de référence labellisés (maladies rares, SLA, mucoviscidose, troubles de l'apprentissage du langage)
SSR006 Act-spé-SSR: Médicaments sous ATU : ATU de cohorte
SSR007 Act-spé-SSR: Médicaments sous ATU : ATU nominatives
SSR008 Act-spé-SSR: B hors nomenclature pour les activités innovantes
SSR009 Act-spé-SSR: Dispositifs médicaux innovants
SSR010 Act-spé-SSR: Produits sanguins labiles
SSR011 Act-spé-SSR: Equipes mobiles de gériatrie
SSR012 Act-spé-SSR: Equipes mobiles de soins palliatifs
SSR013 Act-spé-SSR: Equipes mobiles de soins de suite et de réadaptation
SSR014 Act-spé-SSR: Consultation multidisciplinaire de bilan et de projet en réadaptation pour des patients externes
SSR015 Act-spé-SSR: Consultation médico-technique de prescription et/ou d'adaptation d'appareillage pour des patients externes
SSR016 Act-spé-SSR: Autres consultations pluridisciplinaires pour des patients externes
SSR017 Act-spé-SSR: Consultation d'évaluation gériatrique multi-disciplinaire
SSR018 Act-spé-SSR: Consultation pluridisciplinaire pour l'évaluation des troubles cognitifs et comportementaux
SSR019 Act-spé-SSR: Consultation mémoire pour des patients externes
Tout cocher
Valider
Annuler
Importer

Après avoir coché les activités souhaitées cliquer sur ***Valider***. Un message « Données enregistrées avec succès » apparaît.

A noter que certaines sections ont un numéro emprunt à l'arbre analytique (parc de matériel roulant par exemple). Les autres sections ne faisant pas partie de l'arbre analytique se sont vues attribuées des numéros arbitraires.

Certains libellés comportent une référence en F (Par exemple F16). Cette numérotation fait référence à l'enquête plateaux réalisée sur les données 2007.

2.2.5.Sections d'hospitalisation PSY

La fenêtre « SAC PSY» se présente sous la forme suivante :

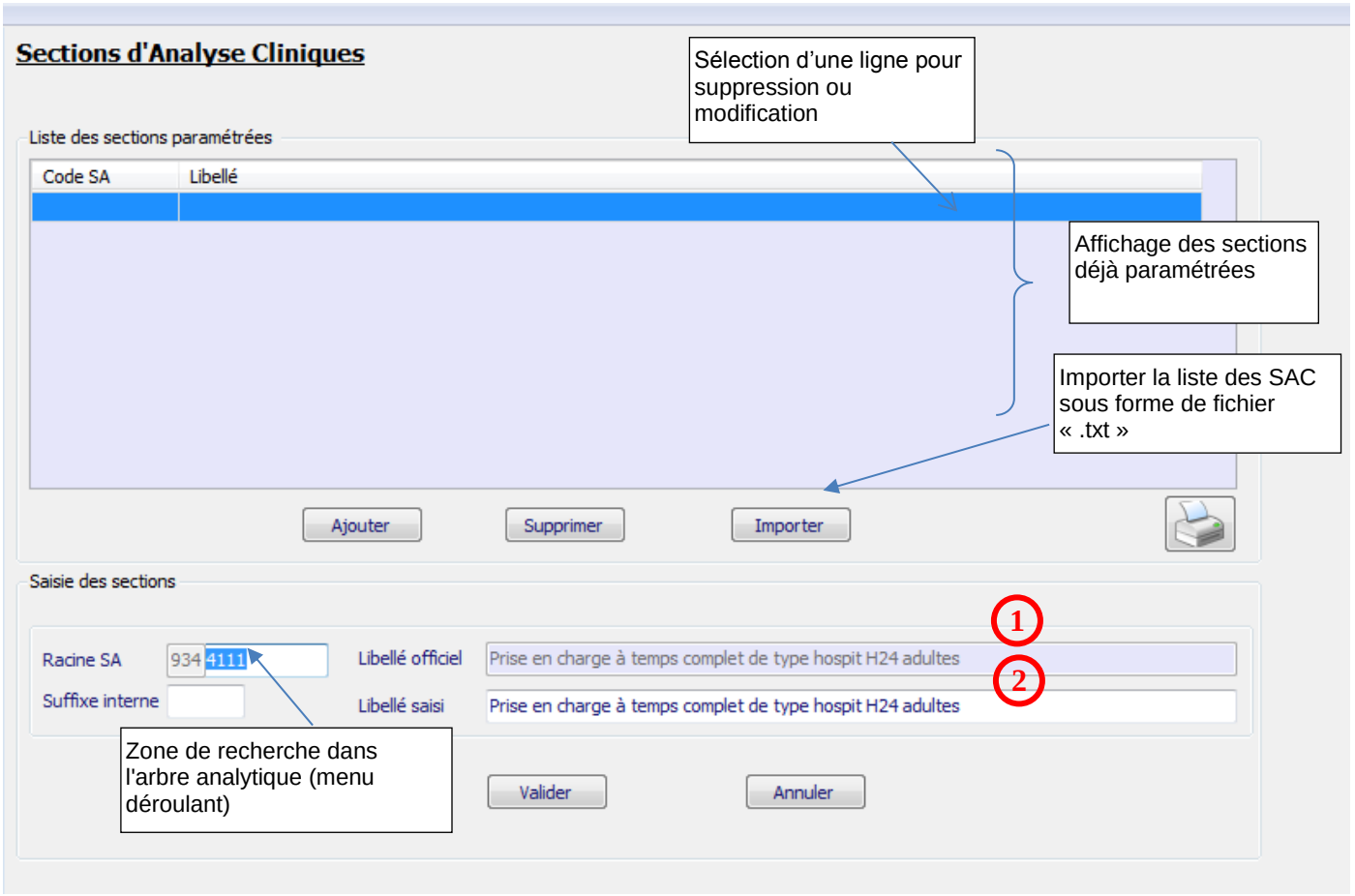

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur ***Importer*** (cf Guide des imports du RTC)
- La saisie manuelle en cliquant sur ***Ajouter*** puis sur ***Valider*** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

A noter que les sections de psychiatrie ont fait l'objet d'une renumérotation par rapport à l'arbre analytique de 2013.

Le nombre maximal de SAC pouvant être créées est de 40.

2.2.6. Activités spécifiques PSY

La fenêtre permet de cocher les activités spécifique PSY concernés par l'établissement :

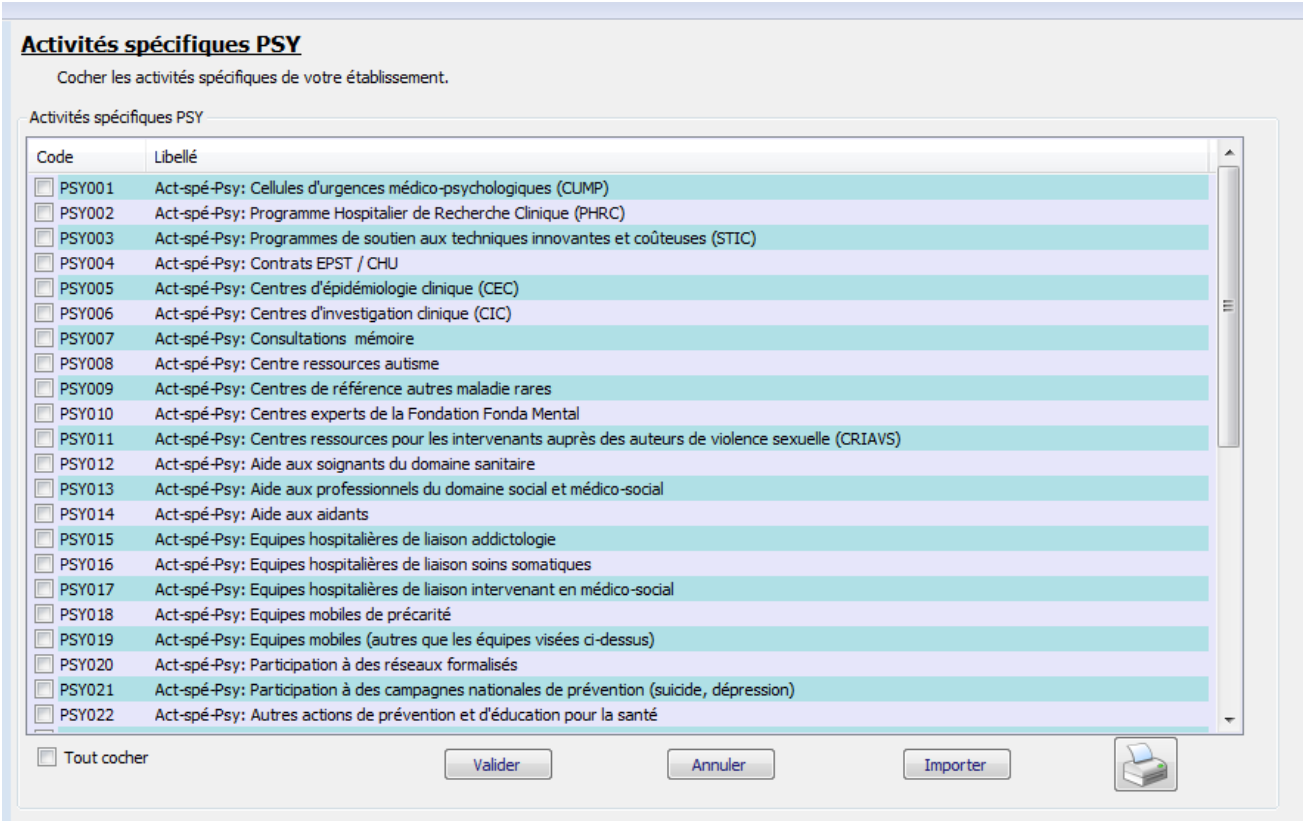
Activités spécifiques PSY
Cocher les activités spécifiques de votre établissement.
Activités spécifiques PSY
Code
Libellé
PSY001 Act-spé-Psy: Cellules d'urgences médico-psychologiques (CUMP)
PSY002 Act-spé-Psy: Programme Hospitalier de Recherche Clinique (PHRC)
PSY003 Act-spé-Psy: Programmes de soutien aux techniques innovantes et coûteuses (STIC)
PSY004 Act-spé-Psy: Contrats EPST / CHU
PSY005 Act-spé-Psy: Centres d'épidémiologie clinique (CEC)
PSY006 Act-spé-Psy: Centres d'investigation clinique (CIC)
PSY007 Act-spé-Psy: Consultations mémoire
PSY008 Act-spé-Psy: Centre ressources autisme
PSY009 Act-spé-Psy: Centres de référence autres maladie rares
PSY010 Act-spé-Psy: Centres experts de la Fondation Fonda Mental
PSY011 Act-spé-Psy: Centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violence sexuelle (CRIAVS)
PSY012 Act-spé-Psy: Aide aux soignants du domaine sanitaire
PSY013 Act-spé-Psy: Aide aux professionnels du domaine social et médico-social
PSY014 Act-spé-Psy: Aide aux aidants
PSY015 Act-spé-Psy: Equipes hospitalières de liaison addictologie
PSY016 Act-spé-Psy: Equipes hospitalières de liaison soins somatiques
PSY017 Act-spé-Psy: Equipes hospitalières de liaison intervenant en médico-social
PSY018 Act-spé-Psy: Equipes mobiles de précarité
PSY019 Act-spé-Psy: Equipes mobiles (autres que les équipes visées ci-dessus)
PSY020 Act-spé-Psy: Participation à des réseaux formalisés
PSY021 Act-spé-Psy: Participation à des campagnes nationales de prévention (suicide, dépression)
PSY022 Act-spé-Psy: Autres actions de prévention et d'éducation pour la santé
Tout cocher
Valider
Annuler
Importer

Après avoir coché les activités souhaitées cliquer sur ***Valider***. Un message « Données enregistrées avec succès » apparaît.

Les numéros de ces activités n'existant pas dans l'arbre analytique, des numéros arbitraires ont été fixés à chacune.

2.2.7.Consultations et soins externes

La fenêtre permettant la saisie consultations et soins externes se présente sous la forme suivante :

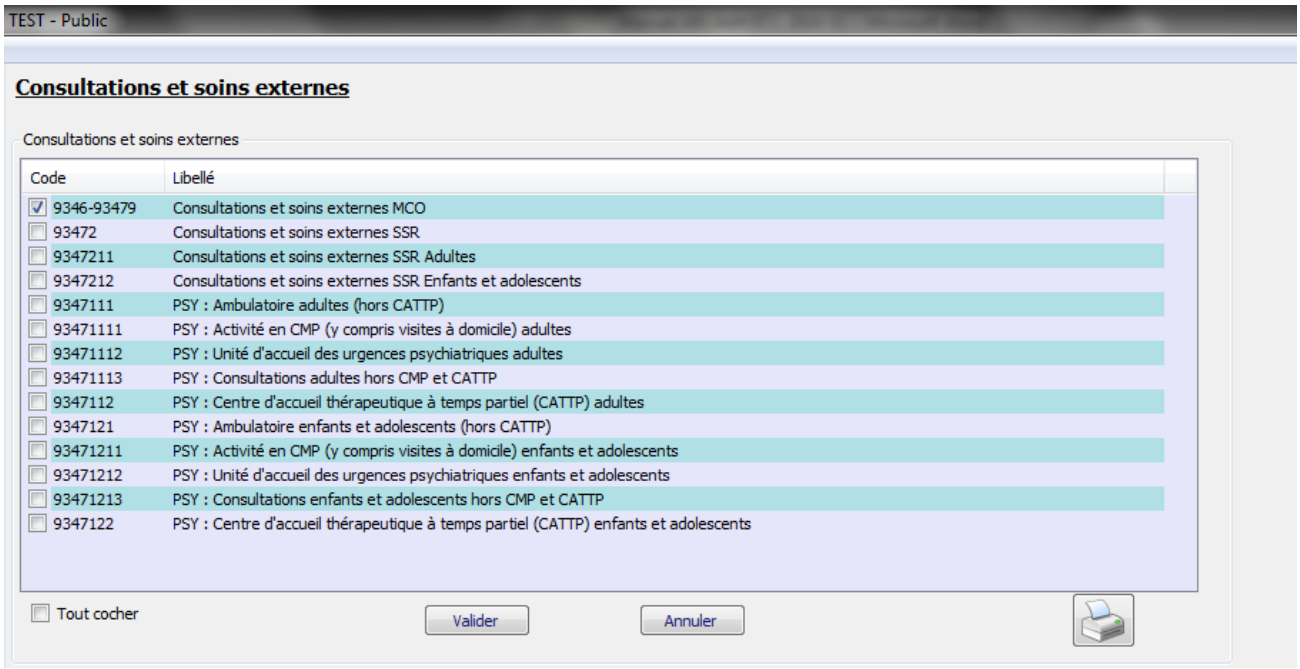
TEST - Public
Consultations et soins externes
Consultations et soins externes
Code
Libellé
9346-93479 Consultations et soins externes MCO
93472 Consultations et soins externes SSR
9347211 Consultations et soins externes SSR Adultes
9347212 Consultations et soins externes SSR Enfants et adolescents
9347111 PSY : Ambulatoire adultes (hors CATTP)
93471111 PSY : Activité en CMP (y compris visites à domicile) adultes
93471112 PSY : Unité d'accueil des urgences psychiatriques adultes
93471113 PSY : Consultations adultes hors CMP et CATTP
9347112 PSY : Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) adultes
9347121 PSY : Ambulatoire enfants et adolescents (hors CATTP)
93471211 PSY : Activité en CMP (y compris visites à domicile) enfants et adolescents
93471212 PSY : Unité d'accueil des urgences psychiatriques enfants et adolescents
93471213 PSY : Consultations enfants et adolescents hors CMP et CATTP
9347122 PSY : Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) enfants et adolescents
Tout cocher
Valider
Annuler

Il s'agit de définir si vous avez une activité « consultations et soins externes MCO », « consultations et soins externes SSR» et « consultations et soins externes psychiatrie» en cochant les sections correspondantes.

Après avoir coché les activités souhaitées cliquer sur ***Valider***. Un message « Données enregistrées avec succès » apparaît.

2.2.8.Sections médico-techniques

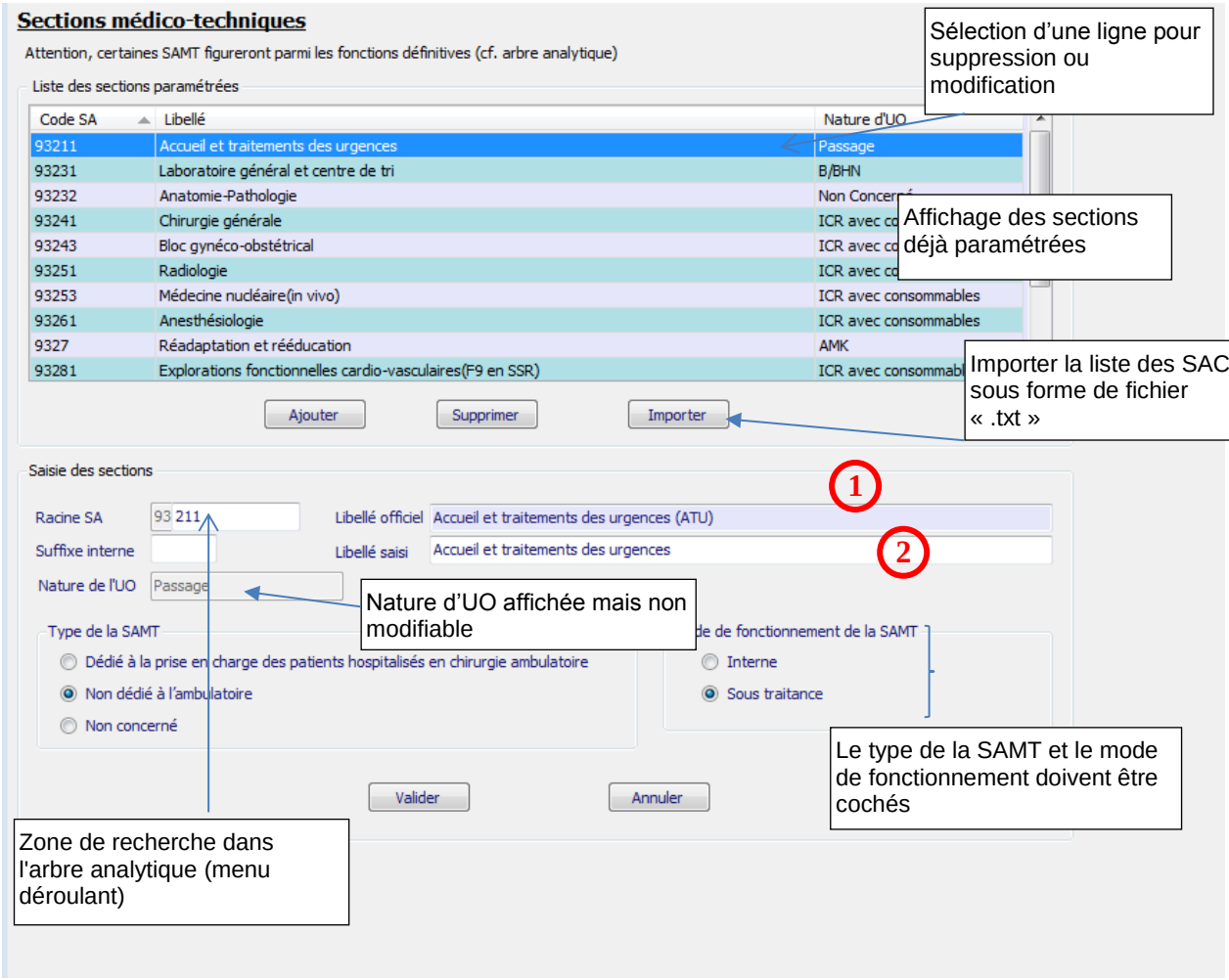
Sections médico-techniques
Attention, certaines SAMT figureront parmi les fonctions définitives (cf. arbre analytique)
Liste des sections paramétrées
Code SA
Libellé
Nature d'UO
93211 Accueil et traitements des urgences Passage
93231 Laboratoire général et centre de tri B/BHN
93232 Anatomie-Pathologie
93241 Chirurgie générale
93243 Bloc gynéco-obstétrical
93251 Radiologie
93253 Médecine nucléaire(in vivo) ICR avec consommables
93261 Anesthésiologie ICR avec consommables
9327 Réadaptation et rééducation AMK
93281 Explorations fonctionnelles cardio-vasculaires(F9 en SSR)
Ajouter
Supprimer
Importer
Saisie des sections
Racine SA 93 211
Libellé officiel Accueil et traitements des urgences (ATU)
Suffixe interne
Libellé saisi Accueil et traitements des urgences
Nature de l'UO Passage
Type de la SAMT
Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire
Non dédié à l'ambulatoire
Non concerné
Interne
Sous traitance
Valider
Annuler
1
2
Sélection d'une ligne pour suppression ou modification
Affichage des sections déjà paramétrées
Importer la liste des SAC sous forme de fichier « .txt »
Nature d'UO affichée mais non modifiable
Le type de la SAMT et le mode de fonctionnement doivent être cochés
Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT:

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur ***Importer*** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur ***Ajouter*** puis sur ***Valider*** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

La nature de l'UO est affichée mais ne peut être modifiée.

Concernant **la chirurgie ambulatoire**, l'établissement doit différencier les charges pour la partie hospitalisation (à typer en hospitalisation de jour) dans une SAC et la partie actes techniques dans une SAMT (à typer en « Dédié aux patients hospitalisés en hospitalisation de jour »).

L'information « type de la SAMT » est demandée pour toutes les SAMT mais elle ne concerne que les blocs. Pour les autres activités, il faut indiquer « Non concerné ». Si l'établissement possède un bloc pour des patients hospitalisés en ambulatoire (hospitalisation de jour), l'établissement doit indiquer « Dédié aux patients hospitalisés en hospitalisation de jour ».

Le **mode de fonctionnement de la SAMT** « Interne » ou « Sous-traité » permettra de calculer 2 coûts d'unités d'œuvre distinctes. Si l'établissement dispose d'un laboratoire interne et qu'il fait réaliser également des analyses avec un laboratoire extérieur, **il créera 2 sections** : une avec le mode de fonctionnement « interne » et l'autre « sous-traité ».

Le nombre maximal de SAMT pouvant être créées est de 120.

2.2.9.Logistique médicale

Il s'agit de définir la liste des SA de logistique médicale de l'établissement en cochant parmi les sections disponibles suivantes.

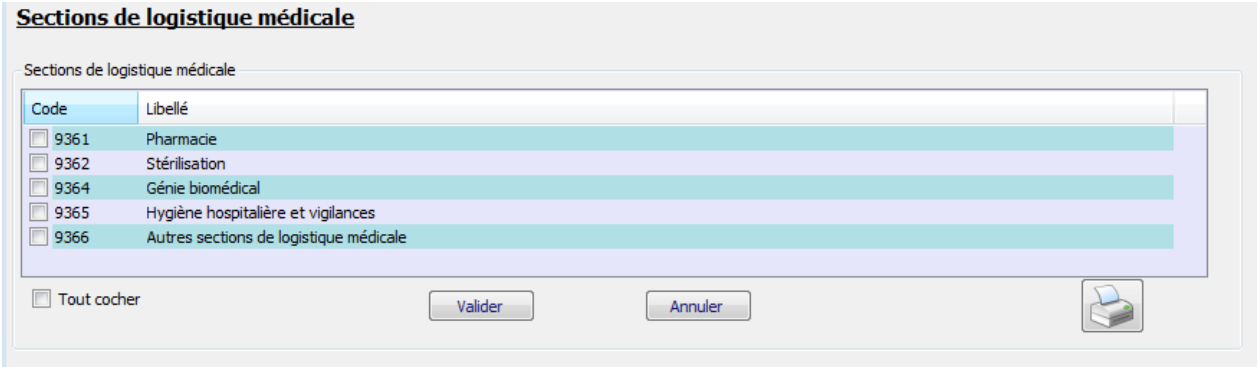

Pour ajouter une section de logistique médicale, cochez la case située sur la ligne correspondante. Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections de logistique médicale, cliquez sur ***Valider*** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

2.2.10. Logistique et gestion générale

L'établissement doit fournir des indications de découpage et de typage supplémentaires pour certaines sections de LGG. (!!!nouveauté 2014 !!!)

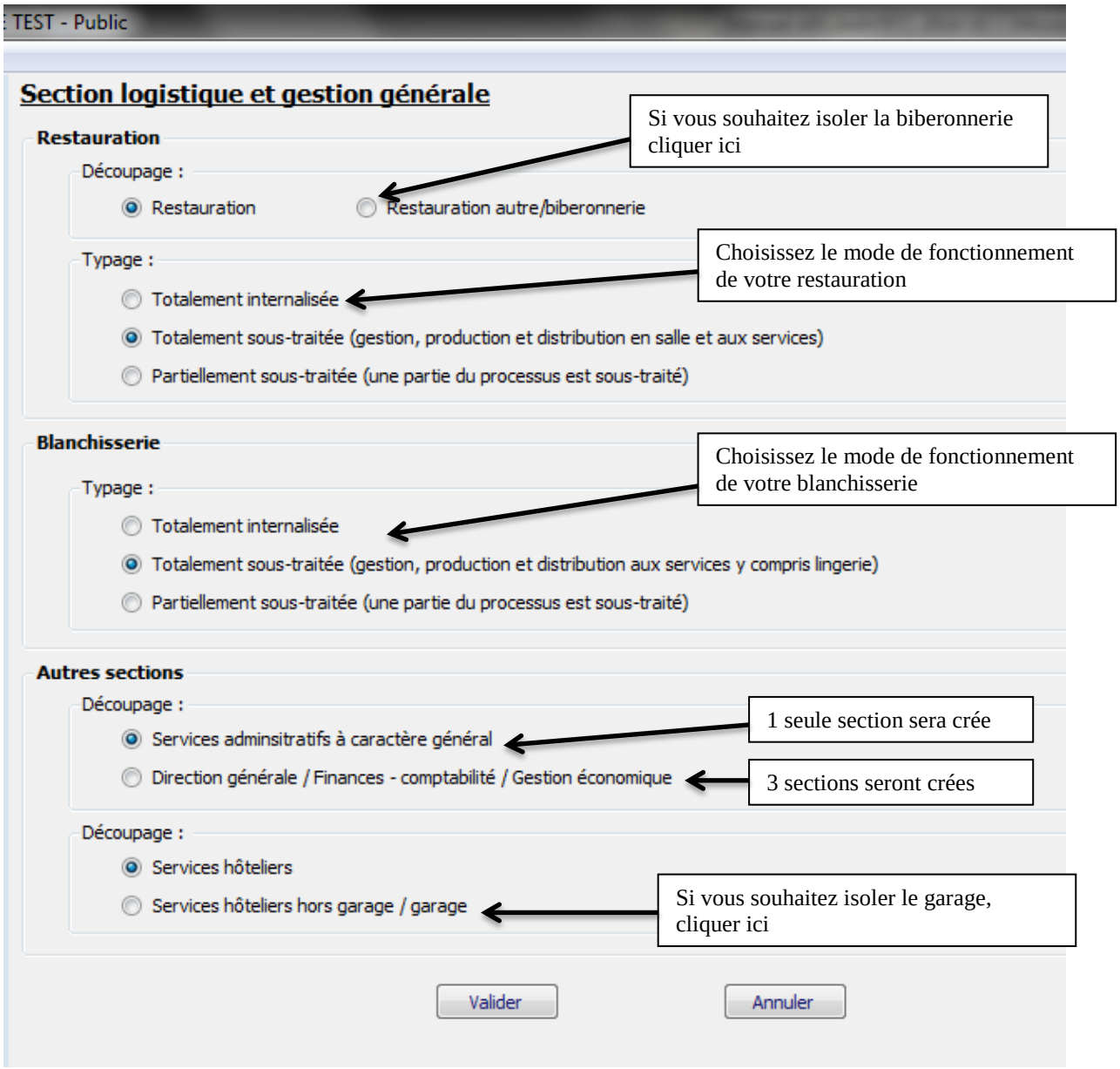
TEST - Public
Section logistique et gestion générale
Restauration
Découpage :
Restauration
Restauration autre/biberonnerie
Si vous souhaitez isoler la biberonnerie cliquer ici
Typage :
Totalement internalisée
Totalement sous-traitée (gestion, production et distribution en salle et aux services)
Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité)
Choisissez le mode de fonctionnement de votre restauration
Blanchisserie
Typage :
Totalement internalisée
Totalement sous-traitée (gestion, production et distribution aux services y compris lingerie)
Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité)
Choisissez le mode de fonctionnement de votre blanchisserie
Autres sections
Découpage :
Services adminsitratifs à caractère général
Direction générale / Finances - comptabilité / Gestion économique
1 seule section sera crée
3 sections seront crées
Découpage :
Services hôteliers
Services hôteliers hors garage / garage
Si vous souhaitez isoler le garage, cliquer ici
Valider
Annuler

Une de blanchisserie et une section de restauration (ou restauration hors biberonnerie) sera créée quelque soit le typage choisi, contrairement aux SAMT. La création d'une seule section donnera la possibilité de calculer un coût d'UO de la restauration interne (par exemple), dont le périmètre est comparable.

L'intérêt du typage est de permettre de calculer un coût d'UO différencié.

Si vous isolez la biberonnerie et/ou le garage, un coût d'UO sera calculé sur ces sections.

2.2.11. Activités subsidiaires

Il s'agit de définir la liste des activités subsidiaires de l'établissement en cochant parmi les sections suivantes :

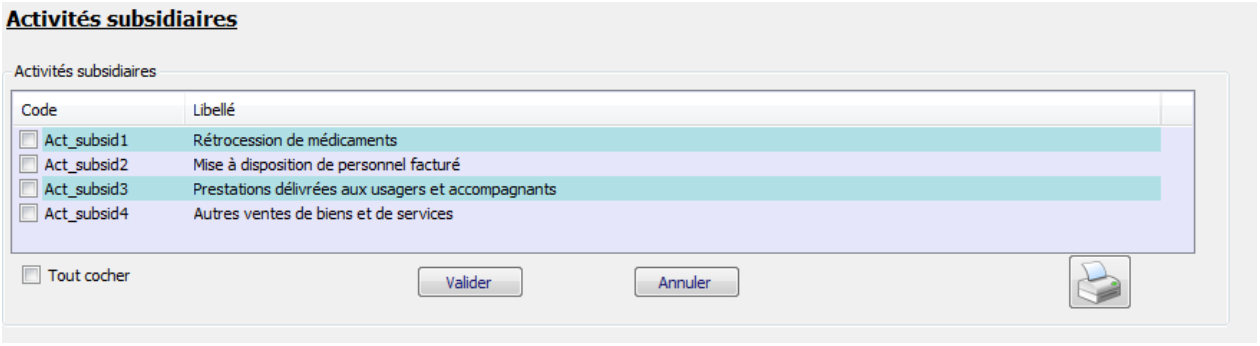

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.
Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos activités, cliquez sur ***Valider*** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

En paramétrant ces sections, l'établissement peut isoler les charges afférentes. Ainsi, les coûts de ces activités sont isolés des coûts des sections d'hospitalisation permettant de ce fait d'atténuer les biais lors du calcul du coût à la journée.

2.2.12. Budgets annexes

Remarque : ce chapitre ne concerne que les établissements DAF/ ex-DG.

Il s'agit de définir la liste des budgets annexes de l'établissement.

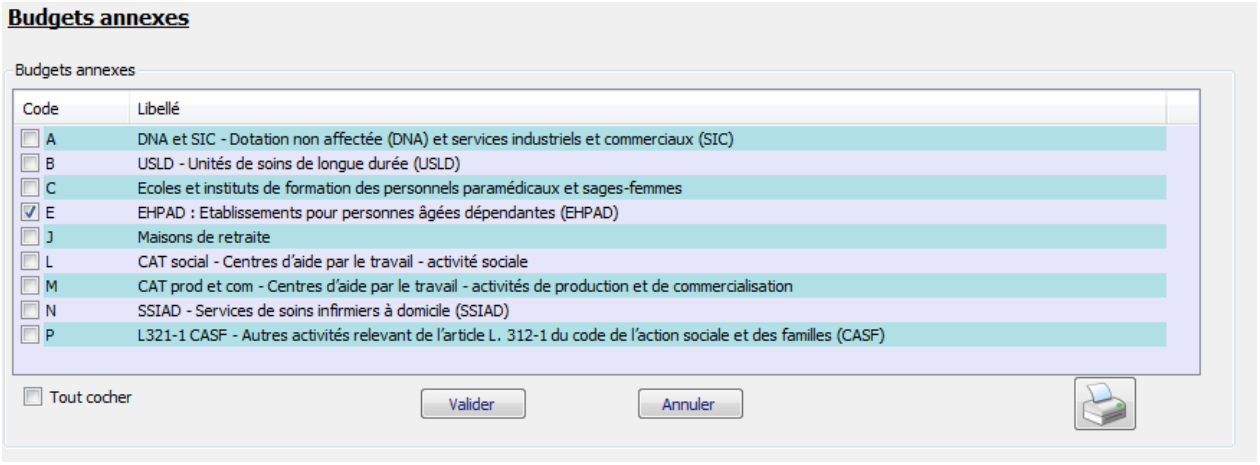
Budgets annexes
Budgets annexes
Code
Libellé
A
DNA et SIC - Dotation non affectée (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)
B
USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)
C
Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes
E
EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
J
Maisons de retraite
L
CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale
M
CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation
N
SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
P
L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)
Tout cocher
Valider
Annuler

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections de logistique médicale, cliquez sur ***Valider*** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

A noter que la sélection de plusieurs budgets annexes n'ouvrira qu'une seule colonne dans le classeur RTC : la colonne « Remboursement des budgets annexes ».

En sélectionnant cette section, l'établissement peut isoler les charges afférentes. Ainsi, les coûts de ces activités sont isolés des coûts des sections d'hospitalisation permettant de ce fait d'atténuer les biais lors du calcul du coût à la journée.

2.2.13. Récapitulatif du nombre de colonnes pouvant être créees

Phase du paramétrage	Sections de Gestion Générale et Logistique	Sections de Logistique médicale	Structure	Sections médico-techniques (hors dialyse (racine=9331) et radiothérapie (racine 9332))	Sections d'hospitalisation MCO	Sections médico-techniques - dialyse (racine=9331) et radiothérapie (racine 9332)	Consultations et soins externes	Identification
Code Catégorie dans le classeur	***LGG et LGG_PARAM***	***LM***	***STR***	***SAMT***	***SAC_MCO***	***DEF_SAMT***	***CONSULT_MCO***	***HAD***
Nb de colonnes/lignes	***21***	***5***	***2***	***120***	***200***	***40***	***1***	***1***

Phase du paramétrage	Sections d'hospitalisation SSR	Consultations et soins externes	Sections d'hospitalisation PSY	Consultations et soins externes	Activités spécifiques MCO	SAMT plateaux techniques spécialisés SSR et Autres activités spécifiques SSR	Activités spécifiques PSY	Activités subsidiaires	Budgets annexes
Code Catégorie dans le classeur	***SAC_SSR***	***CONSULT_SSR***	***SAC_PSY***	***CONSULT_PSY***	***ACTSPE_MCO***	***ACTSPE_SSR***	***ACTSPE_PSY***	***SUBS***	***CRPA***
Nb de colonnes/lignes	***100***	***3***	***40***	***9***	***117***	***65***	***42***	***4***	***1***

3. Traitements RTC « Générer le classeur RTC » : la réalisation des phases comptables dans le classeur

3.1 La génération du classeur et les éléments généraux

3.1.1 La génération du classeur

Pour générer le classeur permettant de réaliser les étapes comptables, cliquer sur ***Générer le classeur RTC*** dans le menu du logiciel après avoir défini comme établissement courant (cf. § 1.1) l'établissement désiré, puis cliquer sur le bouton **Générer**.

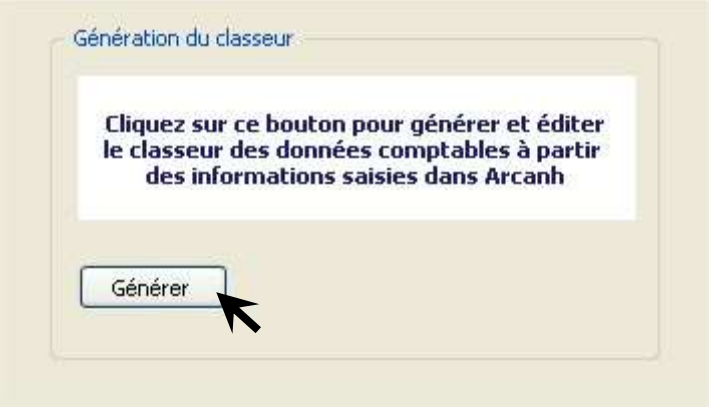
Génération du classeur
Cliquez sur ce bouton pour générer et éditer le classeur des données comptables à partir des informations saisies dans Arcanh
Générer

Le classeur conforme au paramétrage peut être généré dès lors que :

- la fenêtre d'identification a été dûment complétée ;
- au moins une SA a été identifiée ;

Attention : La génération du classeur peut prendre jusqu'à 5 minutes selon le nombre de sections définies.

3.1.2 Les éléments généraux du classeur

Dans la partie haute du classeur, vous retrouvez les éléments suivants :

- Un menu déroulant permettant d'accéder aux différents onglets du classeur
- Un bouton permettant de figer les volets d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format .txt.
  NB : l'import complète et n'efface pas les données préalablement saisies. Pour supprimer celles-ci veuillez utiliser le bouton supprimer avant l'import.
- Un bouton permettant de supprimer les données saisies d'une feuille courante du classeur.
- Le numéro de version du classeur (qui est modifié lors de l'application d'une mise à jour)
- Les données d'identification de l'établissement (FINESS et raison sociale)
- Un bouton permettant d'exporter le classeur courant en format EXCEL.
- Un bouton permettant d'importer les données depuis un classeur EXCEL, qui doit présenter le même paramétrage et le même format (ie les onglets doivent avoir le même nom). L'ensemble des onglets sera importé par cette action.
- Un bouton ***Enregistrer***
- Un bouton ***Quitter*** permettant de refermer le classeur avec la possibilité de ne pas enregistrer les éléments saisis

En résumé, les fonctionnalités, en partie haute du classeur sont :

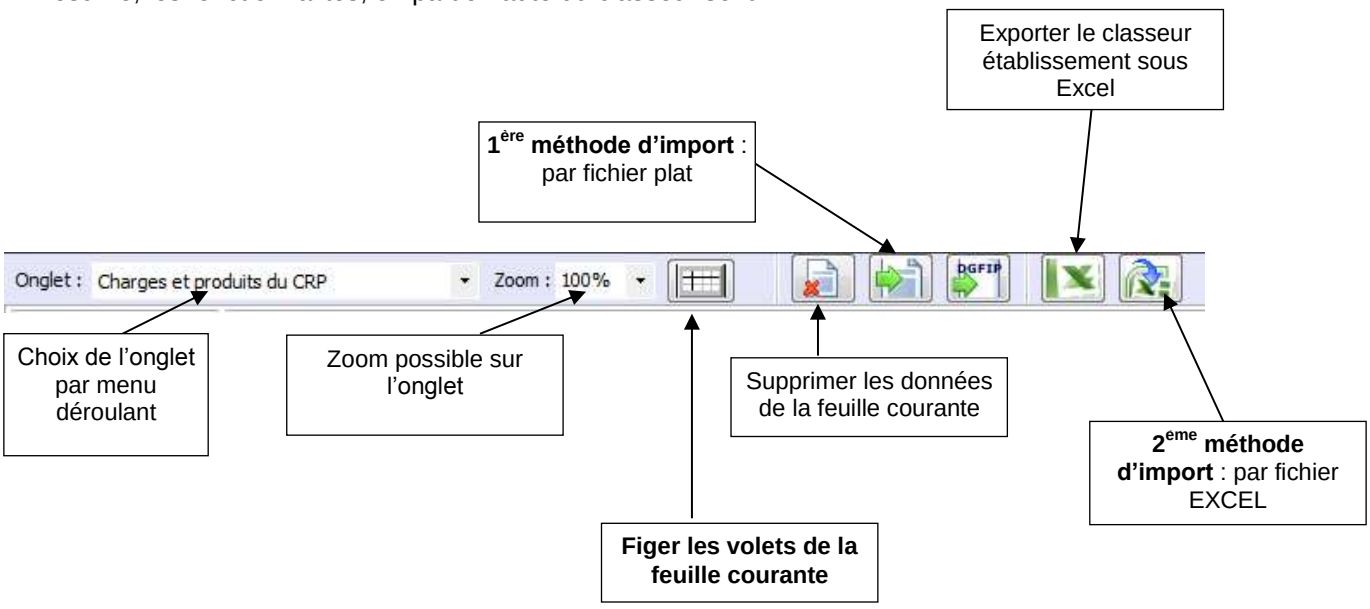
Exporter le classeur établissement sous Excel
1ère méthode d'import : par fichier plat
Onglet : Charges et produits du CRP
Zoom : 100%
DGFIP
Choix de l'onglet par menu déroulant
Zoom possible sur l'onglet
Supprimer les données de la feuille courante
2ème méthode d'import : par fichier EXCEL
Figer les volets de la feuille courante

La partie basse du classeur comporte les différents onglets des étapes comptables :

3.1.3 Comment remplir le classeur ? Saisie et import

Dans les différents onglets, les informations à renseigner peuvent l'être de deux manières :

- **soit en saisie manuelle directement dans le logiciel**
  - ✓ les cellules en (jaune) représentent les zones de saisie possibles ;
  - ✓ les cellules en (gris) sont interdites à la saisie et sont donc verrouillées ;
  - ✓ les cellules en (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;
  - ✓ les cellules en (jaune poussin) indiquent les affectations de solde préconisée;

- **soit par import : 1ère méthode d'import par fichier plat**

: ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

L'ensemble des formats d'imports sont décrit dans le **« guide des imports »** publié sur le site de l'ATIH.

- **soit par import : 2ème méthode d'import par fichier EXCEL**

L'établissement réalisera les étapes suivantes :

- Réaliser son paramétrage
- Générer le classeur
- Exporter un classeur
- Saisir son classeur ainsi importé
- Une fois terminé, importer ce classeur dans le logiciel à l'aide la fonctionnalité

Avantages : tous les onglets sont importés d'un coup

Avertissement : il ne faut faire aucune modification de classeur (ne pas faire d'ajout ou de suppression de colonnes) du classeur EXCEL exporté par le logiciel.

Cette méthode peut être utilisée pour travailler avec des collaborateurs externes par exemple, en ayant préalablement rempli l'onglet Charges et Produits du CRP (faire l'export après cette étape).

3.2 Les onglets du classeur

Le classeur contient des onglets de :

- Saisie (S) : l'établissement saisie ou importe ses données
- Contrôles (C) : l'outil fournit des contrôles sur les données saisies
- Restitution (R) : l'outil calcule les résultats du RTC

Onglet	Type d'onglet	Synthèse de l'onglet
Identification	S	Saisie d'informations sur les référents établissement, leur coordonnées et leur disponibilité
Recueil des UO	S	Recueil d'UO d'une sélection de SA
Charges et produits du CRP	S	Saisie des charges et des produits de la balance comptable selon les comptes retenus pour le RTC
Au choix de l'établissement :		
Choix 1, ventilation agrégée par titre		
CNmaj Act. Subs . & RBA	S	Saisie des charges directes et indirectes sur les activités subsidiaires et de la section remboursement des budgets annexes
CN LGG-MT-LM-STR-Clin	S	Saisie des charges directes et indirectes sur les activités de la fonction auxiliaire, de l'hospitalisation et des consultations et soins externes
CN Act. Spé.	S	Saisie des charges directes et indirectes des activités spécifiques
Choix 2, ventilation détaillée par compte		
Cpte_CNmaj Act. Subs . & RBA	S	Saisie des charges directes et indirectes sur les activités subsidiaires et de la section remboursement des budgets annexes**, par compte**
Cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin	S	Saisie des charges directes et indirectes sur les activités de la fonction auxiliaire, de l'hospitalisation et des consultations**, par compte**
Cpte_CN Act. Spé.	S	Saisie des charges directes et indirectes des activités spécifiques **, par compte**
Vérif CRP & CN	C	Tableaux de vérifications sur les onglets saisis précédemment
ETPR Act. Subs . & RBA	S	Saisie des charges directes et indirectes sur les activités subsidiaires et de la section remboursement des budgets annexes
ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin	S	Saisie des charges directes et indirectes sur les activités de la fonction auxiliaire, de l'hospitalisation et des consultations
ETPR Act. Spé.	S	Saisie des charges directes et indirectes des activités spécifiques
Clé MT	S	Saisie de clé de répartition de la LM sur les SAMT différente du titre 2
Clé Cli	S	Saisie de clé de répartition sur les sections de l'hospitalisation et des consultations et soins externes
Clé Clé MT	S	Saisie de clé de répartition sur les activités spécifiques
Produits par SA	S	Ventiler tous les produits par champs d'activité pour mettre en regard charges et produits
ID_urgences	S	Informations complémentaires recueilles sur la SAMT urgences
SAU_SMUR_ATU	S	Informations complémentaires recueilles sur le SAMU, le SMUR et les médicaments ATU
LGG sur SAMT	S	Ventiler la LGG sur les SAMT
Contrôles	C	Tableaux de vérifications sur les onglets saisis précédemment
Synt. SA auxiliaires	R	Synthèse des résultats sur les SA auxiliaires
CNmaj Cli	R	Synthèse des résultats sur les SA cliniques
CNmaj Act. Spé	R	Synthèse des résultats sur les activités spécifiques
Synt. CNmaj	R	Synthèse des résultats par champ d'activité

3.2.1 Onglet « Identification »

Cet onglet présente plusieurs informations pré-remplie :

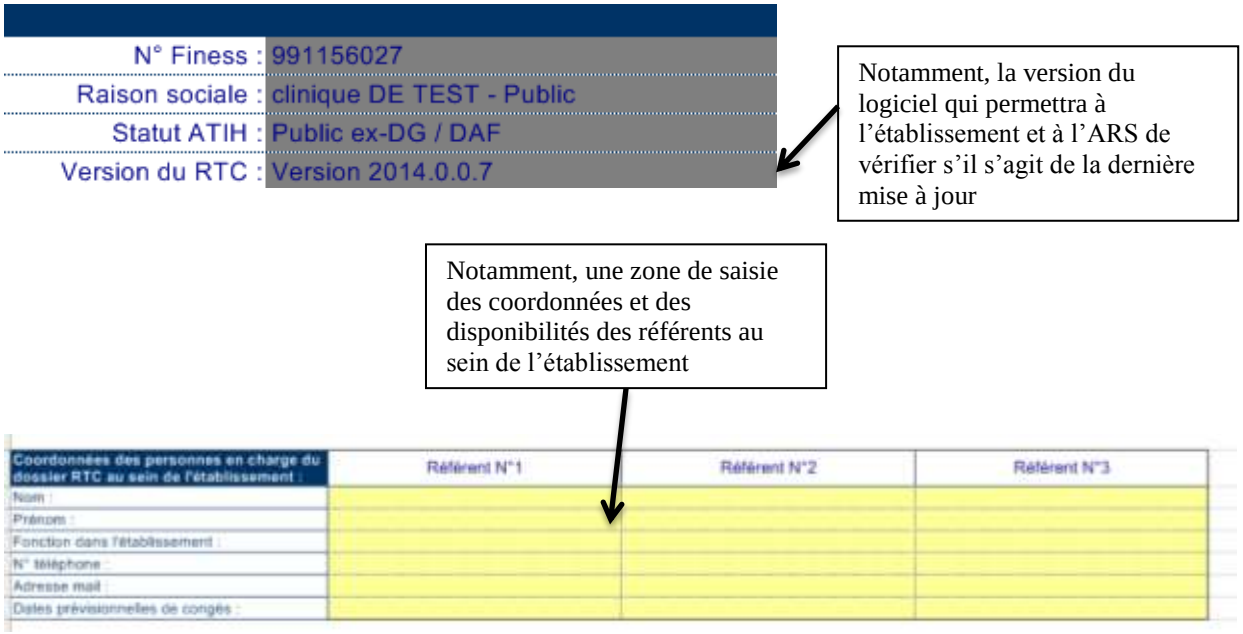
N° Finess : 991156027
Raison sociale : clinique DE TEST - Public
Statut ATIH : Public ex-DG / DAF
Version du RTC : Version 2014.0.0.7
Notamment, la version du logiciel qui permettra à l'établissement et à l'ARS de vérifier s'il s'agit de la dernière mise à jour
Notamment, une zone de saisie des coordonnées et des disponibilités des référents au sein de l'établissement
Coordonnées des personnes en charge du dossier RTC au sein de l'établissement :
Référent N°1
Référent N°2
Référent N°3
Nom :
Prénom :
Fonction dans l'établissement :
N° téléphone :
Adresse mail :
Dates prévisionnelles de congés :

3.2.2 Onglet « Recueil des UO » (!!!Nouveauté 2014 !!!)

Afin de limiter les confusions entre clé de répartition et unité d'œuvre, cet onglet a été conçu pour recueillir l'ensemble des unités d'œuvres produites par les sections concernées. Les clés de répartitions servent à ventiler les fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives tandis que l'UO permet de calculer un coût de production.

Le recueil des UO doit être réalisé sur tout ce qui est produit par la section, **que cette production soit facturée ou non**.

Seule **une sélection de sections est concernée** par ce recueil d'unités d'œuvre pour 2014 :

- LGG : Blanchisserie, Restauration, Biberonnerie, Garage
- LM : Pharmacie, Stérilisation, Génie Biomédical
- SAMT : toutes les SAMT
- SAC MCO, HAD, SSR, PSY
- Plusieurs activités spécifiques MCO et PSY

Pour ces sections de LGG et SAMT, il existe **un lien entre clé de répartition et unité d'œuvre :** les clés de répartitions sont un sous ensemble des unités d'œuvre.

Il n'existe pas de lien entre clé de répartition et UO pour les 3 sections de LM car, pour ces sections uniquement, la nature de l'UO est différente de la nature de la clé (la clé de répartition est le titre 2). Cependant, si l'établissement choisi la saisie de clé de répartition, ce lien pourra être établi pour la Stérilisation et le Génie Biomédical uniquement (pour la pharmacie, la nature de la clé et de l'UO restent différentes).

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser ce propos :

Section	Unité d'œuvre	Clé de répartition	Clé de répartition si option saisie des clés de LM
Blanchisserie	Nb de kilo de linge	Nb de kilo de linge/Nb de kilo de linge patients	Non concerné
Restauration	Nb de repas servis	Nb de repas servis/Nb de repas servis aux patients	Non concerné
Restauration hors biberonnerie	Nb de repas servis	Nb de repas servis/Nb de repas servis aux patients	Non concerné
Biberonnerie	Nb de biberons	Nb de biberons/Nb de biberons	Non concerné
Services hoteliers	Non concerné	Nb de M² SHOB	Non concerné
Services hoteliers hors Garage	Non concerné	Nb de M² SHOB	Non concerné
Garage	Non concerné	Nb de M² SHOB	Non concerné
Brancardage	Non concerné	Nb de courses	Non concerné
Transp. Mot. patients (hors SMUR	Non concerné	Nb de courses motorisées	Non concerné
Entretien -Maintenance	Non concerné	Nb de M² SHOB	Non concerné
DSI	Non concerné	Nb de postes	Non concerné
DIM	Non concerné	Nb de résumés PMSI	Non concerné
Accueil & Gestion des malades	Non concerné	Nb de dossiers créés	Non concerné
Services administratifs à caractère	Non concerné	€ de charges brutes	Non concerné
Direction générale	Non concerné	€ de charges brutes	Non concerné
Finances-comptabilité	Non concerné	€ de charges brutes	Non concerné
Gestion économique	Non concerné	€ de charges brutes	Non concerné
Services administratifs liés au per	Non concerné	ETPR moyens	Non concerné
Personnel en absence longue dur	Non concerné	ETPR moyens	Non concerné
Syndicats	Non concerné	ETPR moyens	Non concerné
Garderie-Crèche	Non concerné	ETPR moyens	Non concerné
Pharmacie	Nb de lignes de dispensation	Titre 2	€ dép. méd. gérées par la pharma
Stérilisation	Nb de m3 stérilisé	Titre 2	Nb de m3 stérilisé
Génie biomédical	Nb d'interventions	Titre 2	Nb d'interventions
Hygiène hospitalière et vigilances	Non concerné	Titre 2	€ dép. méd. gérées par la pharma
Autre logistique médicale	Non concerné	Titre 2	€ de charges brutes
Structure financière	Non concerné	€ de charges brutes	Non concerné
Structure immobilière	Non concerné	m² SHOB des services de soins	Non concerné
Laboratoire	B	B	Non concerné
Anatomo-cyto-pathologie	Non concerné	voir consignes spécifique	Non concerné
Urgences	Passage	Passage	Non concerné
Blocs	ICR	ICR	Non concerné
Imagerie	ICR	ICR	Non concerné
Explorations fonctionnelles	ICR	ICR	Non concerné
Radiothérapie	ICR	ICR	Non concerné
Dialyse	ICR	ICR	Non concerné
Caisson hyperbare	ICR	ICR	Non concerné
Curiethérapie	ICR	ICR	Non concerné

2.2.1 Disposez-vous de l'UO demandé par le RTC ? (!!!Nouveauté 2014 !!!)

Si l'établissement ne dispose pas de la nature d'UO demandée, il doit le signifier dans le logiciel. Ainsi, lors du calcul du référentiel de coût d'UO, la valeur de cet établissement pourra être écartée afin de ne pas biaiser le calcul de la moyenne.
La nouvelle nature d'UO ne pourra pas être saisie dans l'outil afin d'encourager les établissements à recueillir l'UO demandée. Cependant, l'établissement pourra donner cette information dans un questionnaire portant sur la campagne du RTC 2014.

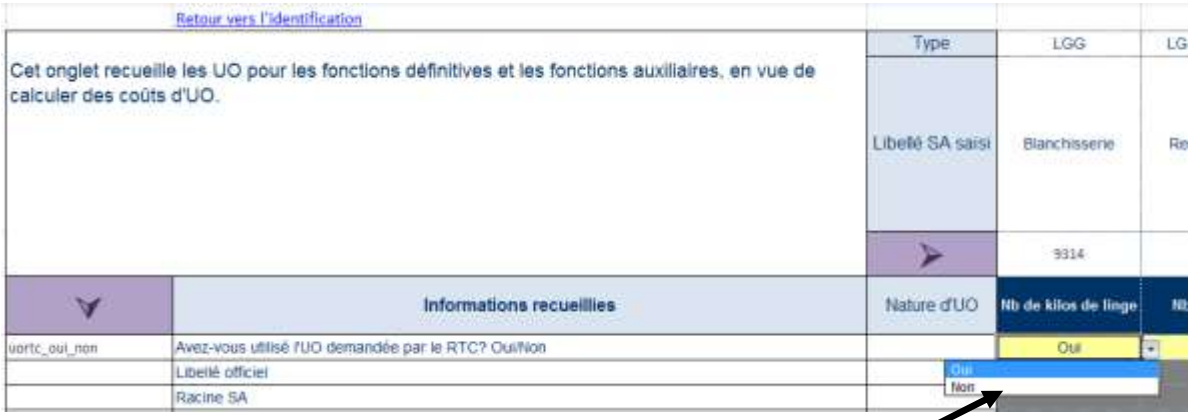

Choisir NON, si vous n'avez pas les kilos de linges par exemple

2.2.2 Recueil des UO de la blanchisserie

Des précisions sur la nature de l'UO figurent dans le guide du RTC. Le recueil des UO de la blanchisserie et la restauration est à saisir selon la « check-list » suivante :

Production à recueillir	Blanchisserie/Restauration
Production pour le personnel	
Dont UO pour le personnel au titre des Act. Spé.	
Production pour les patients hospitalisés (yc consommations des plateaux médico-technique)	
Dont UO pour les patients hospitalisés pris en charges au titre des Act. Spé.	
Production pour les patients en externe (yc consommations des plateaux médico-technique)	
Dont UO pour les patients en consultations et soins externes pris en charges au titre des Act. Spé.	
Production pour les CRA	
Production vendue aux établissements extérieurs	
Prestations délivrées accompagnants	
Autres	

2.2.3 Recueil des UO des SAMT

Des précisions sur la nature de l'UO figurent dans le guide du RTC. Le recueil des UO des SAMT est à saisir selon la « check-list » suivante :

Production à recueillir	SAMT
Production pour les patients hospitalisés par l'établissement	
Dont UO pour les patients pris en charges au titre des Act. Spé.	
Production pour les patients en externe par l'établissement	
Dont UO pour les patients pris en charges au titre des Act. Spé.	
Production pour d'autres établissements	
Production pour les CRA	
Medecine du travail	
Etalonnage	
Autres	

Consignes particulières pour l'activité d'Anatomo-Cyto-Pathologie (ACP) :
Des changements majeurs sur les actes CCAM de cette activité sont intervenus depuis juin 2014.
Les ICR de ces nouveaux actes ont été calculés.
Ces nouveaux ICR sont non cumulables avec les précédents.

- Consigne pour le RTC
L'établissement utilisera le nombre d'ICR de son choix (avant le 1er juin ou après le 1er juin) pour la répartition des charges d'ACP sur les SA consommatrices.
Les AHN sont recueillis sur l'activité spécifique MCO idoine.

- Consigne pour l'ENC
La consigne est différente pour l'ENC. L'établissement devra créer 2 SAMT. Des informations complémentaires seront diffusées sur la page ENC MCO du site de l'ATIH.

- Impact
Aucun référentiel de coût d'UO à partir des données RTC 2014 ne sera calculé sur cette activité.

2.2.4 Recueil des autres UO

Il n'y a qu'un seul nombre à saisir pour les autres activités :

	Autres sections
TOTAL DES UO (à saisir) : LM, SAC et Act. Spé.	

Saisie d'un seul nombre

Les activités concernées sont les suivantes :

Type de la section	Nom de la section	N° de la section	UO demandées
LGG_PARAM	Biberonnerie	93134	**Nb de biberons**
LGG_PARAM	Garage	931166	**Nb de km parcourus**
LM	Pharmacie	9361	**Nb de lignes de dispensation**
LM	Stérilisation	9362	**Nb de m3 stérilisés**
LM	Génie biomédical	9364	**Nb d'interventions (hors contrat de maintenance)**
SAC_MCO			**Nb de journées PMSI** (Cf. règles de comptage)
CONSULT_MCO	Consultations et soins externes MCO	9346-93479	**Nombre de venues pour consult. et actes ext.**
HAD	HAD	93531	**Nb de journées PMSI**
SAC_SSR			**Nb de journées PMSI**
CONSULT_SSR	Enfants et adolescents	9347211	**Nombre de venues pour consult. et actes ext.**
CONSULT_SSR	Adulte	9347212	**Nombre de venues pour consult. et actes ext.**
CONSULT_SSR	Indifférencié Adultes/Enfants et adolescents	93472	**Nombre de venues pour consult. et actes ext.**
SAC_PSY			**Nb de journées PMSI** (Cf. règles de comptage)
CONSULT_PSY	Ambulatoire adultes (hors CATTP)	9347111	**Nb de RAA (actes)** (Cf. règles de comptage)
ACTSPE_MCO	Les actes de biologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe	G032	**BHN**
ACTSPE_MCO	Les actes d'anatomo-cyto-pathologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe	G033	**AHN**
ACTSPE_MCO	Les services d'aide médicale urgente (SAMU) mentionnés à l'article L. 6112-5 du code de la sécurité sociale	Q01	**Nb d'appels**
ACTSPE_MCO	SMUR terrestre	Q021	**Nb de demi-heures**
ACTSPE_MCO	SMUR terrestre (pour ordre)	Q022	**Nb de demi-heures**
ACTSPE_MCO	SMUR héliporté	Q023	**Nb de minutes**
ACTSPE_MCO	SMUR héliporté (pour ordre)	Q024	**Nb de minutes**
ACTSPE_MCO	Les unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI)	T02	**Nb de journées**
ACTSPE_MCO	Les chambres sécurisées pour détenus	T04	**Nb de journées**
ACTSPE_PSY	Consultations mémoire	PSY007	**Nb de consultations toutes spécialités**
ACTSPE_PSY	Aide aux soignants du domaine sanitaire	PSY012	**Nb d'interventions**
ACTSPE_PSY	Aide aux professionnels du domaine social et médico-social	PSY013	**Nb d'interventions**
ACTSPE_PSY	Aide aux aidants	PSY014	**Nb d'interventions**
ACTSPE_PSY	Equipes hospitalières de liaison addictologie	PSY015	**Nb d'actes EDGAR**
ACTSPE_PSY	Equipes hospitalières de liaison soins somatiques	PSY016	**Nb d'actes EDGAR**
ACTSPE_PSY	Equipes hospitalières de liaison intervenant en médico-social	PSY017	**Nb d'actes EDGAR**
ACTSPE_PSY	Equipes mobiles de précarité	PSY018	**Nb de sorties**
ACTSPE_PSY	Equipes mobiles (autres que les équipes visées ci-dessus)	PSY019	**Nb d'actes EDGAR**
ACTSPE_PSY	Services médico-psychologiques régionaux (SMPR)	PSY026	**Journées de présence**
ACTSPE_PSY	UCSA	PSY027	**Nb d'actes EDGAR**
ACTSPE_PSY	Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)	PSY028	**Nb de passages**
ACTSPE_PSY	Gérance de tutelle pour les patients de la file active	PSY029	**Nb de patients**
ACTSPE_PSY	Stimulation magnétique	PSY030	**Nb de séances**
ACTSPE_PSY	Enregistrement du sommeil	PSY031	**Nb d'enregistrements**

Le **lien entre PMSI et l'UO a été réalisé pour le champ psychiatrie** pour l'hospitalisation, l'ambulatoire et les activités spécifiques (Cf. document Annexe 2 Découpage analytique RTC Psy et PMSI).
Des consignes de comptage des UO figurent dans le guide méthodologique du RTC.

3.2.3 Onglet « Charges et produits du CRP »

La liste des comptes présentée dans l'onglet du classeur propose une vision analytique des comptes de charges et produits (en procédant à des regroupements ou à des distinctions qui n'ont pas cours en comptabilité générale). Ce découpage, nécessaire à l'alimentation du PC du RTC, est destiné à permettre l'application des consignes du guide méthodologique du RTC. Il implique de réaliser en amont la correspondance entre les comptes disponibles de l'établissement et ceux demandés par le PC du RTC.

La saisie des dépenses et des produits est réalisée pour chacun des postes, selon le découpage du plan comptable présenté dans le guide méthodologique du RTC.

Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet de déterminer le périmètre des charges qui seront affectées sur les fonctions définitives et auxiliaires, en écartant les charges non incorporables et les produits non déductibles.

Saisie à réaliser

Cet onglet permet la saisie des charges et des produits, **inscrits au budget principal**.
L'établissement, doit à ce stade, isoler en colonne :

- Les charges non incorporables (CNI) des charges incorporables (CI) ;
- Les produits non déductibles (PND) des produits déductibles (PD).

Fonctionnalités

Des filtres sont présents dans le cadre de saisie.

- 1er filtre : colonne « Catégorie » :

Catégorie pour les charges	Libellé
T1PM	Charge de Titre 1 – Personnel Médical
T1PNM	Charge de Titre 1 – Personnel Non Médical
T2	Charge de Titre 2
T3	Charge de Titre 3
T4	Charge de Titre 4 – Hors charges de personnel
T4PM	Charge de Titre 4 – Personnel Médical
T4PNM	Charge de Titre 4 – Personnel Non Médical
Catégorie pour les produits	**Libellé**
PT1	Produit de Titre 1
PT2	Produit de Titre 2
PT3	Produit de Titre 3 – Hors charges de personnel
PT3PM	Produit de Titre 3 – Personnel Médical
PT3PNM	Produit de Titre 3 – Personnel Non Médical

- 2ème filtre : colonnes «Regroupement du CF » et « Intitulé du chapitre du CF »
- 3ème filtre : colonnes «Cptes. spé. Aux privés ex-DG »
  Les comptes marqués d'une croix « x » identifient les comptes spécifiques utilisés par les établissements privé ex-DG.
- 4ème filtre : colonnes «N° de compte » et « Intitulé du compte »
  La liste des comptes de charges et de produits figure en annexe IV et V.

Les éléments à saisir ou importer sont les suivants :

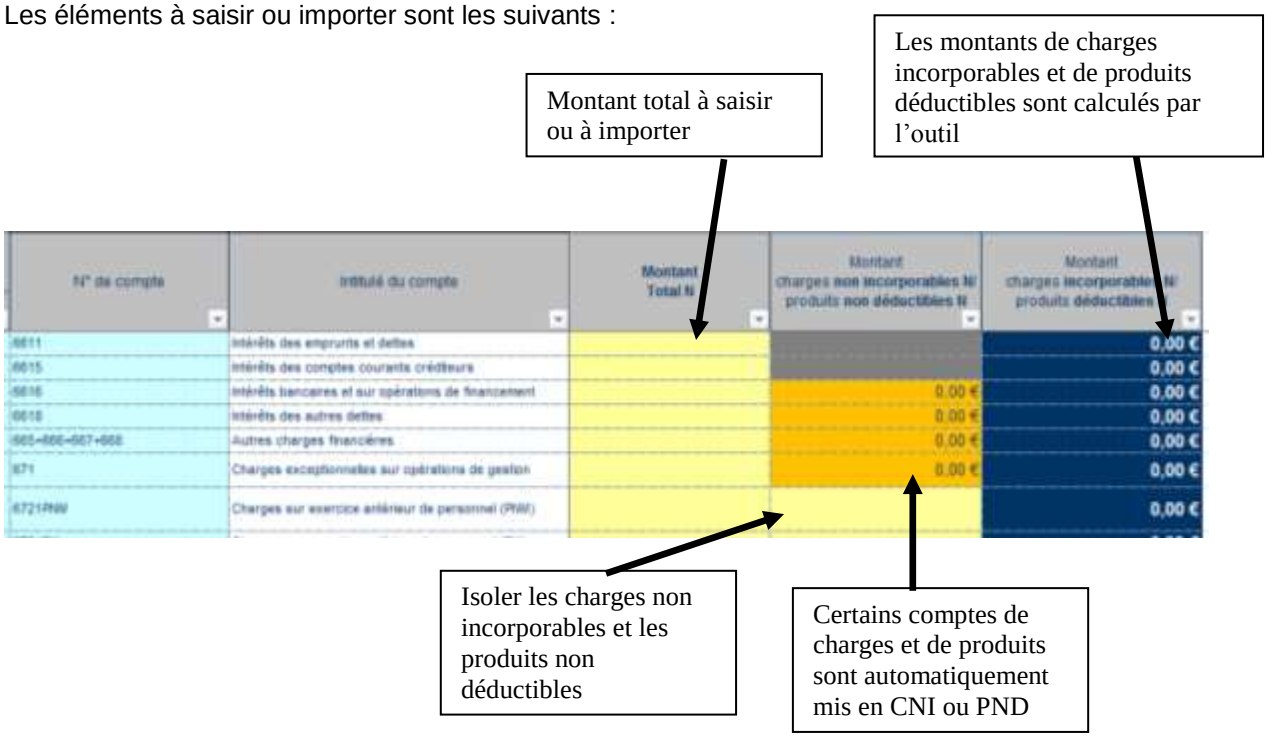
Montant total à saisir ou à importer
Les montants de charges incorporables et de produits déductibles sont calculés par l'outil
Isoler les charges non incorporables et les produits non déductibles
Certains comptes de charges et de produits sont automatiquement mis en CNI ou PND

(!!!Nouveauté 2014 !!!) L'ordre des colonnes à saisir est modifié par rapport au RTC 2013. Il s'agit de saisir ou importer les montants totaux par compte d'une part et le montant de charges non incorporables d'autre part.
Si un compte est totalement non incorporables ou non déductibles, l'outil reporte automatique ce montant dans la colonne correspondante.

3.2.4 Onglets de saisie CN

Les 3 onglets de saisie CN consistent à ventiler, par titre, l'intégralité des charges incorporables et les produits déductibles sur les sections concernées par l'établissement.
Cette subdivision a également été retenue pour les onglets de saisies des ETPR.
Les règles d'affectations par compte de charges et par compte de produits dans le Plan Comptable du RTC..

Les onglets ne reportent aucune charge et produit du CRP : afin de vérifier que toutes les charges et produits déductibles 3 ont été répartis sur les fonctions définitives et auxiliaires, l'utilisateur se reportera au tableau N°2 de l'onglet « Vérif. CRP & CN ».

Il convient de ne pas caler strictement les charges sur les produits perçus. Il s'agit de deux problématiques différentes. Les charges devant refléter le véritable coût (ou surcoût) qui peut être plus important ou moindre par rapport aux produits perçus.

3.2.4.1 Onglet « CNmaj Act.Subs.&RBA »

Objectifs de l'onglet

Pour obtenir le coût des sections d'hospitalisation, de consultations et soins externes et des activités spécifiques, il faut écarter les charges des activités subsidiaires (AS) et les charges des CRPA consommées sur le budget H.

Cela explique la présence de l'onglet Act. Subs. et RBA en première position dans la saisie de la ventilation des charges sur les sections. Ainsi :

- L'enveloppe des charges nettes des fonctions auxiliaires se déversant sur les fonctions définitives doit exclure les consommations de ces activités (exemple : la consommation de B des budgets annexes doit être déduite). Pour cela, il faut identifier en premier lieu les charges de LGG, LM, SAMT et STR consommées par les activités subsidiaires et les budgets annexes.

- Cette phase est également isolée dans un onglet spécifique afin de ne pas oublier de la réaliser.

- Enfin, cet onglet isole **les charges réelles** des fonctions auxiliaires consommées par ces activités, ce qui n'est pas le cas des autres sections définitives dont la consommation est déterminée **par clé**.

Saisie à réaliser

Les AS et RCRA se voient affecter des charges de natures différentes :

- **Affectation directe** : Des charges et produits dédiées à ces activités (ligne 27 de l'onglet «CNmaj Act. Subs. & RBA»).
  Pour ces charges, la somme des charges du CRP est égale aux charges des onglets «CNmaj Act. Subs. & RBA» + « CN LGG-MT-LM-STR-Clin » + « CN Act. Spé. »

- **Affectation indirecte** : Des charges transversales de nature LGG, SAMT, LM et STR consommées par ces activités.
  La totalité des charges de ces fonctions auxiliaires doivent être saisies dans l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin ».

  Les charges transversales de l'onglet «CNmaj Act. Subs. & RBA» n'est qu'un **sous-total** des charges LGG, SAMT, LM et STR.

L'outil RTC déduit les montants consommés par les AS et les RCRA des fonctions auxiliaires avant de les ventiler sur les sections définitives (ligne 295 de l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin »).

Détail de l'onglet

Première partie : charges nettes

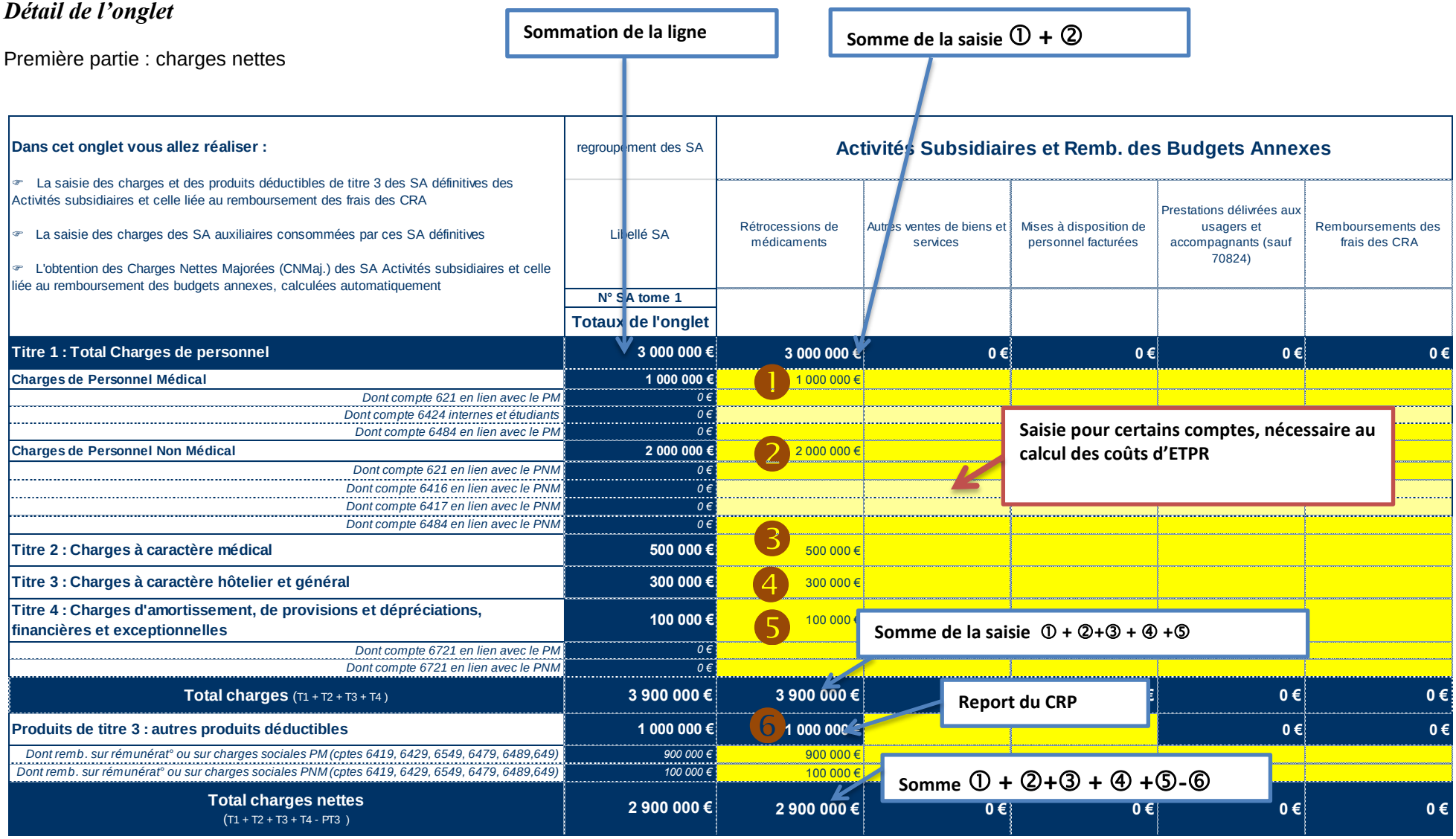
Sommation de la ligne
Somme de la saisie ① + ②
Saisie pour certains comptes, nécessaire au calcul des coûts d'ETPR
Somme de la saisie ① + ②+③ + ④ +⑤
Report du CRP
Somme ① + ②+③ + ④ +⑤-⑥

Dans cet onglet vous allez réaliser : ☞ La saisie des charges et des produits déductibles de titre 3 des SA définitives des Activités subsidiaires et celle liée au remboursement des frais des CRA ☞ La saisie des charges des SA auxiliaires consommées par ces SA définitives ☞ L'obtention des Charges Nettes Majorées (CNMaj.) des SA Activités subsidiaires et celle liée au remboursement des budgets annexes, calculées automatiquement	regroupement des SA	Activités Subsidiaires et Remb. des Budgets Annexes				
	Libellé SA	Rétrocessions de médicaments	Autres ventes de biens et services	Mises à disposition de personnel facturées	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sauf 70824)	Remboursements des frais des CRA
	N° SA tome 1					
	Totaux de l'onglet					
Titre 1 : Total Charges de personnel	3 000 000 €	3 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges de Personnel Médical	1 000 000 €	1 000 000 €				
Dont compte 621 en lien avec le PM	*0 €*					
Dont compte 6424 internes et étudiants	*0 €*					
Dont compte 6484 en lien avec le PM	*0 €*					
Charges de Personnel Non Médical	2 000 000 €	2 000 000 €				
Dont compte 621 en lien avec le PNM	*0 €*					
Dont compte 6416 en lien avec le PNM	*0 €*					
Dont compte 6417 en lien avec le PNM	*0 €*					
Dont compte 6484 en lien avec le PNM	*0 €*					
Titre 2 : Charges à caractère médical	500 000 €	500 000 €				
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	300 000 €	300 000 €				
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	100 000 €	100 000 €				
Dont compte 6721 en lien avec le PM	*0 €*					
Dont compte 6721 en lien avec le PNM	*0 €*					
Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)	3 900 000 €	3 900 000 €			0 €	0 €
Produits de titre 3 : autres produits déductibles	1 000 000 €	1 000 000 €			0 €	0 €
Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)	*900 000 €*	900 000 €				
Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)	*100 000 €*	100 000 €				
Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - PT3)	2 900 000 €	2 900 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Deuxième partie : charges nettes majorées

montant imputé au titre de la SA Pharmacie	1 500 000 €	1 500 000 €				
montant imputé au titre de la SA Stérilisation	0 €					
montant imputé au titre de la SA Génie biomédical	0 €					
montant imputé au titre de la SA Hygiènes hospitalière et vigilances	0 €					
montant imputé au titre de la SA Autre logistique médicale	0 €					
Montant total imputé au titre des charges des SA LM	**1 500 000 €**	**1 500 000 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
montant imputé au titre de la SA Bloc opératoires	0 €					
montant imputé au titre de la SA Bloc gynéco-obstétrical	0 €					
montant imputé au titre de la SA Anesthésiologie	0 €					
montant imputé au titre de la SA Urgences médico-chirurgicales	0 €					
montant imputé au titre de la SA Laboratoire d'analyse médicales biologiques	100 000 €					100 000 €
montant imputé au titre de la SA Laboratoire d'anatomo-pathologie	0 €					
montant imputé au titre de la SA Imagerie	0 €					
montant imputé au titre de la SA médecine nucléaire (in vivo)	0 €					
montant imputé au titre de la SA EF cardio-vasculaire	0 €					
montant imputé au titre de la SA EF pneumologique	0 €					
montant imputé au titre de la SA EF d'urodynamique	0 €					
montant imputé au titre de la SA Explorations fonctionnelles Autres	0 €					
montant imputé au titre de la SA Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente	0 €					
montant imputé au titre de la SA Autres activités médico-techniques	0 €					
Montant total imputé au titre des charges des SA MT	**100 000 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**100 000 €**
montant imputé au titre de Blanchisserie	200 000 €					200 000 €
montant imputé au titre de Restauration	0 €					
montant imputé au titre de Services hôteliers	0 €					
montant imputé au titre de Brancardage et transp. Péd. patients	0 €					
montant imputé au titre de Transp. motorisé patients (hors SMUR)	0 €					
montant imputé au titre de Entretien / Maintenance	0 €					
montant imputé au titre de DSI	0 €					
montant imputé au titre de DIM	0 €					
montant imputé au titre de Accueil et gestion des malades	0 €					

Exemple : quote part du pharmacien pour la préparation des médicaments de rétrocession

3.2.4.2 Onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet :

- l'obtention des charges nettes des sections d'activités cliniques.
- l'obtention des charges nettes des fonctions auxiliaires, **avant et après les montants consommés par les AS et RCRA.**

Saisie à réaliser

Les charges et produits déductibles sont à affecter de façon directe sur :

- les fonctions auxiliaires,
- les activités cliniques et les activités externes.

A noter que pour cet onglet, les affirmations suivantes doivent être vérifiées :

- Pour les charges nettes (ligne 27), la somme des charges du CRP est égale aux charges des onglets «CNmaj Act. Subs. & RBA» + « CN LGG-MT-LM-STR-Clin » + « CN Act. Spé. ».

- La totalité des charges de ces fonctions auxiliaires doivent être saisies dans l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin ».
  Les charges transversales de l'onglet «CNmaj Act. Subs. & RBA» n'est qu'un sous total des charges LGG, SAMT, LM et STR.

  L'outil RTC déduit les montants consommés par les AS et les RCRA des fonctions auxiliaires avant de les ventiler sur les sections définitives (ligne 295 de l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin »).

Détail de l'onglet

La première partie de l'onglet (ligne 8 à 27) est similaire à la première partie de l'onglet « CNmaj Act. Subs & RBA »

Dans cet onglet vous allez réaliser : ☞ La saisie des Charges incorporables et des recettes déductibles des SA L… Logis… ☞ L… automatiquement ☞ L'obtention des charges nettes des sections auxiliaires, à déverser sur les sections définitives, calculées automatiquement	regroupement des SA	**SA LGG**		
	Libellé SA	SALGG : Blanchisserie	SALGG : Restauration	SALGG : Services hoteliers
	N° SA tome 1			
	Totaux de l'onglet	931.4	931.3	931.16
Titre 1 : Total Charges de personnel	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Charges de Personnel Médical	**0 €**			
Dont compte 621 en lien avec le PM	*0 €*			
Dont compte 6424 internes et étudiants	*0 €*			
Dont compte 6484 en lien avec le PM	*0 €*			
Charges de Personnel Non Médical	**0 €**			
Dont compte 621 en lien avec le PNM	*0 €*			
Dont compte 6416 en lien avec le PNM	*0 €*			
Dont compte 6417 en lien avec le PNM	*0 €*			
Dont compte 6484 en lien avec le PNM	*0 €*			
Titre 2 : Charges à caractère médical	**0 €**			
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	**0 €**			
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et	**0 €**			
Dont compte 6721 en lien avec le PM	*0 €*			
Dont compte 6721 en lien avec le PNM	*0 €*			
Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

En colonne : fonctions auxiliaires et fonctions définitives hors activités spécifiques

Deuxième partie de l'onglet (ligne 27 à 29) :
La deuxième partie de l'onglet ne comporte pas de saisie. Elle concerne uniquement les fonctions auxiliaires avec la déduction des charges consommées par les activités subsidiaires et les RCRA selon le mode suivant (exemple sur la blanchisserie) :

Dans cet onglet vous allez réaliser :	regroupement des SA	**SA LGG**
☞ La saisie des Charges déductibles des SA Logistique e Technique (MT), Logistique M Cli		SALGG : Blanchisserie
☞ L'obtention des charges nettes des sections définitives, calculées automatiquement	**N° SA tome 1**	
☞ L'obtention des charges nettes des sections auxiliaires, à déverser sur les sections définitives, calculées automatiquement	**Totaux de l'onglet**	**931.4**
Total charges nettes	**10 000 000 €**	**1 000 000 €**
Montant affecté aux act. subsidiaires & remb. des CRA	1 800 000 €	200 000 €
Total charges nettes des SA auxiliaires à ventiler sur les SA définitives	**8 200 000 €**	**800 000 €**

Charges nettes de la SA blanchisserie auxquelles on a soustrait les charges consommées par les Act. Subs et CRBA

3.2.4.3 Onglet « CN Act. Spé »

Objectifs de l'onglet
Cet onglet permet l'obtention des charges nettes des activités spécifiques.

Saisie à réaliser
Les charges et produits déductibles sont à affecter de façon directe sur les activités spécifiques (quote part des personnels travaillant pour l'activité, spécialités pharmaceutiques,...).

Détail de l'onglet
Cet onglet est similaire à la première partie de l'onglet « CNmaj Act. Subs & RBA » (se référer à la première partie du détail de cet onglet).

Dans cet onglet vous allez réaliser :

☞ La ventilation des charges et des produits de titre 3 sur les SA définitives des SA activités spécifiques

En colonne : activités spécifiques

	regroupement des SA RTC	SA Activités Spécifiques (AS) MCO		
		Recherche médicale et innovation	Missions de veille sanitaire, de prévention et de gestion des Au titre de la contribution des établissements de santé à la mise en œuvre des plans zonaux de mobilisation	Intervention des équipes pluridisciplinaires pour la prise en charge de certaines pathologies
	Libellé SA RTC	Act-spé-MCO: Le soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation	Act-spé-MCO: L'acquisition et la maintenance des moyens zonaux des établissements de santé pour la gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles	Act-spé-MCO: La nutrition parentérale à domicile, à l'exception des cas où le patient est pris en charge par une structure d'hospitalisation à domicile
	N° SA tome 1			
	Totaux de l'onglet			
Titre 1 : Total Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges de Personnel Médical	0 €			
Dont compte 621 en lien avec le PM	0 €			
Dont compte 6424 Internes et étudiants	0 €			
Dont compte 6484 en lien avec le PM	0 €			
Charges de Personnel Non Médical	0 €			
Dont compte 621 en lien avec le PNM	0 €			
Dont compte 6416 en lien avec le PNM	0 €			
Dont compte 6417 en lien avec le PNM	0 €			
Dont compte 6484 en lien avec le PNM	0 €			
Titre 2 : Charges à caractère médical	0 €			
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	0 €			
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0 €			
Dont compte 6721 en lien avec le PM	0 €			
Dont compte 6721 en lien avec le PNM	0 €			
Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits de titre 3 : autres produits déductibles	0 €			
Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)	0 €			
Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)	0 €			
Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - PT3)	0 €	0 €	0 €	0 €

3.2.5 Onglets cpte_CN

L'établissement peut choisir une ventilation détaillée compte par compte. Seuls les comptes de charges de titre 1 sont agrégés en 2 postes : PM et PNM. Cependant, certains comptes de personnel sont à isoler, permettant ainsi **d'affiner ainsi le coût des ETPR**.

Les comptes de titre 1 à isoler sont les suivants :

Titre 1 : Total Charges de personnel	
CT1PM	**Charges de Personnel Médical**
CT1PM621	*Dont compte 621 en lien avec le PM*
CT1PM6424	*Dont compte 6424 internes et étudiants*
CT1PM6484	*Dont compte 6484 en lien avec le PM*
CT1PNM	**Charges de Personnel Non Médical**
CT1PNM621	*Dont compte 621 en lien avec le PNM*
CT1PNM6416	*Dont compte 6416 en lien avec le PNM*
CT1PNM6417	*Dont compte 6417 en lien avec le PNM*
CT1PNM6484	*Dont compte 6484 en lien avec le PNM*

Personnel Médical (PM) :
Les comptes à isoler sont les comptes de personnels extérieurs à l'établissement (621), les internes et étudiants (6424) et les honoraires du compte 6484

Personnel Non Médical (PNM) :
Les comptes à isoler sont les comptes de personnels extérieurs à l'établissement (621), les apprentis (6417) et les contrats soumis à des dispositions particulières (6416) et les honoraires du compte 6484

Si l'établissement choisit cette ventilation, il bénéficie d'une matérialisation des règles de ventilations des charges sur les sections. Cela est illustré sur le schéma ci-dessous :

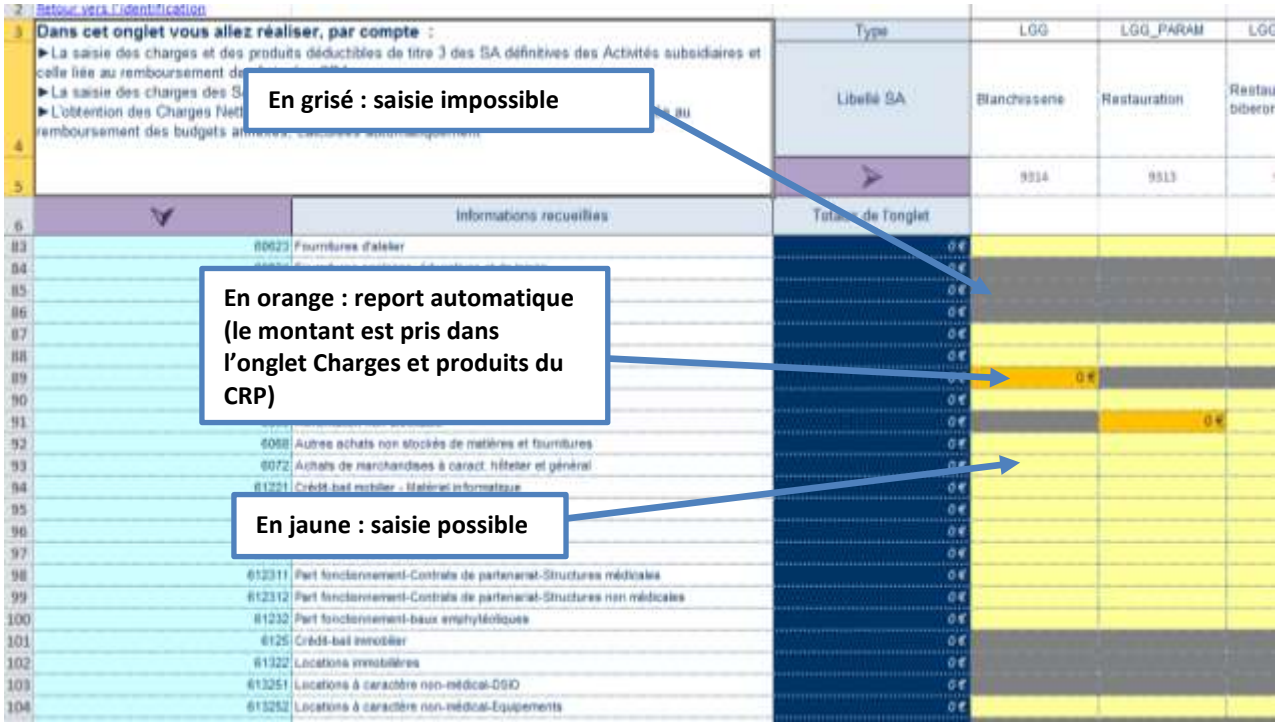
En grisé : saisie impossible
En orange : report automatique (le montant est pris dans l'onglet Charges et produits du CRP)
En jaune : saisie possible

3.2.6 Onglets de contrôle « Verif CRP & CN »

Si l'établissement a choisi la ventilation détaillée compte par compte, l'onglet cpte_Verif CRP & CN sera ouvert sinon, c'est l'onglet Verif CRP & CN qui est ouvert.

3.2.6.1 Tableau de vérification N°1 : Comparaison des montants du CF 2014 et ceux déclarés dans l'onglet CRP du RTC

Objectif du tableau

Cet onglet permet le pointage des totaux par titre de charges et de produits entre le CRP et le CF. La distinction CNI/CN et PND/PD est également affichée.

Principe du tableau

Faire la sommation par titre des charges et des produits

Détail du tableau

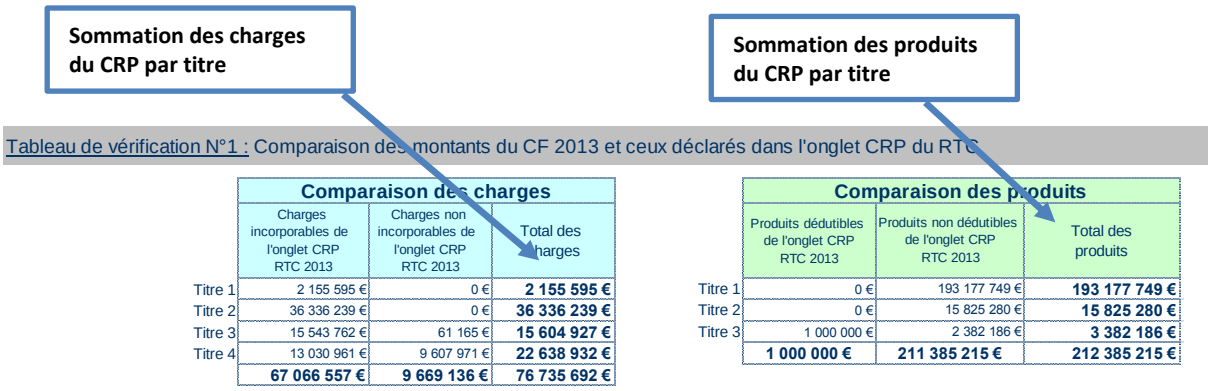

Tableau de vérification N°1 : Comparaison des montants du CF 2013 et ceux déclarés dans l'onglet CRP du RTC

	Comparaison des charges		
	Charges incorporables de l'onglet CRP RTC 2013	Charges non incorporables de l'onglet CRP RTC 2013	Total des charges
Titre 1	2 155 595 €	0 €	**2 155 595 €**
Titre 2	36 336 239 €	0 €	**36 336 239 €**
Titre 3	15 543 762 €	61 165 €	**15 604 927 €**
Titre 4	13 030 961 €	9 607 971 €	**22 638 932 €**
	67 066 557 €	**9 669 136 €**	**76 735 692 €**

	Comparaison des produits		
	Produits déductibles de l'onglet CRP RTC 2013	Produits non déductibles de l'onglet CRP RTC 2013	Total des produits
Titre 1	0 €	193 177 749 €	**193 177 749 €**
Titre 2	0 €	15 825 280 €	**15 825 280 €**
Titre 3	1 000 000 €	2 382 186 €	**3 382 186 €**
	1 000 000 €	**211 385 215 €**	**212 385 215 €**

3.2.6.2 Tableau de vérification N°2 : Contrôle du bouclage entre les données des onglets CN et les données du CRP

Objectif du tableau

Cet onglet permet :

- de vérifier que l'ensemble des charges incorporables et des produits déductibles a bien été ventilé sur l'ensemble des fonctions auxiliaires et définitives, étant donné que cette ventilation est faite sur 3 onglets.
- de vérifier la ventilation des consommations des achats stockés

Principe du tableau

Pour la ventilation des charges et produits :
Sommer les charges et les produits du CRP d'une part et les charges et les produits des 3 onglets de répartition des charges (« CNmaj Act. Subs. & RBA », « CN LGG-MT-LM-STR-Cli », « CN Act. Spé ») d'autre part et de les comparer.

Pour les consommations des achats stockés
Recalculer les consommations à partir des comptes du CRP et les comparer aux consommations des achats stockés saisies dans les 3 onglets CN.

Interprétation du tableau

Première partie : Comparaison des montants du CRP et des onglets de saisies

Lignes des onglets CN

Les montants CI et PD pour les 3 onglets CN de saisie (A/B/C) et au total (D)

Total CI et PD du CRP (E)

Calcul de l'écart en euros

Indicateur :
ECART : vous n'avez pas tout ou trop ventilé sur les onglets CN
OK : la ventilation est correcte

	Données issues des onglets CN du RTC				Données issues de l'onglet charges et produits du CRP		Ecart	
	A	B	C	D = A + B + C	E	F	G = E - (D + F)	
Catégorie	Charges & produits Act. Subs. & RBA	Charges & produits LGG-MT-LM-STR-Clin	Charges & produits CN Act. Spé.	**Total charges & produits des onglets CN**	Montant charges incorporables/ produits déductibles	Produits 603 & 0603	**(CI au CRP) - (CN du RTC +stock final)**	Solde
Total T1	**3 000 000 €**	**10 000 000 €**	**11 190 465 €**	**24 190 465 €**	**2 155 595 €**		**-22 034 870 €**	**écart**
Total T1PM	1 000 000 €	5 000 000 €	5 440 846 €	**11 440 846 €**	509 989 €		-10 930 857 €	écart
Dont compte 621 en lien avec le PM	0 €	3 500 000 €	0 €	**3 500 000 €**	*0 €*		-3 500 000 €	écart
Dont compte 6424 internes et étudiants	0 €	1 000 000 €	0 €	**1 000 000 €**	*0 €*		-1 000 000 €	écart
Dont compte 6484 en lien avec le PM	0 €	500 000 €	0 €	**500 000 €**	*0 €*		-500 000 €	écart
Total T1PNM	2 000 000 €	5 000 000 €	5 749 619 €	**12 749 619 €**	1 645 606 €		-11 104 013 €	écart
Dont compte 621 en lien avec le PNM	0 €	0 €	0 €	**0 €**	*0 €*		0 €	OK
Dont compte 6416 en lien avec le PNM	0 €	0 €	0 €	**0 €**	*0 €*		0 €	OK
Dont compte 6417 en lien avec le PNM	0 €	0 €	0 €	**0 €**	*0 €*		0 €	OK
Dont compte 6484 en lien avec le PNM	0 €	0 €	0 €	**0 €**	*0 €*		0 €	OK
Total T2	**500 000 €**	**0 €**	**813 082 €**	**1 313 082 €**	**36 336 239 €**	**0 €**	**35 023 157 €**	écart
Total T3	**300 000 €**	**0 €**	**534 923 €**	**834 923 €**	**15 543 762 €**	**0 €**	**14 708 839 €**	écart
Total T4	**100 000 €**	**0 €**	**273 321 €**	**373 321 €**	**13 030 961 €**		**12 657 640 €**	**écart**
Dont T4PM	0 €	0 €	0 €	**0 €**	193 632 €		193 632 €	Détaillez le T4 PM par SA
Dont T4PNM	0 €	0 €	0 €	**0 €**	135 346 €		135 346 €	Détaillez le T4 PNM par SA
Total PT1					**0 €**			
Total PT2					**0 €**			
Total PT3	**1 000 000 €**	**0 €**	**127 125 €**	**1 127 125 €**	**1 000 000 €**	**0 €**	**-127 124,63 €**	**écart**
Dont PT3 PM	1 500 000 €	0 €	0 €	**1 500 000 €**	0 €		-1 500 000,00 €	écart
Dont PT3 PNM	0 €	0 €	0 €	**0 €**	0 €		0,00 €	OK

Pour la vérification des stocks : voir Deuxième partie

Si les montants sont tous à 0 sur les onglets CN, le tableau affiche « Détaillez le T4PM par SA » par exemple : la répartition des charges est à finaliser les onglets CN

Deuxième partie : Vérification concernant la ventilation des consommations d'achats stockés

Ces 3 lignes permettent de vérifier les consommations d'achats stockés

Montants des consommations dans les 3 onglets CN

Recalcul des consommations à partir des comptes du CRP (achats +/- variations de stocks)

Croisement de la colonne Solde et du paramétrage. Tout écart devra être iustifié.

	Données issues des onglets CN du RTC	Données issues de l'onglet charges et produits du CRP		Ecart			
	D = A + B + C	E	F	G = E - (D + F)		I = E - (D + H)	
Catégorie	Total charges & produits des onglets CN	Montant charges incorporables/ produits déductibles	Produits 603 & 0603	(CI au CRP) - (CN du RTC +stock final)	Solde	Rappel paramétrage sur la modalité de gestion des stocks	Validation
Total T2	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	OK	1er cas : J'ai une répartition partielle des consommations par SA	OK
Total T3	1 000 000 €	1 500 000 €	0 €	500 000 €	écart	1er cas : J'ai une répartition partielle des consommations par SA	l'écart est dû à la répartition partielle des consommations par SA
Total PT3	150 000 €	1 000 000 €	0 €	850 000,00 €	écart	1er cas : J'ai une répartition partielle des consommations par SA	

Indicateur :
ECART : vous n'avez pas tout ou trop ventilé sur les onglets CN
OK : la ventilation est correcte

Report de l'onglet « Paramétrage» de l'option choisie concernant les stocks

3.2.6.3 Tableau de vérification N°3 : Vérification des montants des charges nettes des SA auxiliaires à ventiler sur les SA définitives (ils ne doivent pas être négatifs)

Objectif du tableau
Vérifier qu'il n'y a pas de charges négatives pour les charges nettes des fonctions auxiliaires.

Principe du tableau
En cas de charges nettes négatives, observées sur au moins une section, l'indicateur est à « oui ».

Interprétation du tableau

Indicateurs :
Oui : il y a des SA avec charges négatives ➔ il faut corriger
Non : pas de SA avec charges négatives

	SA Logistique et Gestion Générale (LGG)	SA Médico-techniques (SA MT)	SA Logistique Médicale (SA LM)	Charges nettes des SA Structure (STR)
Dans un regroupement de SA, y-a-il des SA dont le montant des charges nettes à deverser sur les SA finales est négatif?	Oui	Non	Non	Non
Si oui combien de SA sont concernées ?	2			

Nombre de SA concernés si indicateur = « oui »

3.2.6.4Tableau de vérification N°4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière

Objectif du tableau
Vérifier que les montants des 2 sections structures ne sont pas supérieurs aux comptes de structure du CRP.

Principe du tableau
Comparer les comptes de structure du CRP avec les montants des sections de structure des onglets CN, pour les 2 sections de structure.

Interprétation du tableau

Première partie : Comptes de titre 3 pour la Section structure immobilier (1/2)

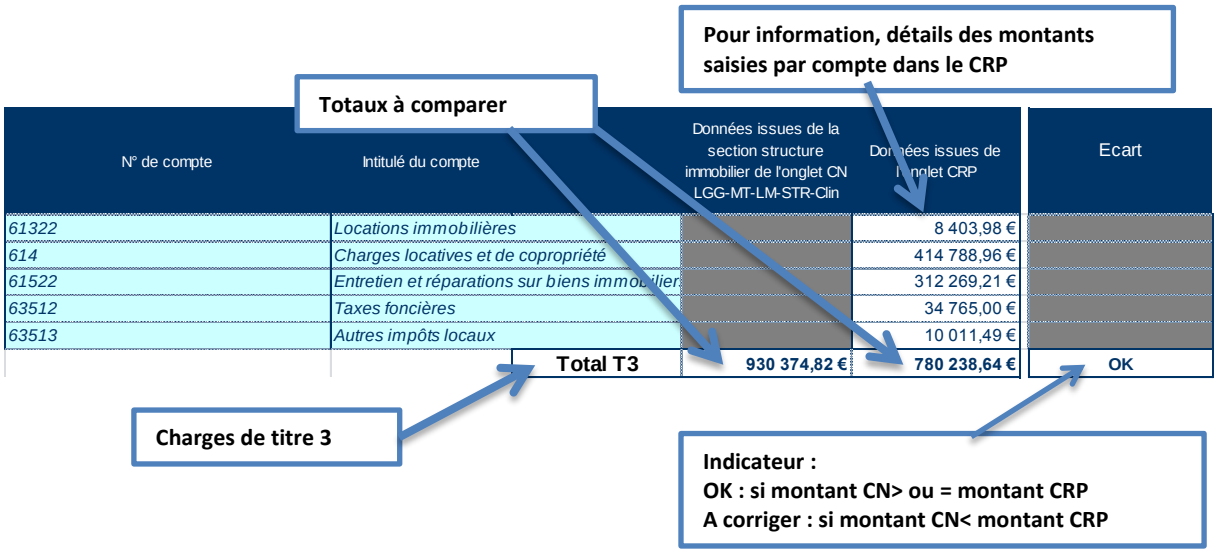
Pour information, détails des montants saisies par compte dans le CRP
Totaux à comparer
Charges de titre 3
Indicateur :
OK : si montant CN> ou = montant CRP
A corriger : si montant CN< montant CRP

N° de compte	Intitulé du compte	Données issues de la section structure immobilier de l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin	Données issues de l'onglet CRP	Ecart
61322	*Locations immobilières*		8 403,98 €	
614	*Charges locatives et de copropriété*		414 788,96 €	
61522	*Entretien et réparations sur biens immobiliers*		312 269,21 €	
63512	*Taxes foncières*		34 765,00 €	
63513	*Autres impôts locaux*		10 011,49 €	
	Total T3	**930 374,82 €**	**780 238,64 €**	**OK**

Deuxième partie Comptes de titre 4 pour la Section structure immobilier (2/2)

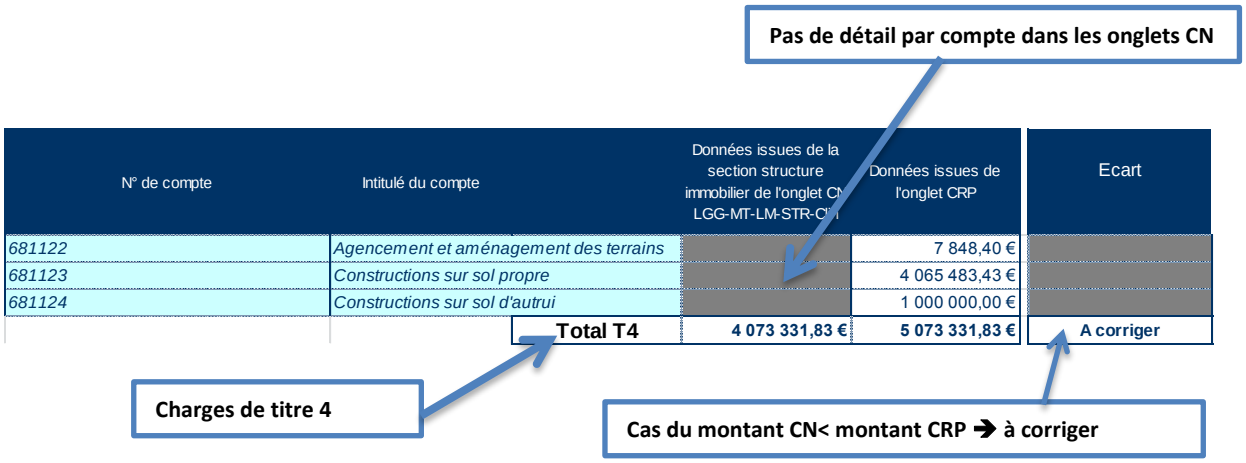

N° de compte	Intitulé du compte	Données issues de la section structure immobilier de l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin	Données issues de l'onglet CRP	Ecart
681122	*Agencement et aménagement des terrains*		7 848,40 €	
681123	*Constructions sur sol propre*		4 065 483,43 €	
681124	*Constructions sur sol d'autrui*		1 000 000,00 €	
	Total T4	**4 073 331,83 €**	**5 073 331,83 €**	**A corriger**

Troisième partie : Section structure financière (même principe que structure immobilier)

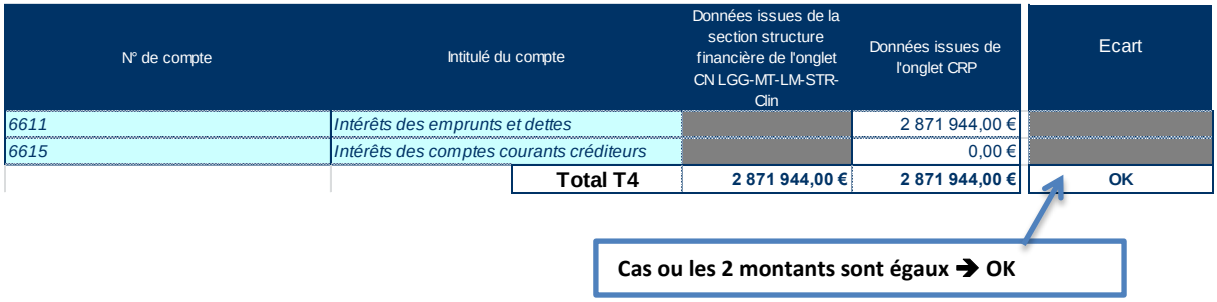

N° de compte	Intitulé du compte	Données issues de la section structure financière de l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin	Données issues de l'onglet CRP	Ecart
6611	*Intérêts des emprunts et dettes*		2 871 944,00 €	
6615	*Intérêts des comptes courants créditeurs*		0,00 €	
	Total T4	**2 871 944,00 €**	**2 871 944,00 €**	**OK**

3.2.6.5 Tableau de vérification N°5 : Validation charges et produits des activités subsidiaires et du remboursement des frais des comptes de résultat annexes

Objectif du tableau

Vérifier l'existence d'une marge pour les activités subsidiaires
Vérifier l'absence de marge pour les RCRA.

Principe du tableau

Comparaison des charges et produits par activité

Interprétation du tableau

Charges saisies dans l'onglet CNmaj Act. Subs. & RBA

Produits saisis ou reportés du CRP dans l'onglet CNmaj Act. Subs. & RBA

Marge = Produits - Charges

Taux de Marge = Marge / Charges

	Charges majorées	Produits	Marge	Ecart	Taux de Marge
Rétrocession	5 213 277,61 €	5 490 693,58 €	277 415,97 €	**OK**	5,32
Autres ventes de biens et services	222 472,43 €	7 064 480,01 €	6 842 007,58 €	**OK**	3075,44
Mise à disposition du personnel facturée	2 987 850,41 €	2 743 205,17 €	-244 645,24 €	**A vérifier : charges > aux produits**	-8,19
Prestations délivrées aux usagers…	0,00 €	143 489,50 €	143 489,50 €	**OK**	
Total	**8 423 600,45 €**	**15 441 868,26 €**	**7 018 267,81 €**	**OK**	**0,00**
Remboursements des frais des CRPA	200 000,00 €	100 000,00 €	-100 000,00 €	**ERREUR : charges différentes des produits**	-50,00

Interprétation pour les activités subsidiaires:

marge positive → Indicateur = OK
marge négative → Indicateur = A vérifier : charges > aux produits

Interprétation pour les CRA :

marge =0 → Indicateur = OK
marge positive ou négative → Indicateur = ERREUR : charges différentes des produits

3.2.7 Onglets de contrôle « cpte_Verif CRP & CN »

Si l'établissement a choisi la ventilation détaillée compte par compte, l'onglet cpte_Verif CRP & CN sera ouvert sinon, c'est l'onglet Verif CRP & CN qui est ouvert.

3.2.7.1 Tableau de vérification N°1 : Comparaison des montants du CF 2014 et ceux déclarés dans l'onglet CRP du RTC

Objectif du tableau

Cet onglet permet le pointage des totaux par titre de charges et de produits entre le CRP et le CF. La distinction CNI/CN et PND/PD est également affichée.

Principe du tableau

Faire la sommation par titre des charges et des produits

Détail du tableau

Sommation des charges du CRP par titre

Sommation des produits du CRP par titre

Tableau de vérification N°1 : Comparaison des montants du CF 2013 et ceux déclarés dans l'onglet CRP du RTC

	Comparaison des charges		
	Charges incorporables de l'onglet CRP RTC 2013	Charges non incorporables de l'onglet CRP RTC 2013	Total des charges
Titre 1	2 155 595 €	0 €	**2 155 595 €**
Titre 2	36 336 239 €	0 €	**36 336 239 €**
Titre 3	15 543 762 €	61 165 €	**15 604 927 €**
Titre 4	13 030 961 €	9 607 971 €	**22 638 932 €**
	67 066 557 €	**9 669 136 €**	**76 735 692 €**

	Comparaison des produits		
	Produits dédutibles de l'onglet CRP RTC 2013	Produits non dédutibles de l'onglet CRP RTC 2013	Total des produits
Titre 1	0 €	193 177 749 €	**193 177 749 €**
Titre 2	0 €	15 825 280 €	**15 825 280 €**
Titre 3	1 000 000 €	2 382 186 €	**3 382 186 €**
	1 000 000 €	**211 385 215 €**	**212 385 215 €**

3.2.7.2Tableau de vérification N°2 : Contrôle du bouclage entre les données des onglets CN et les données du CRP **(!!!nouveauté 2014 !!!)**

Objectif du tableau

Cet onglet permet :

- de vérifier que l'ensemble des charges incorporables et des produits déductibles a bien été ventilé sur l'ensemble des fonctions auxiliaires et définitives, étant donné que cette ventilation est faite sur 3 onglets, **par compte**.
- de vérifier la ventilation des consommations des achats stockés

Principe du tableau

Pour la ventilation des charges et produits :
Sommer les charges et les produits du CRP d'une part et les charges et les produits des 3 onglets de répartition des charges (« CNmaj Act. Subs. & RBA », « CN LGG-MT-LM-STR-Cli », « CN Act. Spé ») d'autre part et de les comparer.

Pour les consommations des achats stockés
Recalculer les consommations à partir des comptes du CRP et les comparer aux consommations des achats stockés saisies dans les 3 onglets CN.

Interprétation du tableau

Première partie : Comparaison des montants du CRP et des onglets de saisies

Lignes des onglets CN et CRP

Les montants CI et PD pour les 3 onglets CN de saisie (A/B/C) et au total (D)

Total CI et PD du CRP (E)

Ecart : tous les écarts doivent être à 0 ; ce qui assure que tous les charges et produits à ventiler sur les onglets cpte_CN ont été réalisés

	A	B	C	D	E	
	Données issues des onglets cpte_CN du RTC				**Données issues de l'onglet charges et produits du CRP**	**Ecart**
	A	**B**	**C**	**D = A + B + C**	**E**	**E-D**
Catégorie	Charges & produits Act. Subs. & RBA	Charges & produits LGG-MT-LM-STR-Clin	Charges & produits cpte_CN Act. Spé.	**Total charges & produits des onglets cpte_CN**	Montant charges incorporables/ produits déductibles	**Ecart entre le CRP et les ventilations**
Total T1	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total T1PM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont compte 621 en lien avec le PM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*
Dont compte 6424 internes et étudiants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*
Dont compte 6484 en lien avec le PM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*
Total T1PNM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont compte 621 en lien avec le PNM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*
Dont compte 6416 en lien avec le PNM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*
Dont compte 6417 en lien avec le PNM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*
Dont compte 6484 en lien avec le PNM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*
Total T2	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
6011	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60211	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60212	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60213	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60215	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Ecarts calculés par compte

3.2.7.3Tableau de vérification N°3 : Vérification des montants des charges nettes des SA auxiliaires à ventiler sur les SA définitives (ils ne doivent pas être négatifs)

Objectif du tableau

Vérifier qu'il n'y a pas de charges négatives pour les charges nettes des fonctions auxiliaires.

Principe du tableau

En cas de charges nettes négatives, observées sur au moins une section, l'indicateur est à « oui ».

Interprétation du tableau

Indicateurs :
Oui : il y a des SA avec charges négatives ➔ il faut corriger
Non : pas de SA avec charges négatives

	SA Logistique et Gestion Générale (LGG)	SA Médico-techniques (SA MT)	SA Logistique Médicale (SA LM)	Charges nettes des SA Structure (STR)
Dans un regroupement de SA, y-a-il des SA dont le montant des charges nettes à deverser sur les SA finales est négatif?	Oui	Non	Non	Non
Si oui combien de SA sont concernées ?	2			

Nombre de SA concernés si indicateur = « oui »

3.2.7.4 Tableau de vérification N°4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière

Objectif du tableau

Vérifier que les montants des 2 sections structures ne sont pas supérieurs aux comptes de structure du CRP.

Principe du tableau

Comparer les comptes de structure du CRP avec les montants des sections de structure des onglets CN, pour les 2 sections de structure.

Interprétation du tableau

Première partie : Comptes de titre 3 pour la Section structure immobilier (1/2)

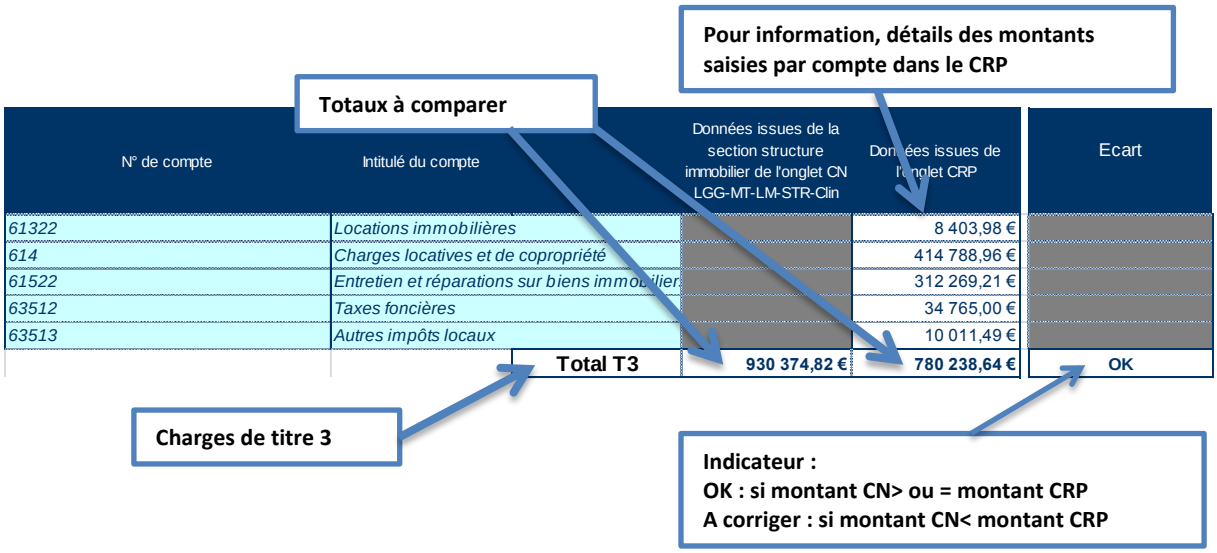
Pour information, détails des montants saisies par compte dans le CRP
Totaux à comparer
Charges de titre 3
Indicateur :
OK : si montant CN> ou = montant CRP
A corriger : si montant CN< montant CRP

N° de compte	Intitulé du compte	Données issues de la section structure immobilier de l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin	Données issues de l'onglet CRP	Ecart
61322	*Locations immobilières*		8 403,98 €	
614	*Charges locatives et de copropriété*		414 788,96 €	
61522	*Entretien et réparations sur biens immobiliers*		312 269,21 €	
63512	*Taxes foncières*		34 765,00 €	
63513	*Autres impôts locaux*		10 011,49 €	
	Total T3	**930 374,82 €**	**780 238,64 €**	**OK**

Deuxième partie Comptes de titre 4 pour la Section structure immobilier (2/2)

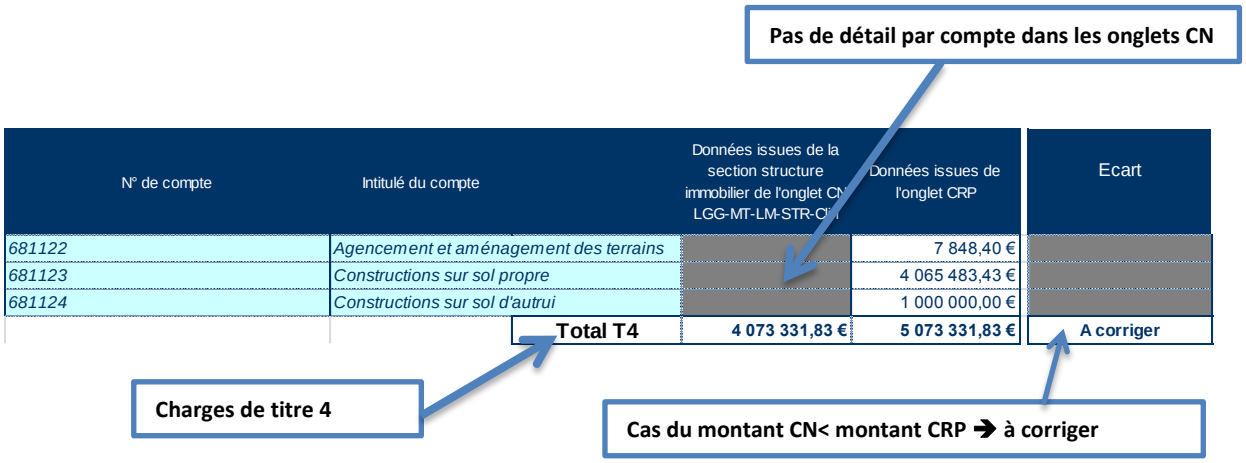

N° de compte	Intitulé du compte	Données issues de la section structure immobilier de l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin	Données issues de l'onglet CRP	Ecart
681122	*Agencement et aménagement des terrains*		7 848,40 €	
681123	*Constructions sur sol propre*		4 065 483,43 €	
681124	*Constructions sur sol d'autrui*		1 000 000,00 €	
	Total T4	**4 073 331,83 €**	**5 073 331,83 €**	**A corriger**

Troisième partie : Section structure financière (même principe que structure immobilier)

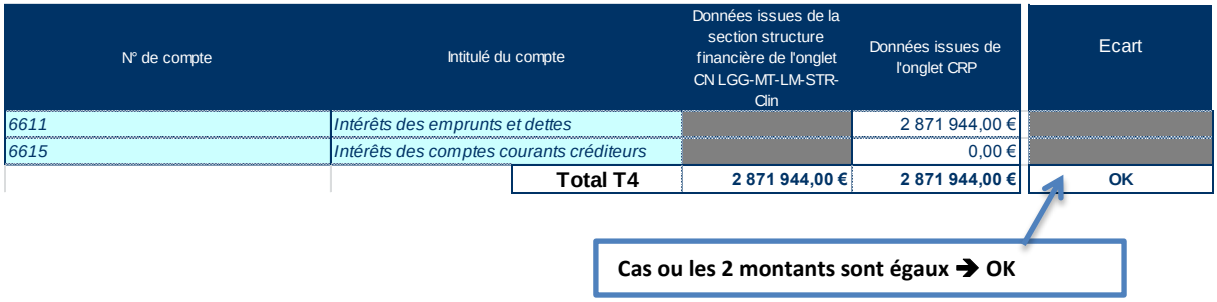

N° de compte	Intitulé du compte	Données issues de la section structure financière de l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin	Données issues de l'onglet CRP	Ecart
6611	*Intérêts des emprunts et dettes*		2 871 944,00 €	
6615	*Intérêts des comptes courants créditeurs*		0,00 €	
	Total T4	**2 871 944,00 €**	**2 871 944,00 €**	**OK**

3.2.7.5 Tableau de vérification N°5 : Validation charges et produits des activités subsidiaires et du remboursement des frais des comptes de résultat annexes

Objectif du tableau

Vérifier l'existence d'une marge pour les activités subsidiaires
Vérifier l'absence de marge pour les RCRA.

Principe du tableau

Comparaison des charges et produits par activité

Interprétation du tableau

Charges saisies dans l'onglet CNmaj Act. Subs. & RBA

Produits saisis ou reportés du CRP dans l'onglet CNmaj Act. Subs. & RBA

Marge = Produits - Charges

Taux de Marge = Marge / Charges

	Charges majorées	Produits	Marge	Ecart	Taux de Marge
Rétrocession	5 213 277,61 €	5 490 693,58 €	277 415,97 €	**OK**	5,32
Autres ventes de biens et services	222 472,43 €	7 064 480,01 €	6 842 007,58 €	**OK**	3075,44
Mise à disposition du personnel facturée	2 987 850,41 €	2 743 205,17 €	-244 645,24 €	**A vérifier : charges > aux produits**	-8,19
Prestations délivrées aux usagers…	0,00 €	143 489,50 €	143 489,50 €	**OK**	
Total	**8 423 600,45 €**	**15 441 868,26 €**	**7 018 267,81 €**	**OK**	**0,00**
Remboursements des frais des CRPA	200 000,00 €	100 000,00 €	-100 000,00 €	**ERREUR : charges différentes des produits**	-50,00

Interprétation pour les activités subsidiaires:

marge positive → Indicateur = OK
marge négative → Indicateur = A vérifier : charges > aux produits

Interprétation pour les CRA :

marge =0 → Indicateur = OK
marge positive ou négative → Indicateur = ERREUR : charges différentes des produits

3.2.8 Onglets ETPR

Les 3 onglets présentent exactement les mêmes lignes, qui sont présenté uniquement dans la partie 1.4.2 Onglet « ETPR LGG-MT-STR-Clin ».

Ces onglets permettent, par section de l'établissement :

- La saisie des ETPR ***salariés*** par type de personnel médical et non médical
- L'obtention des coûts d'ETPR des salariés correspondants

La saisie des ETPR par type de personnel est réalisée avant la saisie des clés de répartition. En effet, les ETPR constituent une clé de répartition pour la section Services administratifs liés au personnel. Ainsi, l'établissement n'a pas à les ressaisir : le RTC calcule automatiquement la sommation des ETPR des personnels médicaux avec ceux des ETPR des personnels non médicaux.

Des précisions sur le comptage des ETPR figurent en annexe 2.

3.2.8.1 Onglet «ETPR Act. Subs & RBA »

Objectifs de l'onglet
Cet onglet permet, pour les activités subsidiaires et les remboursements des CRA, l'obtention des coûts d'ETPR des salariés.

Saisie à réaliser
L'établissement procède à la saisie des ETPR par type de personnel médical et non médical.

Détail de l'onglet
Voir Onglet « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin »

3.2.8.2 Onglet «ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin »

Objectifs de l'onglet
Cet onglet permet, pour les fonctions auxiliaires, les activités cliniques et les activités externes, l'obtention des coûts d'ETPR des salariés. Les intérimaires sont donc exclus en charges et le recueil des ETPR correspondant n'est pas demandé.

Saisie à réaliser
L'établissement procède à la saisie des ETPR par type de personnel médical et non médical.

Détail de l'onglet

Première partie : saisie des ETPR

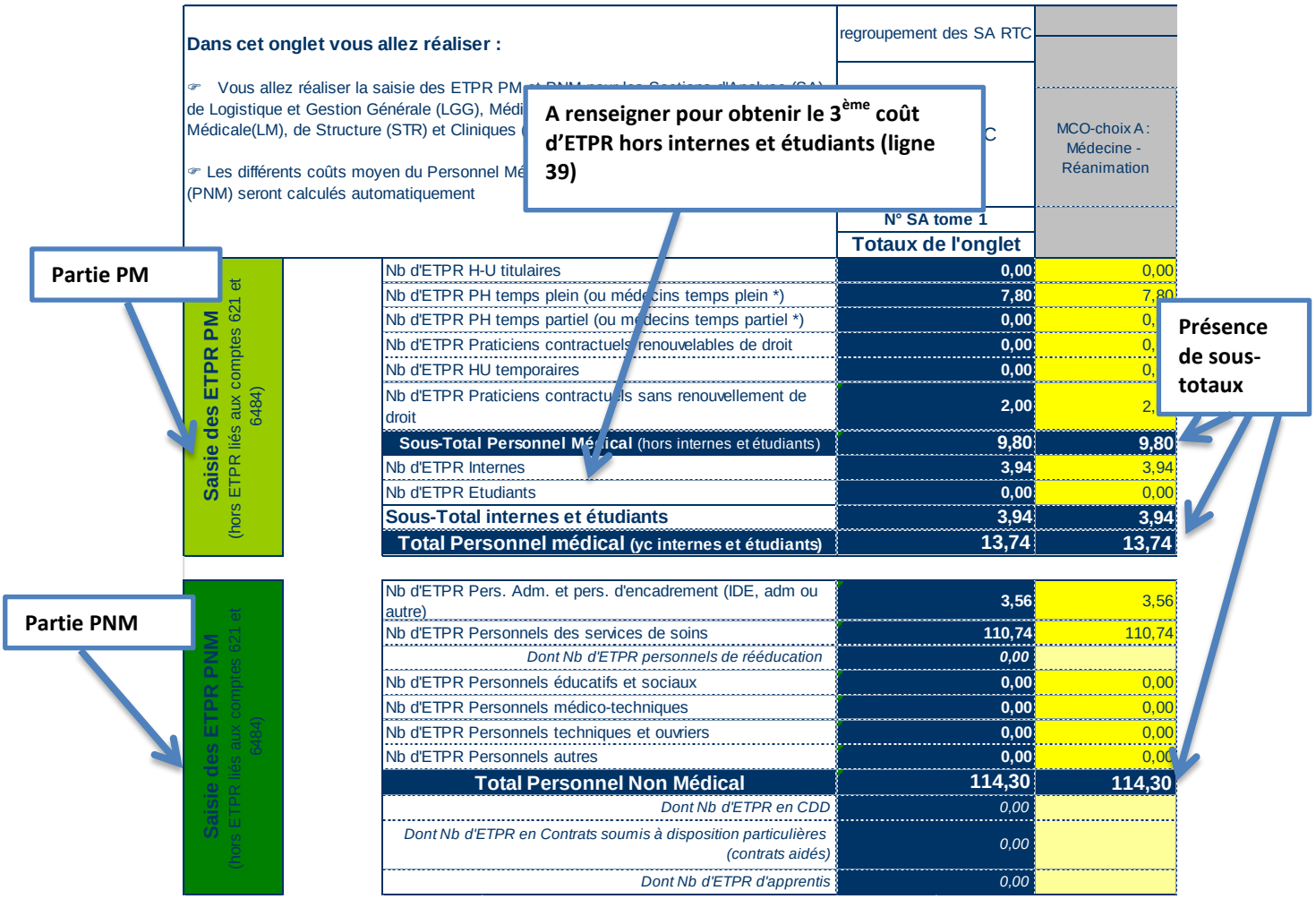
Dans cet onglet vous allez réaliser :
Vous allez réaliser la saisie des ETPR PM et PNM pour les Sections d'Analyse (SA) de Logistique et Gestion Générale (LGG), Médi
Médicale(LM), de Structure (STR) et Cliniques
Les différents coûts moyen du Personnel Mé
(PNM) seront calculés automatiquement
regroupement des SA RTC
MCO-choix A : Médecine - Réanimation
A renseigner pour obtenir le 3ème coût d'ETPR hors internes et étudiants (ligne 39)
N° SA tome 1
Totaux de l'onglet
Partie PM
Saisie des ETPR PM (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)
Nb d'ETPR H-U titulaires 0,00 0,00
Nb d'ETPR PH temps plein (ou médecins temps plein *) 7,80 7,80
Nb d'ETPR PH temps partiel (ou médecins temps partiel *) 0,00 0,
Nb d'ETPR Praticiens contractuels renouvelables de droit 0,00 0,
Nb d'ETPR HU temporaires 0,00 0,
Nb d'ETPR Praticiens contractuels sans renouvellement de droit 2,00 2,
Sous-Total Personnel Médical (hors internes et étudiants) 9,80 9,80
Nb d'ETPR Internes 3,94 3,94
Nb d'ETPR Etudiants 0,00 0,00
Sous-Total internes et étudiants 3,94 3,94
Total Personnel médical (yc internes et étudiants) 13,74 13,74
Présence de sous-totaux
Partie PNM
Saisie des ETPR PNM (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)
Nb d'ETPR Pers. Adm. et pers. d'encadrement (IDE, adm ou autre) 3,56 3,56
Nb d'ETPR Personnels des services de soins 110,74 110,74
Dont Nb d'ETPR personnels de rééducation 0,00
Nb d'ETPR Personnels éducatifs et sociaux 0,00 0,00
Nb d'ETPR Personnels médico-techniques 0,00 0,00
Nb d'ETPR Personnels techniques et ouvriers 0,00 0,00
Nb d'ETPR Personnels autres 0,00 0,00
Total Personnel Non Médical 114,30 114,30
Dont Nb d'ETPR en CDD 0,00
Dont Nb d'ETPR en Contrats soumis à disposition particulières (contrats aidés) 0,00
Dont Nb d'ETPR d'apprentis 0,00

Deuxième partie : se reporter à la partie restitution correspondante dans le chapitre suivant.

Des contrôles sont inclus dans cet onglet :

Saisie des ETPR PM (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)	Nb d'ETPR H-U titulaires	0,00		
	Nb d'ETPR PH temps plein (ou médecins temps plein)	0,00		
	Nb d'ETPR PH temps partiel (ou médecins temps partiel)	0,00		
	Nb d'ETPR Praticiens contractuels renouvelables de droit	0,00		
	Nb d'ETPR HU temporaires	1,00		1,00
	Nb d'ETPR Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	0,00		
	Sous-Total Personnel Médical (hors internes et étudiants)	1,00	0,00	1,00
	Nb d'ETPR Internes	0,00		
	Nb d'ETPR Etudiants	0,00		
	Sous-Total internes et étudiants	0,00	0,00	0,00
	Total Personnel médical (yc internes et étudiants)	1,00	0,00	1,00
Saisie des ETPR PNM (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)	Nb d'ETPR Pers. Adm. et pers. d'encadrement (IDE, adm ou autre)	0,00		
	Nb d'ETPR Personnels des services de soins	0,00		
	Dont Nb d'ETPR personnels de rééducation	*0,00*		
	Nb d'ETPR Personnels éducatifs et sociaux	0,00		
	Nb d'ETPR Personnels médico-techniques	0,00		
	Nb d'ETPR Personnels techniques et ouvriers	12,00		12,00
	Nb d'ETPR Personnels autres	0,00		
	Total Personnel Non Médical	12,00	0,00	12,00
	Dont Nb d'ETPR en CDD	*0,00*		
	Dont Nb d'ETPR en Contrats soumis à disposition particulières	*0,00*		
	Dont Nb d'ETPR d'apprentis	*0,00*		
Calculs de coûts moyen du PM	Charges du PM retraitées hors 6721 en lien avec le PM = (charges T1 PM) - (621 - 6484 - 6...9)		100 000 €	0 €
	Coût moyen du Personnel médical salarié (hors 6721 PM)		**Il manque les ETP**	**Il manque les charges**
	Charges du PM retraitées y compris 6721 en lien avec le PM = (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9)		100 000 €	0 €
	Coût moyen du Personnel médical salarié (yc 6721 PM)		**Il manque les ETP**	**Il manque les charges**
	Charges du PM retraitées y compris 6721 et hors charges internes et étudiants = (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6424 - 6484 - 6...9)		100 000 €	0 €
	Coût moyen du Personnel médical salarié (hors internes et étudiants)		**Il manque les ETP**	**Il manque les charges**

Sur la ligne de calcul des coûts d'ETPR :
Il manque les ETP : l'établissement a saisi des charges mais pas les ETPR correspondants
Il manque les charges : l'établissement a saisi des ETPR PM mais pas les charges correspondantes

3.2.8.3 Onglet «ETPR Act. Spé. »

Objectifs de l'onglet
Cet onglet permet, pour les fonctions auxiliaires, les activités cliniques et les activités externes, l'obtention des coûts d'ETPR des salariés.

Saisie à réaliser
L'établissement procède à la saisie des ETPR par type de personnel médical et non médical.

Détail de l'onglet
Voir Onglet « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin »

3.2.9 Saisie des clés de répartition des SA auxiliaires sur les SA définitives

3.2.9.1 Onglet «Clé MT »

Objectifs de l'onglet
Si l'établissement a choisi l'option, cet onglet permet la saisie des clés de répartition par section de LM sur les SAMT. Elle permet la réalisation d'un objectif complémentaire et l'obtention du comparatif entre les charges nettes des SAMT avec les 2 modes de déversement de la LM.

La ventilation des charges correspondante ne se fait pas dans cet onglet mais dans l'onglet de restitution « Synth. SA auxiliaires ».

Saisie à réaliser
Les clés des SA de LM sont les suivantes :

Pharmacie	€ dép. méd. gérées par la pharma
Stérilisation	Nb de m3 stérilisé
Génie biomédical	Nb d'intervention (hors contrat de maintenance)
Hygiène hospitalière et vigilances	€ dép. méd. gérées par la pharma
Autre logistique médicale	€ de charges brutes

(!!!Nouveauté 2014 !!!), si l'établissement a choisi la ventilation détaillée par compte, l'outil calcule les € de charges gérées par la pharmacie (il s'agit d'une sélection de compte du titre 2). L'établissement doit copier-coller ces informations sur la ligne pharmacie.

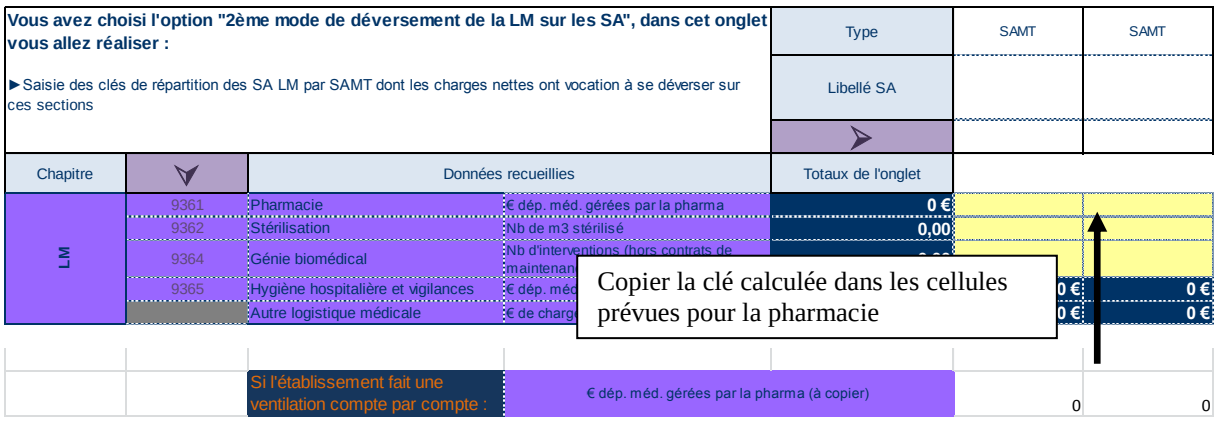
Vous avez choisi l'option "2ème mode de déversement de la LM sur les SA", dans cet onglet vous allez réaliser :
►Saisie des clés de répartition des SA LM par SAMT dont les charges nettes ont vocation à se déverser sur ces sections
Type
Libellé SA
SAMT
SAMT
Chapitre
Données recueillies
Totaux de l'onglet
LM
9361 Pharmacie € dép. méd. gérées par la pharma 0 €
9362 Stérilisation Nb de m3 stérilisé 0,00
9364 Génie biomédical Nb d'interventions (hors contrats de
9365 Hygiène hospitalière et vigilances € dép. méd
Autre logistique médicale € de charg
0 €
0 €
0 €
0 €
Copier la clé calculée dans les cellules prévues pour la pharmacie
Si l'établissement fait une ventilation compte par compte :
€ dép. méd. gérées par la pharma (à copier)
0
0

Détail de l'onglet

Exemple sur la SAMT Blocs opératoires :

Vous avez choisi l'option "2ème mode de déversement de la LM sur les SA", dans cet onglet vous allez réaliser : ☞ Saisie des clés de répartition des SA LM par SAMT dont les charges nettes ont vocation à se déverser sur ces sections			regroupement des SA RTC	SA MT
			Libellé SA RTC	SAMT : Blocs opératoires
			N° SA tome 1	
			Totaux de l'onglet	932.4 (sauf 932.43)
Saisie des clés de déversement des charges de SALM consommées par les SA Finales	SALM : Pharmacie UO1	€ dép. méd. gérées par la pharmacie	139 254 €	40 500 €
	SALM : Stérilisation UO1	Nb de m3 stérilisé	1 890	1 000
	SALM : Génie biomédical U	Montant de l'actif brut immob	8 999 €	
	SALM : Hygiènes hospitalie	€ dép. méd. gérées par la pharmacie	139 254 €	40 500 €
	SALM : Autre logistique mé	€ de charges brutes	0 €	0 €

Clé à sasir

Report de la clé de pharmacie UO1 saisie

Clé calculée

3.2.9.2 Onglet «Clé Cli »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet la saisie des clés de répartition des fonctions auxiliaires pour la répartition de leurs charges nettes sur les activités cliniques.

Cet onglet permet aussi la saisie des UO produites par l'établissement par section de LM.

La répartition des charges des fonctions auxiliaires sur les activités cliniques et les activités externes ne se fait pas dans cet onglet mais dans l'onglet de restitution « CNmaj Clin ».
Le calcul des coûts d'UO de LM est réalisé dans l'onglet de restitution « Synth. SA auxiliaires ».

Saisie à réaliser

La saisie des clés se fait par section déclarée sur les sections ayant consommées ces ressources.

Détail de l'onglet

Première partie : saisie des clés de LGG (Exemple sur le MCO)

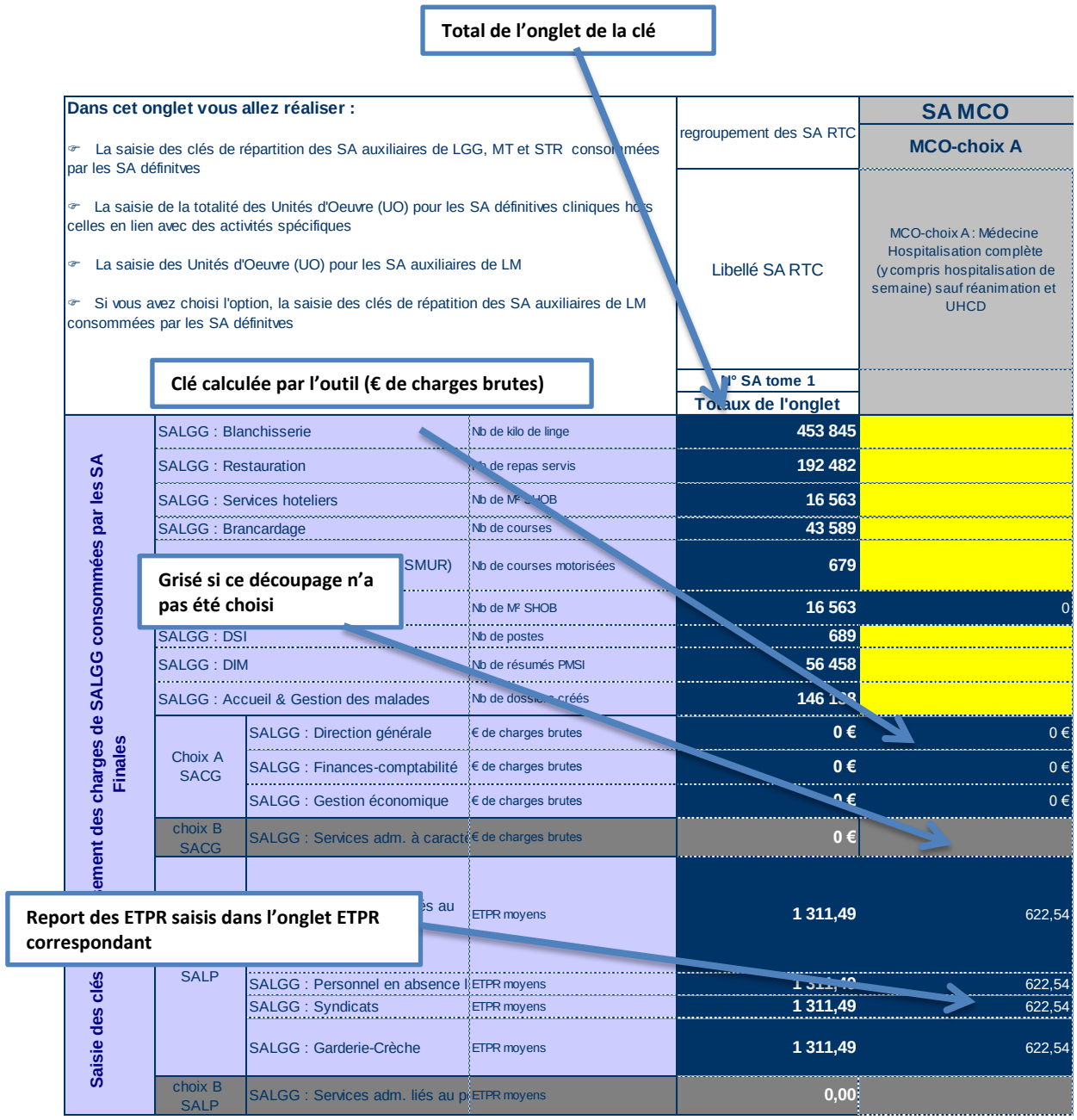
Total de l'onglet de la clé
Dans cet onglet vous allez réaliser :
☞ La saisie des clés de répartition des SA auxiliaires de LGG, MT et STR consommées par les SA définitves
☞ La saisie de la totalité des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA définitives cliniques hors celles en lien avec des activités spécifiques
☞ La saisie des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA auxiliaires de LM
☞ Si vous avez choisi l'option, la saisie des clés de répatition des SA auxiliaires de LM consommées par les SA définitves
regroupement des SA RTC
SA MCO
MCO-choix A
Libellé SA RTC
MCO-choix A : Médecine Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine) sauf réanimation et UHCD
Clé calculée par l'outil (€ de charges brutes)
N° SA tome 1
Totaux de l'onglet
Saisie des clés de répartition des charges de SALGG consommées par les SA Finales
SALGG : Blanchisserie
Nb de kilo de linge
453 845
SALGG : Restauration
Nb de repas servis
192 482
SALGG : Services hoteliers
Nb de M² SHOB
16 563
SALGG : Brancardage
Nb de courses
43 589
Nb de courses motorisées
679
Grisé si ce découpage n'a pas été choisi
Nb de M² SHOB
16 563
0
SALGG : DSI
Nb de postes
689
SALGG : DIM
Nb de résumés PMSI
56 458
SALGG : Accueil & Gestion des malades
Nb de dossiers créés
Choix A SACG
SALGG : Direction générale
€ de charges brutes
0 €
0 €
SALGG : Finances-comptabilité
€ de charges brutes
0 €
0 €
SALGG : Gestion économique
€ de charges brutes
0 €
0 €
choix B SACG
SALGG : Services adm. à caract
€ de charges brutes
0 €
Report des ETPR saisis dans l'onglet ETPR correspondant
ETPR moyens
1 311,49
622,54
SALP
SALGG : Personnel en absence l
ETPR moyens
622,54
SALGG : Syndicats
ETPR moyens
1 311,49
622,54
SALGG : Garderie-Crèche
ETPR moyens
1 311,49
622,54
choix B SALP
SALGG : Services adm. liés au p
ETPR moyens
0,00

Deuxième partie : saisie des clés de SAMT, LM et STR (Exemple sur le MCO)

Dans cet onglet vous allez réaliser :

- La saisie des clés de répartition des SA auxiliaires de LGG, MT et STR consommées par les SA définitves
- La saisie de la totalité des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA définitives cliniques hors celles en lien avec des activités spécifiques
- La saisie des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA auxiliaires de LM
- Si vous avez choisi l'option, la saisie des clés de répatition des SA auxiliaires de LM consommées par les SA définitves

			regroupement des SA RTC	**SA MCO**
				MCO-choix A
			Libellé SA RTC	MCO-choix A : Médecine Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine) sauf réanimation et UHCD
			N° SA tome 1	
			Totaux de l'onglet	
Saisie des clés de déversement des charges de SAMT consommées par les SA Finales	SAMT : Blocs opératoires	ICR de bloc (avec consommables)	**2 876 928**	57 918
	SAMT : Bloc gynéco-obstétrical	ICR de bloc (avec consommables)	**583 105**	1 764
	SAMT : anesthésiologie	ICR d'anesthésie (avec consommables)	**1 270 866**	*40 573*
	SAMT : Urgences médico-chirurgicales	Nb de Passages	**104 043**	*6 320*
	SAMT : Laboratoire d'analyse médicales biologi	Nb de B et BHN	**25 053 362**	*8 402 982*
	SAMT : Laboratoire d'anatomo-pathologie	ICR & AHN d'anapath (avec consommables)	**1 718 780**	*187 825*
	SAMT : imagerie	ICR d'imagerie (avec consommables)	**4 244 454**	1 020 592
	SAMT : Médecine nucléaire (in vivo)	ICR d'imagerie (avec consommables)	**719 975**	*43 730*
	SAMT : EF cardio-vasculaire	ICR d'EF (avec consommables)	**0**	
	SAMT :	ICR d'EF (avec consommables)	**0**	
	SAMT : EF d'urodynamique	ICR d'EF (avec consommables)	**0**	
	SAMT : Explorations fonctionnelles Autres	ICR d'EF (avec consommables)	**1 167 641**	*411 152*
	SAMT : Réadaptation et rééducation fonctionne	AMK et équivalents AMK	**328 232**	*195 453*
	SAMT : Autres activités médico-techniques	Selon clé	**0**	
Saisie des clés de déversement des charges de SALM consommées par les SA Finales			**1 244 545 €**	1 115 000 €
	SALM : Stérilisation UO1	Nb de M3 stérilisé	**857 776**	
	SALM : Génie biomédical UO1	Montant de l'actif brut immob	**0 €**	
	SALM : Hygiènes hospitalière et vigilances	€ dép. méd. gérées par la pharma	**1 244 545 €**	1 115 000 €
	SALM : Autre logistique médicale	€ de charges brutes	**0 €**	0 €
clés de dévers. SA STR	SA structure : Structure financière	€ de charges brutes	**0 €**	0 €
	SA structure : Structure immobilière	m² SHOB des services de soins	**16 563**	0

Report de la clé déjà saisie pour la SA pharmacie

Clé calculée par l'outil (€ de charges brutes)

Report de la clé déjà saisie pour la SA Services hôteliers

3.2.9.3 Onglet «Clé Act. Spé »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet la saisie des clés de répartition des fonctions auxiliaires pour la répartition de leurs charges nettes sur les activités spécifiques.

La ventilation des charges des fonctions auxiliaires sur les activités spécifiques ne se fait pas dans cet onglet mais dans l'onglet de restitution « CNmaj Act. Spé ».

Saisie à réaliser

La nature des clés à saisir est précisée dans le Chapitre I de ce guide.

Détail de l'onglet

Le principe étant le même que sur les activités cliniques et les activités externes, se référer à l'onglet « Clé Cli », à l'exception de la quatrième partie.

3.2.10 Informations complémentaires

Les 4 onglets concernés sont totalement indépendants entre eux et avec les autres onglets de saisie. Ils ne font pas partie de la méthodologie du RTC. Il existe néanmoins des contrôles de cohérence de saisie dans l'onglet « Contrôles ».

3.2.10.1 Onglet «Produits par SA »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet de mettre en regard le financement (les produits) au regard des charges, par activité.
Permet de ventiler les produits de titre 1, de titre 2 et de titre 3 du CRP sur un regroupement de SA.
Cet onglet sert à identifier les financements notamment de titre 2 et titre 3 sur la psychiatrie et le SSR, activités pour lesquelles le titre 1 est mieux connu (DAF). Les résultats de cet onglet permettent d'alimenter les réflexions sur les modèles de financement.

Saisie à réaliser

Saisir les montants par regroupement de SA suivant et sur chaque activité spécifique de MCO, des montants saisis dans le CRP.
Il n'est pas possible de reporter le titre 3 déductible déjà saisi par ailleurs car toutes les SA qui supportent du titre3 déductible ne figurent pas dans cet onglet (par exemple LGG, MT)

La liste des champs d'activité, à laquelle il faut ajouter la liste fermée des activités spécifiques MCO est la suivante :

MCO (Hors consultations externes)	MCO (consultations externes)	HAD	SSR (Yc Act. Spé SSR)	PSY (Yc Act. Spé PSY)	Activité spécifique Autre : Réseau ville-hôpital	AS & RBA

Si des produits sont de nature logistique ou ciblés sur une activité médico-technique, ils seront affectés aux champs qui en ont bénéficiés.

Détail de l'onglet

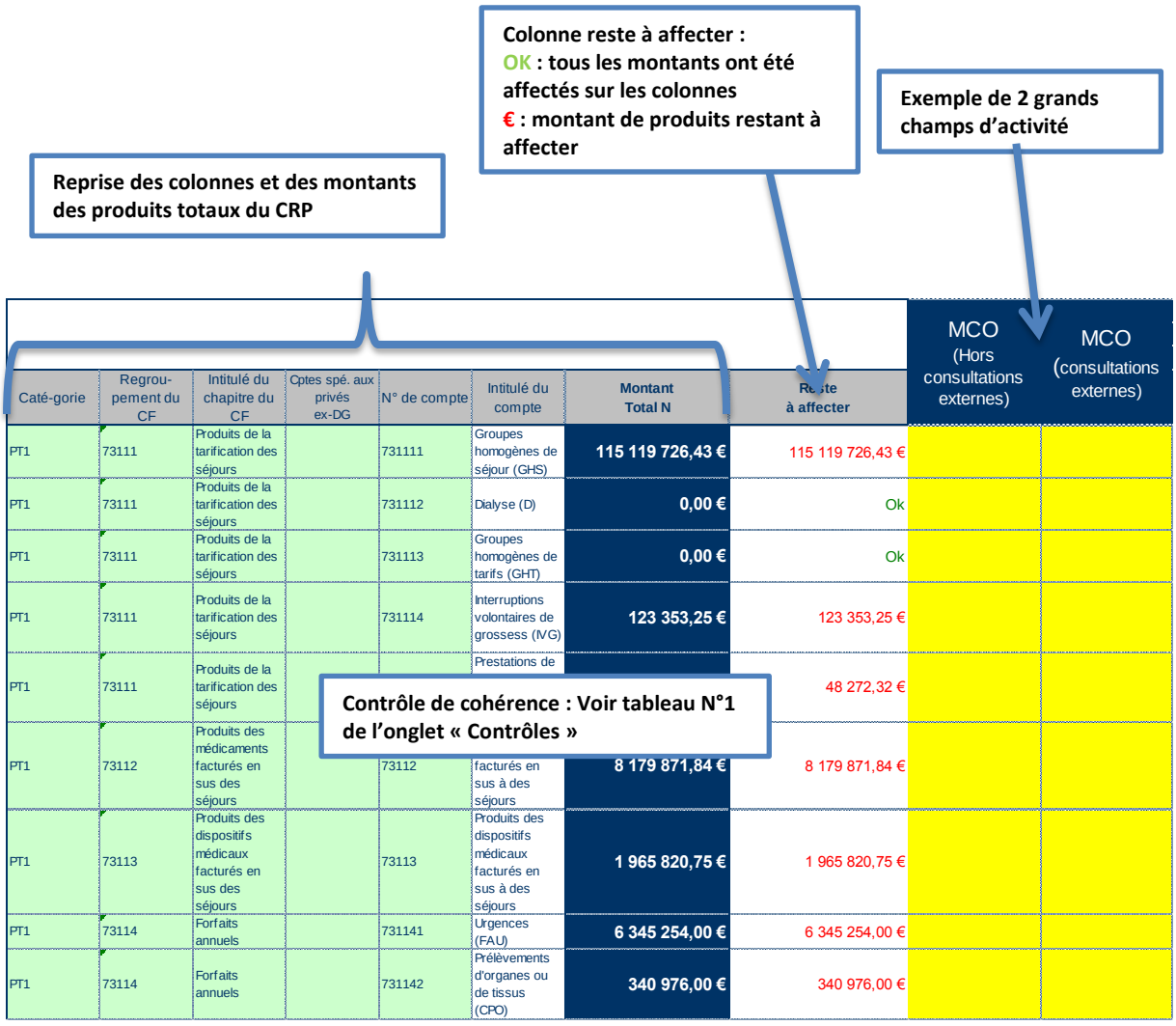
Colonne reste à affecter :
OK : tous les montants ont été affectés sur les colonnes
€ : montant de produits restant à affecter
Exemple de 2 grands champs d'activité
Reprise des colonnes et des montants des produits totaux du CRP
Contrôle de cohérence : Voir tableau N°1 de l'onglet « Contrôles »

Caté-gorie	Regrou-pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Montant Total N	Reste à affecter	MCO (Hors consultations externes)	MCO (consultations externes)
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731111	Groupes homogènes de séjour (GHS)	115 119 726,43 €	115 119 726,43 €		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731112	Dialyse (D)	0,00 €	Ok		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731113	Groupes homogènes de tarifs (GHT)	0,00 €	Ok		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731114	Interruptions volontaires de grossess (IVG)	123 353,25 €	123 353,25 €		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours			Prestations de		48 272,32 €		
PT1	73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours		73112	facturés en sus à des séjours	8 179 871,84 €	8 179 871,84 €		
PT1	73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours		73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus à des séjours	1 965 820,75 €	1 965 820,75 €		
PT1	73114	Forfaits annuels		731141	Urgences (FAU)	6 345 254,00 €	6 345 254,00 €		
PT1	73114	Forfaits annuels		731142	Prélèvements d'organes ou de tissus (CPO)	340 976,00 €	340 976,00 €		

3.2.10.2 Onglet «ID_urgences »

Objectifs de l'onglet
Permet la saisie d'éléments complémentaires sur l'activité urgence afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.
Si l'établissement a une SAMT d'urgence et une UHCD, il est concerné par cet onglet.

Saisie à réaliser
Les libellés du tableau indiquent la nature des informations à saisir.

Détail de l'onglet

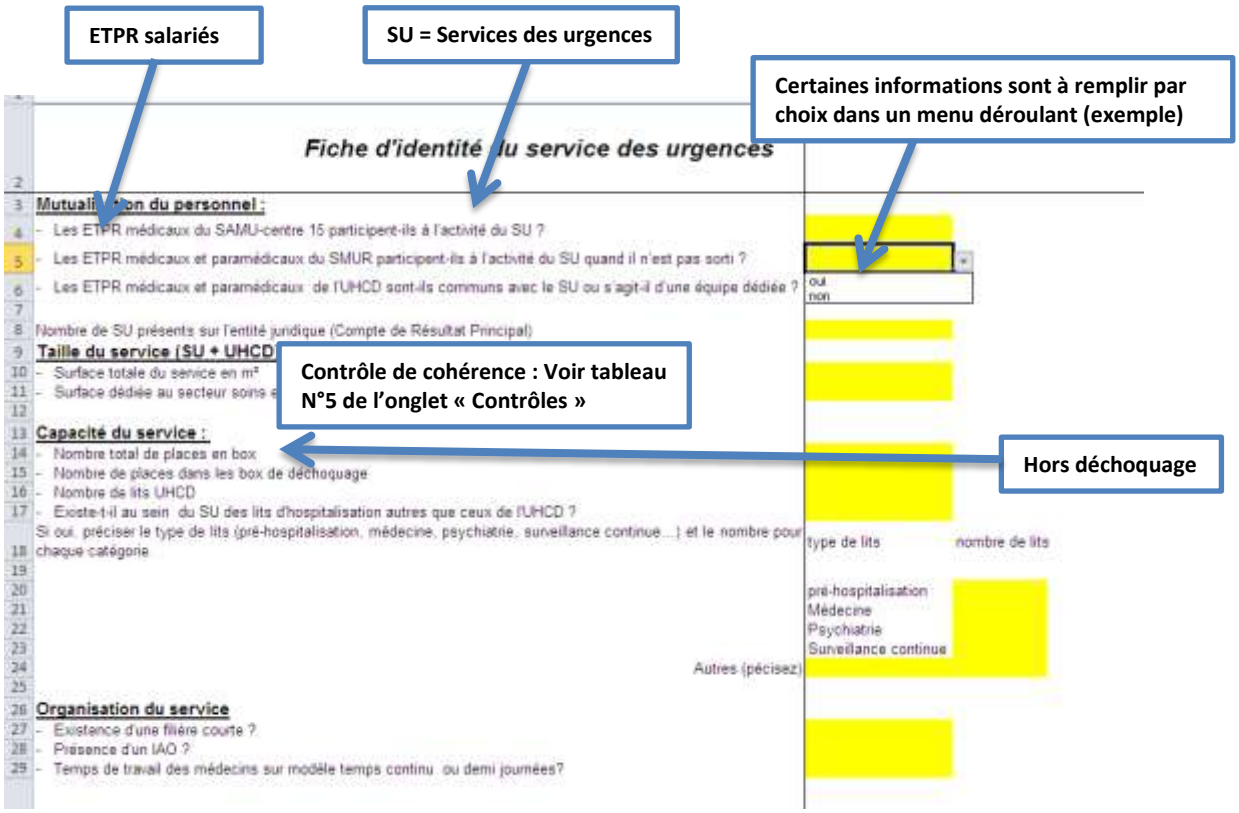
ETPR salariés
SU = Services des urgences
Certaines informations sont à remplir par choix dans un menu déroulant (exemple)
Fiche d'identité du service des urgences
Mutualisation du personnel :
- Les ETPR médicaux du SAMU-centre 15 participent-ils à l'activité du SU ?
- Les ETPR médicaux et paramédicaux du SMUR participent-ils à l'activité du SU quand il n'est pas sorti ?
- Les ETPR médicaux et paramédicaux de l'UHCD sont-ils communs avec le SU ou s'agit-il d'une équipe dédiée ?
oui
non
Nombre de SU présents sur l'entité juridique (Compte de Résultat Principal)
Taille du service (SU + UHCD)
- Surface totale du service en m²
- Surface dédiée au secteur soins
Contrôle de cohérence : Voir tableau N°5 de l'onglet « Contrôles »
Capacité du service :
- Nombre total de places en box
- Nombre de places dans les box de déchoquage
- Nombre de lits UHCD
- Existe-t-il au sein du SU des lits d'hospitalisation autres que ceux de l'UHCD ?
Si oui, préciser le type de lits (pré-hospitalisation, médecine, psychiatrie, surveillance continue ...) et le nombre pour chaque catégorie
Hors déchoquage
type de lits
nombre de lits
pré-hospitalisation
Médecine
Psychiatrie
Surveillance continue
Autres (pécisez)
Organisation du service
- Existence d'une filière courte ?
- Présence d'un IAO ?
- Temps de travail des médecins sur modèle temps continu ou demi journées?

3.2.10.3 Onglet «SAU_SMUR_ATU »

Objectifs de l'onglet

Permet la saisie d'éléments complémentaires sur les activités SAMU/SMUR/ATU afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.
Si l'établissement a un SAMU, du SMUR et/ou des médicaments ATU, il est concerné par cet onglet.

Saisie à réaliser

Les libellés du tableau indiquent la nature des informations à saisir.

Détail de l'onglet

1. Suivi de l'activité (Onglet Activités spécifiques MCO)

1. Activité produite par les SMUR

Cette rubrique ne concerne que les établissements supports de SMUR terrestre ou héliporté

Temps de sortie (en 1/2 heures et minutes)

SMUR TERRESTRE	Etablissement support	Autres établissements	Autres : sorties blanches et décès	TOTAL
SORTIES PRIMAIRES (nombre de 1/2 heure)				0,0
SORTIES SECONDAIRES (nombre de 1/2 heure)				0,0

SMUR HELIPORTE	Etablissement support	Autres établissements	Autres : sorties blanches et décès	TOTAL
SORTIES PRIMAIRES (nombre de minutes)				0,0
SORTIES SECONDAIRES (nombre de minutes)				0,0

Nombre de sorties

Contrôle de cohérence : Voir tableau N°4 de l'onglet « Contrôles »

SMUR TERRESTRE	Etablissement support	Autres établissements	Autres : sorties blanches et décès	TOTAL
NOMBRE DE SORTIES PRIMAIRES				0,0
NOMBRE DE SORTIES SECONDAIRES				0,0

SMUR HELIPORTE	Etablissement support	Autres établissements	Autres : sorties blanches et décès	TOTAL
NOMBRE DE SORTIES PRIMAIRES				0,0
NOMBRE DE SORTIES SECONDAIRES				0,0

Nombre de lignes de garde
1 ligne de garde correspond à la présence d'une équipe (1 médecin, 1 ambulancier, 1 infirmier)
Il est demandé de distinguer le nombre de lignes de garde présent le jour et la nuit.
Exemple : 1 équipe présente H24, tout au long de l'année = 1 ligne de garde le jour et une ligne de garde la nuit

	Nombre de lignes de garde de jour (présentes à midi)	Nombre de lignes de garde de nuit (présentes à 1h du matin)
SMUR TERRESTRE		
SMUR HELIPORTE		

2. Activité produite par le SAMU

Nombre de lignes de garde
1 ligne de garde correspond à la permanence H24 d'un médecin et d'un permanencier auxiliaire de régulation médicale (PARM), tout au long de l'année

	Nombre de lignes de garde	Nombre de dossiers ouverts
SAMU		

3. Consommation des médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation (ATU)

HORS RETROCESSION

a) ATU de cohorte :
Les médicaments rétrocédés ne doivent pas apparaître dans ce tableau.
Seuls le montant relatif aux médicaments sous ATU délivrés en hospitalisation doit être inscrit dans ce tableau.

	Montant 2013
TOTAL	

b) ATU nominatives
Les médicaments rétrocédés ne doivent pas apparaître dans ce tableau.
Seuls le montant relatif aux médicaments sous ATU délivrés en hospitalisation doit être inscrit dans ce tableau.

	Montant 2013
TOTAL	

3.2.10.4 Onglet «LGG sur SAMT»

Objectifs de l'onglet

Permet la saisie d'éléments complémentaires sur les SAMT afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.
Cet onglet est indépendant des autres : les montants correspondant aux clés de répartition saisies ne sont pas ventilés.

Saisie à réaliser

La saisie de clé de répartition est demandée par SAMT sur la valeur consommée. La somme de la ligne est inférieure au nombre de clé de LGG saisi dans les onglets « Clé cli » et « Clé Act. Spé ».
L'établissement peut opter pour :

- Montant réel consommé
- Clé de répartition

En colonne : SAMT
En ligne : sections de LGG

Détail de l'onglet

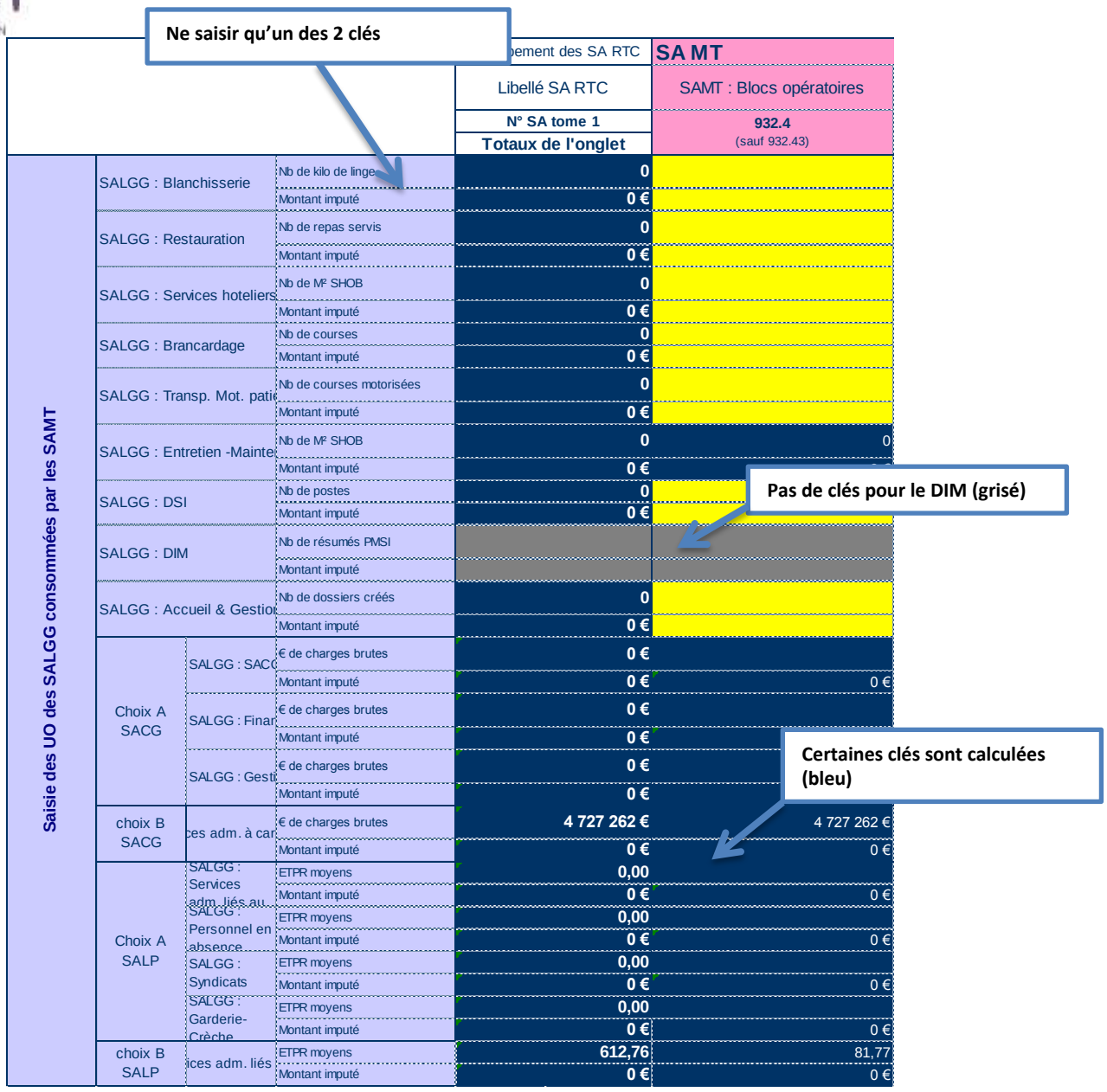

				Libellé SA RTC	SAMT : Blocs opératoires
				N° SA tome 1	932.4 (sauf 932.43)
				Totaux de l'onglet	
Saisie des UO des SALGG consommées par les SAMT	SALGG : Blanchisserie		Nb de kilo de linge	0	
			Montant imputé	0 €	
	SALGG : Restauration		Nb de repas servis	0	
			Montant imputé	0 €	
	SALGG : Services hoteliers		Nb de M² SHOB	0	
			Montant imputé	0 €	
	SALGG : Brancardage		Nb de courses	0	
			Montant imputé	0 €	
	SALGG : Transp. Mot. pati		Nb de courses motorisées	0	
			Montant imputé	0 €	
	SALGG : Entretien -Mainte		Nb de M² SHOB	0	0
			Montant imputé	0 €	
	SALGG : DSI		Nb de postes	0	
			Montant imputé	0 €	
	SALGG : DIM		Nb de résumés PMSI		
			Montant imputé		
	SALGG : Accueil & Gestio		Nb de dossiers créés	0	
			Montant imputé	0 €	
	Choix A SACG	SALGG : SAC	€ de charges brutes	0 €	
			Montant imputé	0 €	0 €
		SALGG : Finar	€ de charges brutes	0 €	
			Montant imputé	0 €	
		SALGG : Gesti	€ de charges brutes	0 €	
			Montant imputé	0 €	
	choix B SACG	ces adm. à car	€ de charges brutes	4 727 262 €	4 727 262 €
			Montant imputé	0 €	0 €
	Choix A SALP	SALGG : Services adm. liés au	ETPR moyens	0,00	
			Montant imputé	0 €	0 €
		SALGG : Personnel en absence	ETPR moyens	0,00	
			Montant imputé	0 €	0 €
		SALGG : Syndicats	ETPR moyens	0,00	
			Montant imputé	0 €	0 €
		SALGG : Garderie-Crèche	ETPR moyens	0,00	
			Montant imputé	0 €	0 €
	choix B SALP	ces adm. liés	ETPR moyens	612,76	81,77
			Montant imputé	0 €	0 €

3.2.11 Onglet «Contrôles »

Cet onglet figure juste après les onglets de saisie.
Il est recommandé de réaliser ces contrôles avant de consulter les onglets de restitutions.

3.2.11.1 Tableau de contrôle N°1 : Validation de l'affectation de l'intégralité des produits par SA

Objectif du tableau
Dans l'onglet « Produits par SA », Vérifier que l'ensemble des produits ont bien été ventilés sur l'ensemble des grands champs d'hospitalisation.

Principe du tableau
Sommer les produits répartis sur les grands champs avec le total à répartir et comparer les 2 totaux.

Interprétation du tableau

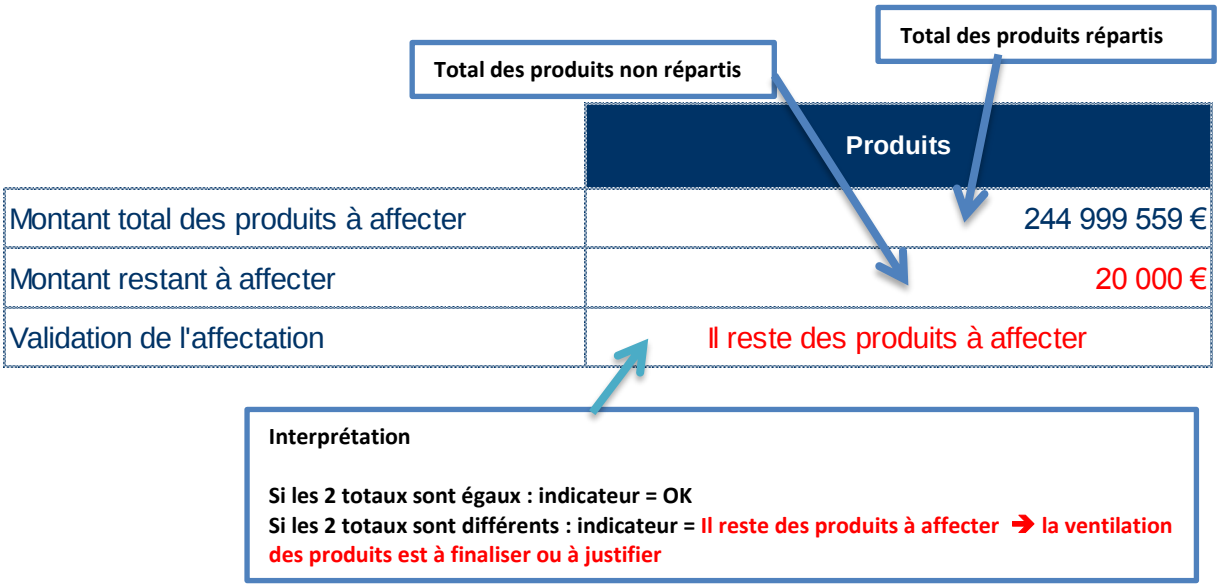
Total des produits répartis
Total des produits non répartis
Produits
Montant total des produits à affecter
244 999 559 €
Montant restant à affecter
20 000 €
Validation de l'affectation
Il reste des produits à affecter
Interprétation
Si les 2 totaux sont égaux : indicateur = OK
Si les 2 totaux sont différents : indicateur = Il reste des produits à affecter ➔ la ventilation des produits est à finaliser ou à justifier

3.2.11.2 Tableau de contrôle N°2.1 : Validation de la cohérence entre les ETP et les montants déclarés

Objectif du tableau
Le tableau 2.1 permet une vision macro de la saisie des ETPR : vérifier qu'au moins un ETPR est renseigné et qu'au moins une ligne de charges de personnel est renseignée.

Principe du tableau
Vérifier qu'il y a :
- au moins une saisie d'ETPR sur les onglets ETPR
- au moins une saisie de charges de personnel sur les onglets CN

Interprétation du tableau

2.1 Vérification du remplissage des ETPR et des charges de personnels

	Remplissage des ETPR	Remplissage des Charges de personnel
Onglets ETPR	ETPR non renseignés	OK

Interprétation :

Indicateur = ETPR non renseignés :
aucun ETPR renseignés dans aucun onglet

Indicateur = OK :
Au moins 1 ETPR renseigné

Interprétation :

Indicateur = Charges non renseignées :
aucune charge de personnel dans aucun onglet

Indicateur = OK :
Au moins 1 euro de charge de personnel saisi

3.2.11.3 Tableau de contrôle N°2.2 : Validation de la cohérence entre les ETP et les montants déclarés

Objectif du tableau
Le tableau 2.2 permet une vision par onglet de la saisie des ETPR : vérifier que la saisie des ETPR et des charges pour une SA donnée est conjointe.

Principe du tableau
Ce tableau croise les informations charges et ETPR par SA et par onglet, selon les cas suivants :

Par SA	Saisie ETPR	Pas de saisie ETPR
Saisie des charges De personnel	**OK**	**Saisie à compléter (cas 2)**
Pas de saisie des charges de personnel	**Saisie à compléter (Cas 1)**	**OK**

Interprétation du tableau

2.2 Vérification de la présence de charges et d'ETP par SA

	Existe-t-il une SA avec des charges mais où il manque des ETP?	Existe-t-il une SA avec des ETP mais où il manque des charges?
ETPR Act. Subs. & RBA	OK	OK
ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin	A vérifier	A vérifier
ETPR Act. Spé.	A vérifier	A vérifier

Cas 2 du tableau ci-dessus

OK : on a bien les ETP et les charges pour toutes les SA de l'onglet
A vérifier : il y a au moins une SA de l'onglet pour laquelle les charges sont saisies mais pas les ETP

Cas 1 du tableau ci-dessus

OK : on a bien les ETP et les charges pour toutes les SA de l'onglet
A vérifier : il y a au moins une SA de l'onglet pour laquelle les ETPR sont saisies mais pas les charges

3.2.11.4 Tableau de contrôle N°3 : Total des clés de répartition pour les SA auxiliaires (!!!nouveauté 2014 !!!)

Le tableau permet de calculer le cumul des clés de répartitions sur les onglets Clé Cli et Clé Act. Spé. De plus, il compare avec le sous ensemble des UO saisie dans l'onglet « Recueil des UO ». Le sous ensemble des UO doit en effet correspondre à celui des clés de répartitions

Le tableau affiche le total de clés sommées sur les 2 onglets :

	UO/Clé	sous-total des clés de répartition de l'onglet "clé cli"	sous-total des clés de répartition de l'onglet "clé Act.Spé."	Total des clé de répartition
Blanchisserie	Nb de kilo de linge/Nb de kilo de linge patients	0,00	0,00	0,00
Restauration	Nb de repas servis/Nb de repas servis aux patients	0,00	0,00	0,00
Restauration hors biberonne	Nb de repas servis/Nb de repas servis aux patients	0,00	0,00	0,00
Biberonnerie	Nb de biberons/Nb de biberons	0,00	0,00	0,00
Services hoteliers	NC/Nb de M² SHOB	0,00	0,00	0,00
Services hoteliers hors Gara	NC/Nb de M² SHOB	0,00	0,00	0,00

L'écart est ensuite calculé avec le sous-ensemble d'UO (quand ce recueil d'UO existe) :

Total des clé de répartition (sous ensemble du recueil des UO)	Ecart
0,00	0
0,00	0
0,00	0
0.00	0

L'écart attendu est 0. Il apparaît en rouge si cela n'est pas le cas

3.2.11.5 Tableau de contrôle N°4 : Validation des déclarations de l'onglet SAU_SMUR_ATU

Objectif du tableau
Vérifier que l'établissement a bien saisi les informations de cet onglet s'il est concerné par le SMUR, le SAMU et/ou la mission d'intérêt général ATU

Principe du tableau
Vérifie que, lorsque le montant de charges nettes des activités spécifiées saisi dans les onglets CN est non nul, au moins une information de l'onglet SAU_SMUR_ATU est renseignée.

Interprétation du tableau
Première partie : SMUR et SAMU

Charges saisies dans l'onglet « CN Act. spé. » SMUR et SAMU

	SMUR terrestre	SMUR héliporté	SAMU
Y a-t-il des charges déclarées au titre de l'activité dans les onglets CN ?	Oui	Non	Oui
Y a-t-il, dans l'onglet SAU_SMUR_ATU une description de l'activité en :			
Temps de sortie	Non	Non	
Nombre de sorties	Non	Non	
Nombre de lignes de garde	Non	Non	Non
Nombre de dossiers ouverts			Non
Validation	Merci de vérifier les données	Ok	Merci de vérifier les données

Informations saisies dans SAU_SMUR_ATU

Interprétation

Ok : charges et au moins une information saisie

Merci de vérifier vos données ➔ les charges ou les informations complémentaires de ces activités doivent être saisies

Deuxième partie : ATU

Charges saisies dans l'onglet « CN Act. spé. » ATU

	ATU cohorte	ATU nominative
Y a-t-il des charges déclarées au titre de l'activité dans les onglets CN ?	Oui	Oui
Y a-t-il, dans l'ongket SAU_SMUR_ATU, un montant indiqué ?	Non	Oui
Validation	Merci de vérifier les données	Ok

Informations saisies dans SAU_SMUR_ATU

3.2.11.6 Tableau de contrôle N°5 : Validation des déclarations de l'onglet SAU_SMUR_ATU

Objectif du tableau
Vérifier que l'établissement a bien saisi les informations de cet onglet s'il est concerné par la SAMT urgences.

Principe du tableau
Vérifie que, si la saisie de charges nettes de la SAMT urgences dans les onglets CN est non nulle une information de l'onglet ID_urgences doit être renseignée.

Interprétation du tableau

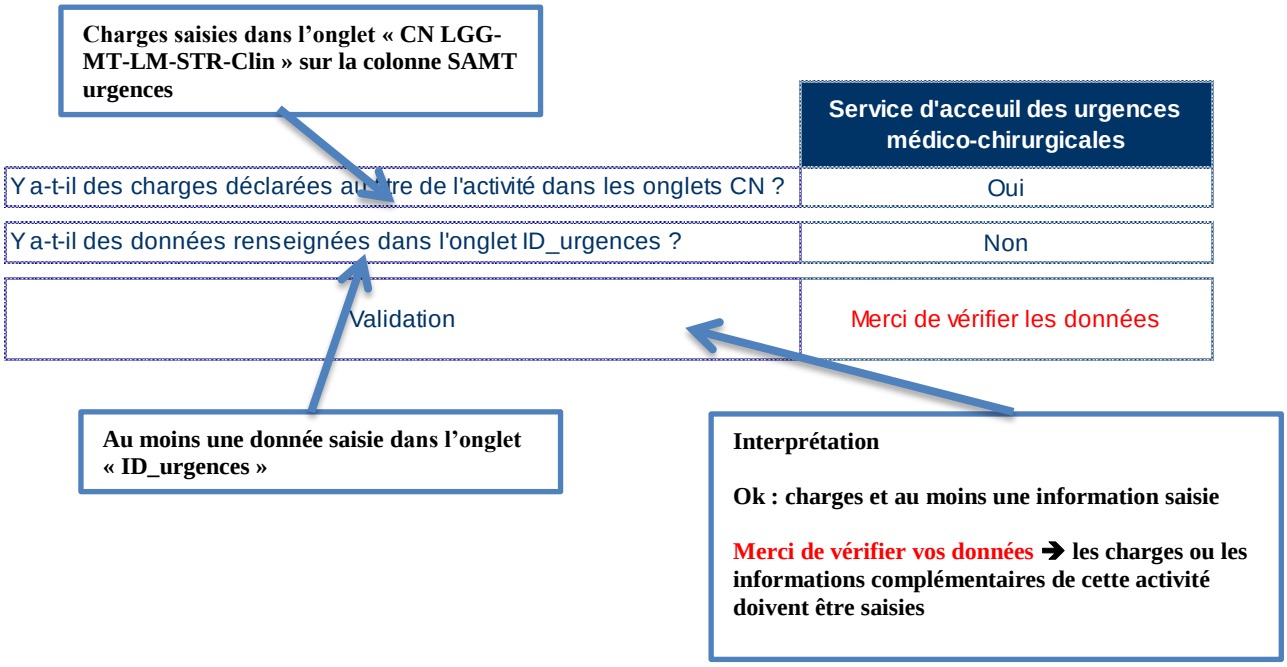
Charges saisies dans l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin » sur la colonne SAMT urgences
Service d'acceuil des urgences médico-chirurgicales
Y a-t-il des charges déclarées au titre de l'activité dans les onglets CN ?
Oui
Y a-t-il des données renseignées dans l'onglet ID_urgences ?
Non
Validation
Merci de vérifier les données
Au moins une donnée saisie dans l'onglet « ID_urgences »
Interprétation
Ok : charges et au moins une information saisie
Merci de vérifier vos données ➔ les charges ou les informations complémentaires de cette activité doivent être saisies

3.2.12 Aide à la lecture des onglets de restitutions

Les onglets restitutions ne sont que des reports des éléments saisis dans les onglets précédents. Il n'y a donc aucune saisie à réaliser dans ces onglets.

3.2.12.1 Onglet «Synth. SA auxiliaires»

Objectif du tableau
Atteinte des objectifs complémentaires pour les fonctions auxiliaires:

- Coût des UO des sections concernées
- Coût des UO des SAMT avec LM ventilée via les clés de répartition
- Comparaison du coût d'UO des SAMT avec LM ventilée via le titre 2 versus LM ventilée via les clés de répartition

Principe du tableau
Les 3 restitutions figurent en lignes, les unes en dessous des autres.
En colonne, figurent toutes les SA de la fonction auxiliaire

Attention : Les formules de calcul de coût d'UO diffèrent entre la LGG et les SAMT :

Coût d'UO LGG= Charges brutes / Nombre d'UO produites
Coût d'UO SAMT = Charges nettes / Nombre d'UO produits

Le choix des charges brutes pour la LGG permet d'avoir un périmètre identique entre charges et UO (si les charges nettes avaient été choisies, les produits en atténuation déduits viendraient perturber le périmètre des charges qui ne serait plus en adéquation avec celui des produits).

Interprétation du tableau

Partie 1 : Charges nettes

Cet onglet reprend : ☞ Les montants détaillés par titre de dépenses et de produits pour obtenir les charges nettes et les charges nettes majorées de LM des SA auxiliaires ☞ Les coûts unitaires	regroupement des SA RTC	**SA LGG**
	Libellé SA RTC	SALGG : Blanchisserie
	Libellé UO	Nb de kilo de linge
	N° SA tome 1	**931.4**
Titre 1 : Total Charges de personnel		**0 €**
Charges de Personnel Médical		970 459 €
Dont compte 621 en lien avec le PM		*0 €*
Dont compte 6424 internes et étudiants		*0 €*
Dont compte 6484 en lien avec le PM		*0 €*
Charges de Personnel Non Médical		0 €
Dont compte 621 en lien avec le PNM		
Dont compte 6416 en lien avec le PNM		
Dont compte 6417 en lien avec le PNM		
Dont compte 6484 en lien avec le PNM		*0 €*
Titre 2 : Charges à caractère médical		0 €
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		415 €
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations,		421 512 €
Dont compte 6721 en lien avec le PM		*79 641 €*
Dont compte 6721 en lien avec le PNM		*0 €*
Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)		**1 421 927 €**
Produits de titre 3 : autres produits déductibles		1 472 027 €
Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)		*7 521 €*
Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)		*0 €*
Total charge nettes		**949 900 €**
Montant affecté aux act. subsidiaires & remb. des CRA		164 506 €
Total charges nettes des SA auxiliaires		**785 394 €**

Reprise de l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin »

Avec suppression des charges consommées par les activités subsidiaires et les RCRA

Partie 2 : Uniquement pour les SAMT :Charges nettes avec LM ventilée au prorata du titre 2 (Les sections de LM sont grisées pour la LGG et la STR).

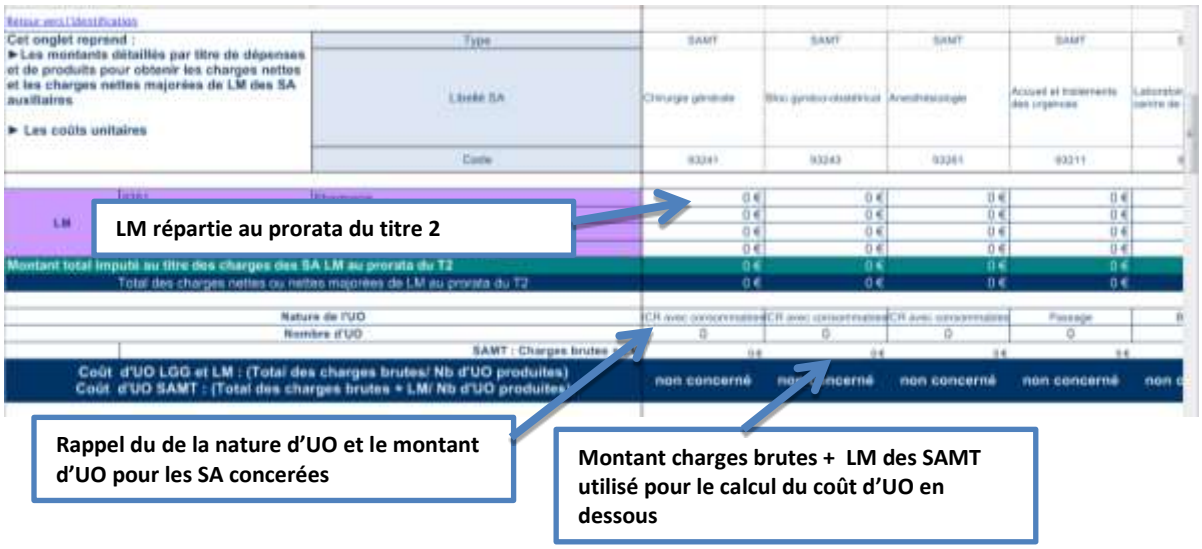
Retour vers l'identification
Cet onglet reprend :
► Les montants détaillés par titre de dépenses et de produits pour obtenir les charges nettes et les charges nettes majorées de LM des SA auxiliaires
► Les coûts unitaires
Type
SAMT
SAMT
SAMT
SAMT
Libellé SA
Chirurgie générale
Bloc gynéco-obstétrical
Anesthésiologie
Accueil et traitements des urgences
Code
93241
93243
93261
93211
LM
0 €
Montant total imputé au titre des charges des SA LM au prorata du T2
Total des charges nettes ou nettes majorées de LM au prorata du T2
Nature de l'UO
Passage
Nombre d'UO
SAMT : Charges brutes
Coût d'UO LGG et LM : (Total des charges brutes/ Nb d'UO produites)
Coût d'UO SAMT : (Total des charges brutes + LM/ Nb d'UO produites)
non concerné
LM répartie au prorata du titre 2
Rappel du de la nature d'UO et le montant d'UO pour les SA concerées
Montant charges brutes + LM des SAMT utilisé pour le calcul du coût d'UO en dessous

3.2.12.2 Onglet «CNmaj Cli »

Objectif du tableau

Atteinte de l'objectif principal : charges nettes majorées des activités cliniques
Atteinte des objectifs complémentaires suivants, pour les activités cliniques:

- Coût net majoré de l'UO
- Comparaison avec le coût net majoré de l'UO avec la LM ventilé au prorata des clés de répartition

Principe du tableau

Les 3 restitutions figurent en lignes, les unes en dessous des autres.
En colonne, figurent les activités cliniques.
En ligne, figurent les fonctions auxiliaires.

Interprétation du tableau

Etape 1 : Charges nettes

Dans cet onglet les calculs réalisés sont: ☞ Les montants déversés au titre de la consommation des SA auxiliaires par les SA finales (hors activités spécifiques) ☞ Le total des charges nettes majorées des SA finales (hors activités spécifiques) ☞ Le coût complet unitaire des UO des SA finales (hors activités spécifiques) selon les 2 options de déversement des charges de LM - Au prorata des charges de T2 observées par SA - Via les clés de répartion déclarées pour chaque SA	regroupement des SA RTC	**SA MCO** **MCO-choix A**
	Libellé SA RTC	MCO-choix A : Médecine Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine) sauf réanimation et UHCD
	N° SA tome 1	
Titre 1 : Total Charges de personnel		**29 305 172 €**
Charges de Personnel Médical		5 507 726 €
Dont compte 621 en lien avec le PM		*0 €*
Dont compte 6424 internes et étudiants		*0 €*
Dont compte 6484 en lien avec le PM		*0 €*
Charges de Personnel Non Médical		23 797 446 €
Dont compte 621 en lien avec le PNM		*0 €*
Dont compte 6416 en lien avec le PNM		*0 €*
Dont compte 6417 en lien avec le PNM		*0 €*
Dont compte 6484 en lien avec le PNM		*0 €*
Titre 2 : Charges à caractère médical		6 430 736 €
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		78 964 €
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations,		563 677 €
Dont compte 6721 en lien avec le PM		*0 €*
Dont compte 6721 en lien avec le PNM		*0 €*
Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)		**36 378 549 €**
Produits de titre 3 : autres produits déductibles		94 157 €
Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)		*0 €*
Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)		*0 €*
Total charges nettes		**36 284 392 €**

Eléments repris de l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin », pas de saisie

titre 2, clé utilisée pour la ventilation de la LM

Etape 2 : Charges nettes majorées

montant imputé au titre de la SA Pharmacie		394 980 €
montant imputé au titre de la SA Stérilisation		261 948 €
montant imputé au titre de la SA Génie biomédical		124 322 €
montant imputé au titre de la SA Hygiènes hospitalière et vigilances		61 853 €
montant imputé au titre de la SA Autre logistique médicale		77 541 €
Montant total imputé au titre des charges des SA LM au prorata du T2		**920 644 €**
montant imputé au titre de la SA Bloc opératoires		185 709 €
montant imputé au titre de la SA Bloc gynéco-obstétricaux		14 494 €
montant imputé au titre de la SA Anesthésiologie		225 056 €
montant imputé au titre de la SA Accueil aux urgences		631 551 €
montant imputé au titre du laboratoire de biologie		2 028 169 €
montant imputé au titre du laboratoire d'anapath		39 350 €
montant imputé au titre de la SA Imagerie		1 854 907 €
Montant imputé au titre de la SA médecine nucléaire		118 715 €
Montant imputé au titre de la SA EF cardio-vasculaire		0 €
Montant imputé au titre de la SA EF pneumologique		0 €
Montant imputé au titre de la SA EF d'urodynamique		0 €
montant imputé au titre de Explorations fonctionnelles Autres		1 211 229 €
montant imputé au titre de Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente		456 640 €
montant imputé au titre de Autres activités médico-techniques		0 €
Montant total imputé au titre des charges des SA MT		**6 765 821 €**
montant imputé au titre de Blanchisserie		462 532 €
montant imputé au titre de Restauration		1 309 588 €
montant imputé au titre de Services hôteliers		2 295 989 €
montant imputé au titre de Brancardage et transp. Péd. patients		509 175 €
montant imputé au titre de Transp. motorisé patients (hors SMUR)		148 793 €
montant imputé au titre de Entretien / Maintenance		821 855 €
montant imputé au titre de DSI		1 329 457 €
montant imputé au titre de DIM		118 281 €
montant imputé au titre de Accueil et gestion des malades		218 704 €
Choix A SACG	SALGG : SACG-Direction générale	0 €
	SALGG : SACG-Finances-comptabilité	0 €
	SALGG : SACG-Gestion économique	0 €
choix B SACG	SALGG : Serv. adm. à caractère général (SACG)	-35 281 €
Choix A SALP	SALGG : SALP (hors pers. en situat° part., syndic. et crèche)	0 €
	SALGG : SALP Pers. en situation particulières	0 €
	SALGG : SALP Syndicats	0 €
	SALGG : SALP Garderie-Crèche	0 €
choix B SALP	SALGG : Serv. adm. liés au personnel (SALP)	-885 105 €
Montant imputé au titre des charges des SA LGG		**6 293 987 €**
Total du montant imputé au titre des SA auxiliaires (hors structure)		**13 980 451 €**
montant imputé au titre de la structure financière		908 148 €
montant imputé au titre de la structure immobilière		1 318 739 €
Montant imputé au titre des charges de structure		**2 226 887 €**
Total des charges nettes majorées		**52 491 730 €**

Ventilation de la LM au prorata du titre 2, par calcul automatique de l'outil

Ventilation des SAMT au prorata des clés saisie dans l'onglet « Clé Cli », par calcul automatique de l'outil

Grisé car c'est le choix B choisi pour la SACG

Ventilation de la LGG et la STR au prorata des clés saisie dans l'onglet « Clé Cli », par calcul automatique de l'outil

1ère restitution de l'onglet : charges nettes majorées

Etape 3 : Coût net majoré de l'UO

Libellé de l'UO par SA	Nb de journées
Nb d'UO déclaré par SA	**94 164**
Coût net majoré de l'UO avec l'option déversement des charges de LM au prorata du T2	**557 €**

Reprise de la nature et du nombre d'UO saisie dans l'onglet

2ème restitution : Coût de production de l'UO

Contrôles de saisie intégrés dans cet onglet :

Si le coût de clés n'est pas calculable l'indicateur suivant s'affiche :

FAUX
Si les charges nettes majorées sont négatives.

Il MANQUE les CHARGES
Si les charges nettes sont égales à 0 alors que des clés ont été saisies.

Il MANQUE les CLES
Si les clés sont égales à 0 alors que des charges ont été saisies.

NON CONCERNE
Charges et clés sont à 0.

Etape 4 : Comparaison avec le coût net majoré de l'UO, avec ventilation de la LM via des clés de répartition (si l'établissement a choisi cette option)

	Comparaison avec le coût net majoré de l'UO avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition				
	Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - PT3)			**0 €**	**0 €**
LM_Cle	9361	Pharmacie	0 €	0 €	0 €
	9362	Stérilisation	0 €	0 €	0 €
	9364	Génie biomédical	0 €	0 €	0 €
	9365	Hygiène hospitalière et vigilances	0 €	0 €	0 €
	Montant total imputé au titre des charges des SA LM via les clés				
SAMT_Cle	93241	Chirurgie générale			
SAMT_Cle	93243	Bloc gynéco-obstétrical			
SAMT_Cle	93261	Anesthésiologie	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93211	Accueil et traitements des urgences	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93231	Laboratoire général et centre de tri	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93232	Anatomie-Pathologie			0 €
SAMT_Cle	93251	Radiologie			0 €
SAMT_Cle	93253	Médecine nucléaire(in vivo)			0 €
SAMT_Cle	93281	Explorations fonctionnelles cardio-vasculaires(F9 en SSR)			0 €
SAMT_Cle	93282	Explorations fonctionnelles pneumologiques(F8 en SSR)			0 €
SAMT_Cle	93287	Explorations fonctionnelles urodynamiques(F10 en SSR)	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93289	Autres explorations fonctionnelles spécialisées	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	9327	Réadaptation et rééducation	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93299	Autres activités médico-techniques y compris laser	0 €	0 €	0 €
	Montant total imputé au titre des charges des SA MT majorées via les clés			**0 €**	**0 €**
	Montant imputé au titre des SA LGG			**0 €**	**0 €**
	Montant imputé au titre des charges de STR			**0 €**	**0 €**
	Total des charges nettes majorées avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition			**0 €**	**0 €**

Total des CN par SA de LM

Ventilation de la LM en utilisant les clé de répartition saisie dans l'onglet « Clé Cli »

Total des CN par SMT

SA avec SAMT ayant la LM répartie via les clés de répartition saisies dans l'onglet « Clé MT »

Mêmes montants de LGG et STR que pour les charges majorées précédemment calculées

(lignes suivantes du tableau)

	Libellé de l'UO par SA	Nb de journées PMSI (Cf. règles de comptage)	Nb de journées PI (Cf. règles de comptage)
	Nb d'UO déclaré par SA	0	0
	Coût net majoré de l'UO avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition	non concerné	non concerné
	Ecart des coûts d'UO (%)	0,00%	0,00%
	Calculs intermédiaires		
	Total Clé Titre 2 (SAMT et fct. définitive) ---------- % Clé Titre 2	0,00 €	0,00%
	Total Clé Pharmacie (SAMT et fct. définitive) ----------% Clé	0,00 €	0,00%
	Total Clé Stérilisation (SAMT et fct. définitive) ----------% Clé	0,00 €	0,00%
	Total Clé Génie biomédical (SAMT et fct. définitive) ----------% Clé	0,00 €	0,00%
	Total Clé Hygiène hospitalière et vigilances (SAMT et fct. définitive) ----------% Clé	0,00 €	0,00%
	Total Clé Autre logistique médicale (SAMT et fct. définitive) ----------% Clé	0,00 €	0,00%
1	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
2	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
3	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
4	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
5	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
6	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
7	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
8	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
9	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
10	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
11	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
12	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
13	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
14	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
15	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%
16	*Total Clé SAMT (Fct. définitive) ---------- % Clé*	0,00 €	0,00%

Rappel de la nature et du nombre d'UO

3ème restitution : Coût de production de l'UO avec LM ventilée via les clés de répartition

Ecart avec le coût de production de l'UO via le titre 2

Calculs intermédiaires présentés en dessous du tableaux : il s'agit des pourcentages de clés par section

3.2.12.3 Onglet «CNmaj Act. Spé.»

Objectif du tableau
Atteinte de l'objectif principal : charges nettes majorées des activités spécifiques
Atteinte des objectifs complémentaires suivants, pour des activités spécifiques :

- Coût net majoré de l'UO
- Comparaison avec le coût net majoré de l'UO avec la LM ventilé au prorata des clés de répartition

Principe du tableau
Le principe est exactement le même que l'onglet « CNmaj Cli » à l'exception de :

- Le nombre d'UO est parfois grisé car cette information n'est pas toujours demandée par activités spécifiques

Interprétation du tableau
Se reporter à l'onglet « CNmaj Cli ».

3.2.12.4 Onglet «Synth. CNmaj.»

Objectif du tableau
Atteinte de l'objectif principal : charges nettes majorées par grands champs d'activité
Atteinte l'objectif complémentaire suivant, pour les grands champs d'activité:

- Comparaison avec les charges nettes majorées de la LM ventilée au prorata des clés de répartition, pour les établissements ayant choisis cette option.

Principe du tableau
Les 2 restitutions figurent en lignes, les unes en dessous des autres.
En colonne, figurent les grands champs d'activité
En ligne, figurent les fonctions auxiliaires

Les grands champs d'activité des fonctions définitives retenus sont les suivants :

MCO
HAD
SSR
PSY
Activités Spécifiques MCO
Activités Spécifiques SSR
Activités Spécifiques PSY
Activité Spécifique autre
Activités Subsidiaires & Remboursements des Budgets Annexes

Interprétation du tableau
Etape 1 : Charges nettes majorées
Se reporter à l'onglet « CNmaj Cli »

Etape 2 : Comparaison avec les charges nettes majorées dans le cas où l'établissement a choisi l'option de saisie de clé pour la LM

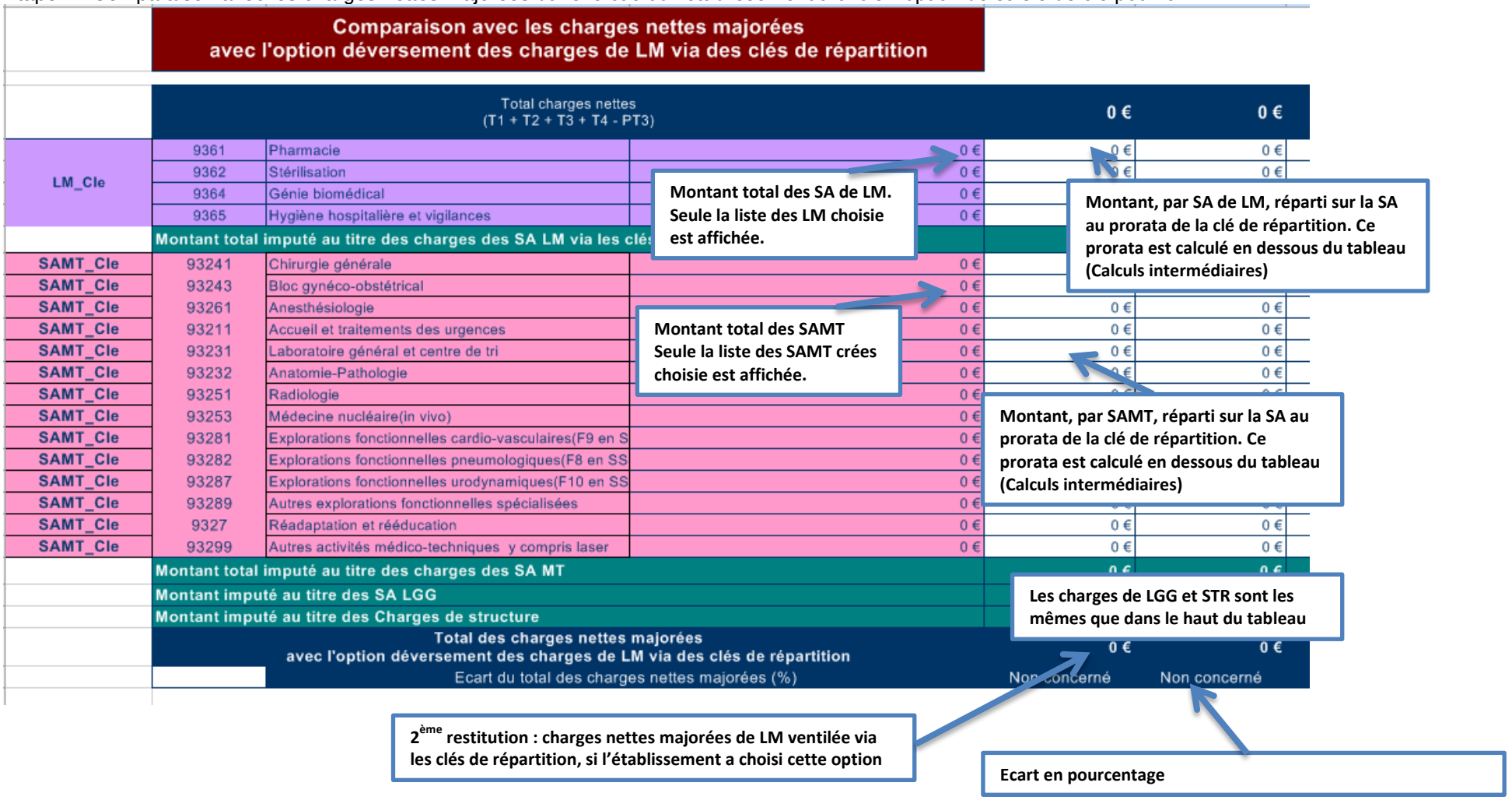

Comparaison avec les charges nettes majorées avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition

		Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - PT3)		0 €	0 €
LM_Cle	9361	Pharmacie	0 €	0 €	0 €
	9362	Stérilisation	0 €	0 €	0 €
	9364	Génie biomédical	0 €		
	9365	Hygiène hospitalière et vigilances	0 €		
	Montant total imputé au titre des charges des SA LM via les clés				
SAMT_Cle	93241	Chirurgie générale	0 €		
SAMT_Cle	93243	Bloc gynéco-obstétrical	0 €		
SAMT_Cle	93261	Anesthésiologie	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93211	Accueil et traitements des urgences	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93231	Laboratoire général et centre de tri	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93232	Anatomie-Pathologie	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93251	Radiologie	0 €		
SAMT_Cle	93253	Médecine nucléaire(in vivo)	0 €		
SAMT_Cle	93281	Explorations fonctionnelles cardio-vasculaires(F9 en S	0 €		
SAMT_Cle	93282	Explorations fonctionnelles pneumologiques(F8 en SS	0 €		
SAMT_Cle	93287	Explorations fonctionnelles urodynamiques(F10 en SS	0 €		
SAMT_Cle	93289	Autres explorations fonctionnelles spécialisées	0 €		
SAMT_Cle	9327	Réadaptation et rééducation	0 €	0 €	0 €
SAMT_Cle	93299	Autres activités médico-techniques y compris laser	0 €	0 €	0 €
	Montant total imputé au titre des charges des SA MT				
	Montant imputé au titre des SA LGG				
	Montant imputé au titre des Charges de structure				
	Total des charges nettes majorées avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition			0 €	0 €
		Ecart du total des charges nettes majorées (%)		Non concerné	Non concerné

Montant total des SA de LM. Seule la liste des LM choisie est affichée.

Montant, par SA de LM, réparti sur la SA au prorata de la clé de répartition. Ce prorata est calculé en dessous du tableau (Calculs intermédiaires)

Montant total des SAMT Seule la liste des SAMT crées choisie est affichée.

Montant, par SAMT, réparti sur la SA au prorata de la clé de répartition. Ce prorata est calculé en dessous du tableau (Calculs intermédiaires)

Les charges de LGG et STR sont les mêmes que dans le haut du tableau

2ème restitution : charges nettes majorées de LM ventilée via les clés de répartition, si l'établissement a choisi cette option

Ecart en pourcentage

4. Traitements RTC : exporter les données

Le traitement permet de générer les fichiers à déposer sur la plateforme e-RTC. L'export est constitué d'un unique fichier zip. C'est ce fichier qu'il faudra déposer.

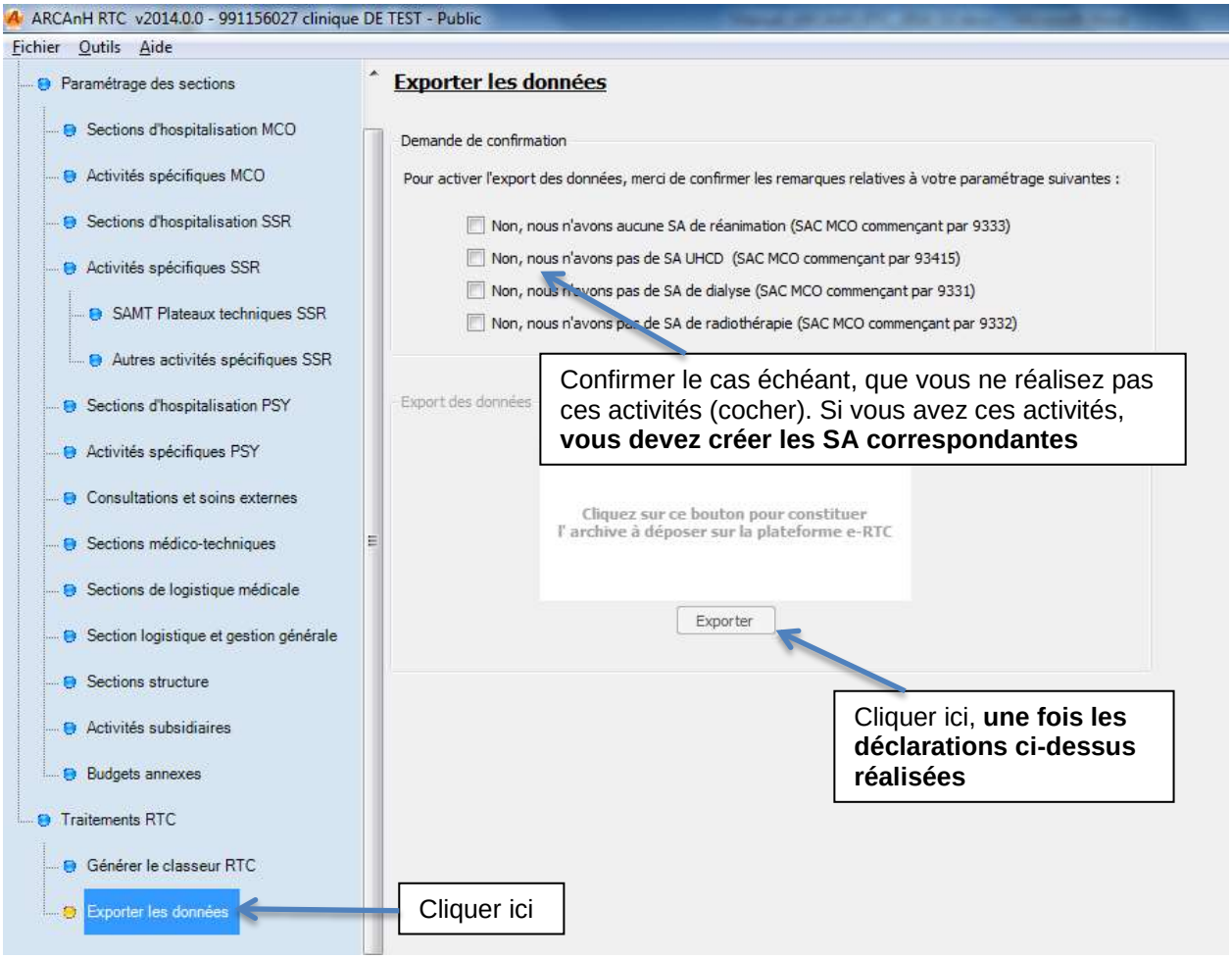
ARCAnH RTC v2014.0.0 - 991156027 clinique DE TEST - Public
Fichier Outils Aide
Paramétrage des sections
Sections d'hospitalisation MCO
Activités spécifiques MCO
Sections d'hospitalisation SSR
Activités spécifiques SSR
SAMT Plateaux techniques SSR
Autres activités spécifiques SSR
Sections d'hospitalisation PSY
Activités spécifiques PSY
Consultations et soins externes
Sections médico-techniques
Sections de logistique médicale
Section logistique et gestion générale
Sections structure
Activités subsidiaires
Budgets annexes
Traitements RTC
Générer le classeur RTC
Exporter les données
Exporter les données
Demande de confirmation
Pour activer l'export des données, merci de confirmer les remarques relatives à votre paramétrage suivantes :
Non, nous n'avons aucune SA de réanimation (SAC MCO commençant par 9333)
Non, nous n'avons pas de SA UHCD (SAC MCO commençant par 93415)
Non, nous n'avons pas de SA de dialyse (SAC MCO commençant par 9331)
Non, nous n'avons pas de SA de radiothérapie (SAC MCO commençant par 9332)
Export des données
Cliquez sur ce bouton pour constituer l'archive à déposer sur la plateforme e-RTC
Exporter
Confirmer le cas échéant, que vous ne réalisez pas ces activités (cocher). Si vous avez ces activités, vous devez créer les SA correspondantes
Cliquer ici, une fois les déclarations ci-dessus réalisées
Cliquer ici

Le bouton « exporter » ouvre la fenêtre suivante :

Choisir le répertoire de stockage. Ce répertoire sera demandé par la plateforme e-RTC, lors du dépôt de vos données.
Le fichier zip produit par ARCAnH RTC ne doit pas être ouvert ou modifier.

Veuillez maintenant vous rendre sur la plateforme e-RTC http://ertc.atih.sante.fr pour déposer vos données.

5. Support

En cas de difficultés ***techniques***, vous pouvez poster un message sur le forum AGORA et y accéder directement en allant sur la barre d'outils « Aide » puis sur « A propos » du logiciel ARCAnH. Il vous faudra fournir une copie de votre message d'erreur et bien détailler votre problème pour une prise en charge plus rapide de votre incident.

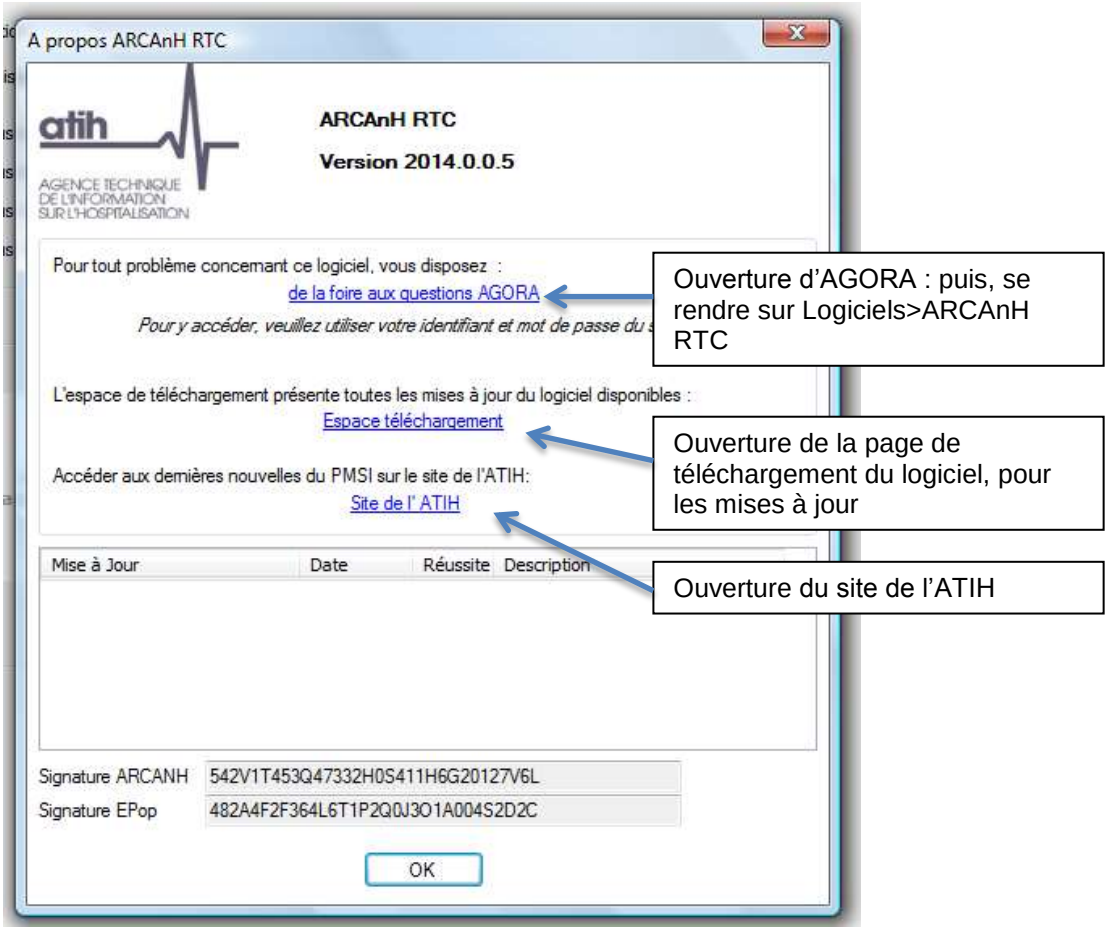
A propos ARCAnH RTC
ARCAnH RTC
Version 2014.0.0.5
Pour tout problème concernant ce logiciel, vous disposez :
de la foire aux questions AGORA
Pour y accéder, veuillez utiliser votre identifiant et mot de passe du
L'espace de téléchargement présente toutes les mises à jour du logiciel disponibles :
Espace téléchargement
Accéder aux dernières nouvelles du PMSI sur le site de l'ATIH:
Site de l' ATIH
Mise à Jour
Date
Réussite
Description
Signature ARCANH
542V1T453Q47332H0S411H6G20127V6L
Signature EPop
482A4F2F364L6T1P2Q0J3O1A004S2D2C
OK
Ouverture d'AGORA : puis, se rendre sur Logiciels>ARCAnH RTC
Ouverture de la page de téléchargement du logiciel, pour les mises à jour
Ouverture du site de l'ATIH

En cas de difficultés ***techniques sur ARCAnH RTC***, sur le forum AGORA, poster votre message dans la partie « Logiciels » puis « ARCAnH RTC ».

En cas de difficultés ***méthodologiques***, sur le forum AGORA, poster votre message dans la partie « retraitement comptable » puis « RTC 2014 ».

6. Problème connu

Au lancement du logiciel, le message suivant apparaît (le message peut varier selon les OS) :

«To run this application, you first must install one of the following versions of the .NET Framework : v4.0 »
Ou
«l'application n'a pas réussi à s'initialiser correctement ou .dll introuvable »

Cela signifie que votre ordinateur ne possède pas le composant Microsoft .NET Framework, nécessaire au fonctionnement du logiciel. Veuillez le télécharger sur la page de téléchargement du logiciel ARCAnH RTC, accessible depuis la plateforme e-RTC.

Annexe 1 : guide de lecture des rapports d'erreurs

Chaque importation est sujette à des contrôles de cohérences qui peuvent générer des erreurs. Si des erreurs sont détectées, elles sont alors affichées dans un rapport afin de vous aider à corriger le fichier en cours d'importation.

Exemple de rapport d'erreur :

Liste des erreurs :
Le tableau ci-dessous contient toutes les erreurs rencontrées durant l'importation.
Chaque erreur est constituée de son libellé, de la ligne en erreur avec son n° de ligne et du caractère bloquant ou non.
S'il existe une erreur bloquante, l'importation n'est pas effectuée.

Comment lire les rapports d'erreur ?

1 : Indique la ligne dans le fichier d'import où se situe l'erreur
2 : Indique en toute lettre l'erreur dont il s'agit. Dans cet exemple, le format de fichier attend normalement 18 champs alors qu'il n'y en a que 16
3 : Indique la ligne concernée par l'erreur ce qui nous permet de voir que l'erreur se situe dans les séparateurs à la fin de la ligne
4 : Indique si l'erreur est bloquante ou pas. Si l'erreur est bloquante alors le fichier d'import doit impérativement être corrigé pour pouvoir être importé de nouveau. Si l'erreur est non bloquante alors le fichier est importé malgré l'erreur.

Synthèse des erreurs :
Affiche le pourcentage par code erreur sur le nombre de ligne du fichier d'import.

Les erreurs les plus courantes sont :
Erreur sur le séparateur : ça doit être le « ; »
Erreur sur la décimal : ça doit être le « . »
Erreur sur le nombre de champ attendu
Champ vide : Une ligne ne doit pas avoir de champ vide mais doit plutôt être mis à 0.
Code SA incorrect : Import d'un code de SAC dans les SAMT ou vice et versa.
La valeur du champ consommable ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO étant différente de l'ICR.
La valeur du champ dans médecins salariés ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO étant différente de l'ICR.
La version CCAM ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO étant différente de l'ICR.
La valeur du champ consommables dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1.
La valeur du champ dans médecins salariés dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1

Annexe 2 : Consignes de comptages des ETPR

Le principe de remplissage des ETPR est que le périmètre des charges soient le même que le périmètre que les ETPR.

La saisie des montants des comptes détaillées du titre 1 (621, 6484, 6424, 6484, 6416, 6417) permet d'affiner les coûts d'ETPR. Pour cette raison, il existe 6 coûts d'ETPR (3 pour le PM et 3 pour le PNM).

Dans les tableaux relatifs aux ETPR, doit figurer le nombre de personnels en équivalent temps plein moyens rémunérés (ETPR) de l'année de référence. Il s'agit des ETPR de l'année et non au 31 décembre. On retient donc l'équivalent budgétaire et non la quotité de temps de travail. La durée de la période d'activité doit également être prise en compte.

Les personnels en CDD ne doivent pas figurer en nombre de mensualités, mais bien en ETPR dans la colonne « ETPR », en considérant, le cas échéant, que 12 mensualités équivalent à 1 ETPR.

Il ne faut pas tenir compte des heures supplémentaires et complémentaires.

Exemple :
*Un agent à 80 % est rémunéré à 86 % sur une année complète. S'il a été recruté le 1er juillet, il est comptabilisé en ETPR pour 0,86*6/12=0,43 ETPR.*

Coût d'ETPR médicaux

Les catégories de personnel médical retenues pour le RTC 2014 sont :

Statut	Personnel concerné
H-U titulaires	PU-PH et MCU-PH
PH temps plein (ou médecins temps plein *)	PH temps plein nommés à titre permanent ou pour une période probatoire
PH temps partiel (ou médecins temps partiel *)	PH temps partiel nommés à titre permanent ou pour une période probatoire
Praticiens contractuels renouvelables de droit	Praticiens attachés et praticiens attachés associés en contrat triennal ou en CDI Praticiens contractuels en CDI (missions spécifiques au-delà d'une durée de 6 ans)
H-U temporaires	Praticiens hospitaliers universitaires Chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux Assistants hospitaliers universitaires
Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	Praticiens attachés et praticiens attachés associés ne totalisant pas 24 mois de fonctions (n'étant pas en contrat triennal ou en CDI) Assistants et médecins associés Médecins ayant un diplôme étrangers Praticiens adjoints contractuels Praticiens contractuels n'étant pas en missions spécifiques et praticiens contractuels sur missions spécifiques ne totalisant pas 6 ans de fonctions Cliniciens hospitaliers (praticiens recrutés par contrat sur la base de l'article L.6152-1 3° du CSP) Sages-femmes associées
Internes	Y compris les personnes faisant fonction d'interne
Etudiants	

* pour les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

Les coûts d'ETPR PM retenus dans le RTC 2014 sont (en vert) :

Nb d'ETPR H-U titulaires	
Nb d'ETPR PH temps plein (ou médecins temps plein)	
Nb d'ETPR PH temps partiel (ou médecins temps partiel)	
Nb d'ETPR Praticiens contractuels renouvelables de droit	
Nb d'ETPR HU temporaires	
Nb d'ETPR Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	
Sous-Total Personnel Médical (hors internes et étudiants)	
Nb d'ETPR Internes	
Nb d'ETPR Etudiants	
Sous-Total internes et étudiants	**2**
Total Personnel médical (yc internes et étudiants)	**1**
Charges du PM retraitées hors 6721 en lien avec le PM = (charges T1 PM) - (621 - 6484 - 6...9)	
Coût moyen du Personnel médical salarié (hors 6721 PM)	**= (charges T1 PM) - (621 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1**
Charges du PM retraitées y compris 6721 en lien avec le PM = (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9)	
Coût moyen du Personnel médical salarié (yc 6721 PM)	**= (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1**
Charges du PM retraitées y compris 6721 et hors charges internes et étudiants = (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6424 - 6484 - 6...9)	
Coût moyen du Personnel médical salarié (hors internes et étudiants)	**= (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6484-6424 - 6...9) / ETPR N°1 - ETPR N°2**

6…9 = Remboursements sur rémunération ou sur charges sociales (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)

Intérimaires (tous les comptes en 621 du T1PM)
Tous les coûts d'ETPR sont hors intérimaires. Ainsi, les ETPR intérimaires ne doivent pas être comptabilisés. C'est une nouvelle consigne par rapport aux recommandations ANAP/ARS.

Honoraires et indemnités des médecins, sages-femmes, odontologistes et auxiliaires médicaux exerçant en application de l'article L.6146-2 du CSP (PM) (compte 6484PM)
Tous les coûts d'ETPR ne comptabilisent pas ces charges. Ainsi, les ETPR liés à cette rémunération ne sont pas comptabilisés pour les coûts d'ETPR.

Internes et étudiants (compte 6424)
Le 3ème coût d'ETPR (ligne 39) est calculé hors internes et étudiants. Les charges et les ETPR afférentes doivent donc être renseignés. Les internes et les étudiants doivent être comptabilisés comme 1 ETPR pour une année complète.
Il est demandé d'identifier les charges du compte de rémunération 6424 et non les charges sociales et patronales afférentes. Cela génère un biais dans le calcul du coût d'ETPR hors interne et étudiant.

Charges sur exercice antérieur de personnel (PNM) (compte 6721PM)
Le 2ème et le 3ème coût d'ETPR sont calculés avec charges sur exercice antérieur.
Il n'y a pas d'ETPR associé.

Personnel médical : Référence pour une année complète

Un praticien temps plein titulaire (praticiens en période probatoire compris) ou contractuel effectue 10 demi-journées, soit 1 ETPR.
Un praticien temps partiel titulaire (y compris les praticiens en période probatoire) effectue 4, 5 ou 6 demi-journées, soit respectivement 0,4 ETPR, 0,5 ETPR ou 0,6 ETPR.
Un praticien contractuel effectue entre 4 et 9 demi-journées, soit 0,4 et 0,9 ETPR.
Un praticien attaché effectue entre 1 et 9 demi-journées, soit 0,1 et 0,9 ETPR.

Par convention, les HU temps plein effectuent 0,5 ETPR de temps hospitalier (*vs*. 0,5 ETPR de temps consacré à l'enseignement universitaire).

Coût d'ETPR non médicaux

Les catégories de personnel non médical retenues pour le RTC 2014 sont :

Statut / grade /qualification	Personnel concerné
- Personnels administratifs et personnel d'encadrement	- Personnels d'encadrement (infirmier, administratif ou autre PNM)
- Personnels des services de soins	- Personnels soignant au sens CAH (IDE, Sages-femmes, Aides-Soignants, aide-puericultrice):non compris personnel d'encadrement pour ces 3 catégories
- Dont Personnels de rééducation	- Personnels de rééducation au sens SAE
- Personnels éducatifs et sociaux	- Personnels éducatifs et sociaux au sens SAE
- Personnels médicotechniques	- Personnels médicotechniques au sens SAE
- Personnels techniques et ouvriers	- Personnels techniques et ouvriers au sens SAE
- Personnel Autres	- Psychologues, ASHQ et Autres Personnel de service et Famille d'accueil au sens SAE
- Contrats à durée déterminée	
- Contrats soumis à dispositions particulières	- Emplois aidés, contrats d'insertion professionnelle
- Apprentis	

Les coûts d'ETPR PM retenus dans le RTC 2014 sont (en vert) :

Nb d'ETPR Pers. Adm. et pers. d'encadrement (IDE, adm ou autre)	
Nb d'ETPR Personnels des services de soins	
Dont Nb d'ETPR personnels de rééducation	
Nb d'ETPR Personnels éducatifs et sociaux	
Nb d'ETPR Personnels médico-techniques	
Nb d'ETPR Personnels techniques et ouvriers	
Nb d'ETPR Personnels autres	
Total Personnel Non Médical	**1**
Dont Nb d'ETPR en CDD	
Dont Nb d'ETPR en Contrats soumis à disposition particulières	**2**
Dont Nb d'ETPR d'apprentis	**3**
Charges du PNM retraitées hors 6721 en lien avec le PNM = (charges T1 PNM) - (621 - 6484 - 6...9)	
Coût moyen du Personnel non médical salarié (hors 6721 PM)	**= (charges T1 PNM) - (621 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1**
Charges du PNM retraitées y compris 6721 en lien avec le PNM = (charges T1 PNM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9)	
Coût moyen du Personnel non médical salarié (yc 6721 PM)	**= (charges T1 PNM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1**
Charges du PNM retraitées yc 6721 et hors charges des contrats aidés et apprentis = (charges T1 PNM + 6721) - (621 - 6416 - 6417 - 6484 - 6...9)	
Coût moyen du Personnel non médical salarié (hors contrats aidés & apprentis)	**= (charges T1 PNM + 6721) - (621 - 6416 - 6417 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1 - ETPR N°2 - ETPR N°3**

Intérimaires (tous les comptes en 621 du T1PNM)
Tous les coûts d'ETPR sont hors intérimaires. Ainsi, les ETPR intérimaires ne doivent pas être comptabilisés. C'est une nouvelle consigne par rapport aux recommandations ANAP/ARS.

Honoraires et indemnités des médecins, sages-femmes, odontologistes et auxiliaires médicaux exerçant en application de l'article L.6146-2 du CSP (PM) (compte 6484PM)
Tous les coûts d'ETPR ne comptabilisent pas ces charges. Ainsi, les ETPR liés à cette rémunération ne sont pas comptabilisés pour les coûts d'ETPR.

Charges sur exercice antérieur de personnel (PNM) (compte 6721PNM)
Le 2ème et le 3ème coût d'ETPR sont calculés avec charges sur exercice antérieur.
Il n'y a pas d'ETPR associé.

Sages-femmes
Comptabiliser les ETPR en Personnel non médical, comme les charges. Si les charges sont comptabilisés en personnel médical, comptabiliser les ETPR en ETPR médicaux.